



**Journaliste
en danger**

Liberté de la presse au quotidien: entre la peur et la survie

L'ÉTAT DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN AFRIQUE CENTRALE

RAPPORT ANNUEL 2009

ÉDITEUR

JOURNALISTE EN DANGER (JED)

Direction de la publication

Donat M'Baya Tshimanga

Direction de la rédaction

Tshivis Tshivuadi wa Tshivuadi

Rédaction

Donat M'Baya Tshimanga

Tshivis Tshivuadi

Scott Mayemba Bila

Natasha Nzembele Muika

Journaliste en danger (JED) remercie particulièrement ses correspondants à travers la RDC et l'Afrique Centrale qui ont contribué efficacement à la réalisation de ce rapport.

Diffusion

Ce rapport est diffusé en langue française. Il a été rendu public le 10 décembre 2009 à Kinshasa.

Journaliste en danger (JED) autorise la libre reproduction d'extraits de cette publication à condition que crédit lui soit rendu.

Maquette de couverture

Donat M'Baya Tshimanga

Jim Mutombo Mukuna N.

Conception & Réalisation

Donat M'Baya Tshimanga

Jim Mutombo Mukuna

**LES FAITS RELATÉS ET LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS
LE PRÉSENT RAPPORT SONT DE LA SEULE ET EXCLUSIVE
RESPONSABILITÉ DE JED. ILS NE PEUVENT EN AUCUN CAS
ENGAGER LES BAILLEURS DE FONDS.**

“ Personne ne veut vivre dans une société où la règle de droit cède la place à la loi du plus fort et à la corruption. Ce n'est pas de la démocratie , c'est de la tyrannie, même si de temps en temps on y sème une élection ça et là, et il est temps que ce style de gouvernement disparaisse...”

Barack Obama, Accra, 12 juillet 2009

RD Congo



PROLEGOMENES

En dépit de quelques avancées reconnues par la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC) en terme de stabilité et de paix, l'année 2009 a connu encore des morts et des viols à grande échelle dans la partie est et orientale de la RD Congo où sévissent des groupes armés rwandais (FDLR) ougandais (LRA) et des milices congolais, dont, à en croire Joseph Kabila, les ficelles remontent jusqu'à Kinshasa, qui ont trouvé un nouveau job dans un pays où la règle générale est toujours le chômage et l'exception le travail. Dans la province de l'Equateur, un autre foyer de tension a vu le jour à Dongo. Un conflit entre deux ethnies pour le contrôle des étangs de poisson est entrain de prendre des proportions dangereuses.

L'accord de Goma signé par tous les groupes armés opérant à l'est de la RDC ne représente plus grand chose. Il a été enterré avant même d'avoir existé réellement. Le programme AMANI, né de l'accord de Goma, est également mort. Désormais on parle STAREC, un autre programme, cette fois, pour la stabilisation et la reconstruction de l'est de la RDC.

A l'issue des accords secrets, le président Joseph Kabila a donné son accord à une intervention conjointe FARDC et Armée rwandaise contre les FDLR et autres groupes armés opérant sur le territoire congolais. Après une décennie de brouille entre les deux pays, cette initiative dénommé « opération Kimia 1 » ou « Umoja Wetu », a contribué largement à la paix et à la normalisation des relations entre la RDC et le Rwanda qui viennent chacun de rouvrir leurs ambassades respectives à Kinshasa et Kigali et d'accueillir des ambassadeurs. Pour la RD Congo, c'est l'un des plus fidèles de Joseph Kabila, Nkulu Kilombo, avocat et ancien conseiller juridique et ministre près la présidence de la république, qui installe ses pénates dans la capitale rwandaise.

La paix entre la RD Congo et le Rwanda fait deux principales victimes à Kigali et à Kinshasa. Du côté Kigali, l'arrogant général déchu Laurent Nkunda, chef apparent du CNDP, alors qu'il tenait en tenaille la ville de Goma, a été stoppé net par ses souffleurs sous le couvert d'une révolution de palais. Nkunda est désavoué et arrêté à Kigali par ses mentors de tout temps alors que son chef d'Etat major, Bosco Ntaganda, « recherché » par la CPI (Cour pénale internationale) depuis trois ans, prend la branche armée du CNDP dont il est désormais, en fait, le véritable patron. En dépit du mandat lancé contre lui, in illo tempore non suspecto, Ntaganda rallie les FARDC avec ses hommes. Il est fait général et commandant second des opérations contre les FDLR. Ce mariage contre nature provoque le courroux de la communauté internationale pressée par les puissantes ONG des droits de l'homme avec en tête

l'américaine Human Rights Watch (HRW) qui réclament que Kinshasa le livre sans condition à la CPI.

Kinshasa, l'élève loyal de la CPI, est subitement gêné et se retrouve dans un dilemme cornélien. Mais le porte-parole du gouvernement, M. Lambert Mende estime que le moment de se défaire de Ntaganda n'est pas encore venu. Son arrestation porterait un coup dur à la paix à l'est. Pour le gouvernement congolais, la paix vaut mieux que la justice alors que la communauté internationale et les défenseurs des droits de l'homme rétorquent qu'aucune paix n'est véritablement possible sans la justice.

A Kinshasa et aux Kivu, ce revirement de politique vis-à-vis du Rwanda n'était pas du goût de tout le monde, surtout auprès des leaders politiques originaires de l'est du pays. Interrogé par Radio Okapi, M. Vital Kamerhe, président de l'Assemblée Nationale et membre influent du parti au pouvoir PPRD, a critiqué cette initiative au sujet de laquelle l'Assemblée Nationale n'aurait pas été informée. Cette déclaration, venant d'un leader du Sud-Kivu, membre du parti au pouvoir et non moins artisan de la victoire de 2006, a provoqué la levée des boucliers dans le camp présidentiel où elle a été considérée comme « une trahison » à l'égard du chef du parti qu'est le président de la République. Ce dernier, tout en assumant son initiative pour la paix durable à l'est, a affirmé, par contre, avoir « pleinement informé » non seulement le président de l'Assemblée Nationale mais aussi celui du Sénat.

C'est le début d'un bras de fer entre le président de l'Assemblée Nationale et son propre camp regroupé au sein de l'AMP. Celle-ci réclame, en pleine vacances parlementaires, la démission toutes affaires cessantes du président de l'Assemblée Nationale. Face à la résistance de ce dernier qui revendique le respect de la procédure telle que consignée dans le règlement d'ordre intérieur de la chambre basse du parlement, l'AMP somme tous les autres membres du bureau de l'Assemblée Nationale (issus de la coalition PPRD-PALU-UDEMO) à démissionner avant la convocation de la session de mars 2009 afin d'isoler un peu plus le président têtue.

Pendant quatre mois, la bataille pour déboulonner le président de l'Assemblée Nationale va se dérouler dans les médias. Par conviction ou par instinct de survie, les journalistes vont se livrer à un lynchage médiatique d'une extrême violence contre celui qui était jusque là leur icône. Des tonnes de pages et de temps d'antenne vont être achetées pour cette besogne au point où seul le point de vue de ceux qui en voulait à Vital Kamerhe avait droit de citer dans la quasi majorité des médias. Sursaut de professionnalisme aidant, Télé 7 et Antenne A ont osé donner la parole au président de l'Assemblée Nationale. Mal leur en pris. Leurs signaux sont

interrompus pendant quelques heures.

Au bout de quatre mois de crise, d'arbitrage de Kabila et de procédures, M. Evariste Boshab, ancien directeur de cabinet du chef de l'Etat et secrétaire général du PPRD, a été porté en triomphe à la tête de l'Assemblée Nationale. Tout le bureau a été également renouvelé. Le candidat de l'opposition, le MLC François Mwamba a été battu.

RFI : une sanction improductive

En dépit des satisfecits, la réalité est revenue à la surface. L'opération Kimia 1 a eu certes le mérite d'exister, de phagocyter le CNDP et de rapprocher la RD Congo du Rwanda mais n'est pas arrivé à bout des FDLR qui étaient la mission principale. Ainsi, l'année 2009 a été dominée par la reprise des poches d'insécurité à l'est de la RD Congo avec les mêmes FDLR qui se sont reconstitués après l'action conjointe FARDC et Armée Rwandaise. D'où, la nécessité, selon les autorités congolaises, de l'organisation d'une autre opération militaire dénommée « Kimia 2 » conduite, cette fois, par l'armée congolaise avec l'appui logistique de la MONUC.

Dans le cadre du lancement de cette opération, le ministre de la communication et des médias, M. Lambert Mende Omalanga qu'accompagnait le procureur général de la République de l'époque et l'Auditeur général des FARDC, a convoqué les journalistes et les organisations professionnelles à une réunion à l'hôtel Sultani à Kinshasa/Gombe pour attirer leur attention sur les articles et informations à même de « démoraliser les troupes qui sont au front ». A la sortie de cette réunion au ton martial, les journalistes prennent sérieusement peur. Surtout que la notion de démoralisation des troupes au combat peut renfermer tout et rien à la fois.

Déjà, au mois de mai et juin 2009, le relais FM de RFI a été interrompu à Bunia (Ituri) et à Bukavu en représailles des informations données par cette radio sur les ratés et scandales des opérations militaires à l'est de la RDC. Cette mesure a été étendue à Kinshasa, Lubumbashi, Matadi et Kisangani depuis dimanche 26 juillet 2009 sur décision du Ministre de la communication et des médias. RFI a diffusé une information donnée par la MONUC à sa conférence de presse hebdomadaire du 22 juillet 2009 expliquant pourquoi certains éléments ex-rebelle incorporés dans l'armée désertaient celle-ci pour retourner au Rwanda.

Dans une conférence de presse tenue, mardi 28 juillet 2009 au Grand Hôtel de Kinshasa, et retransmise en direct sur la RTNC, le ministre Mende, l'air grave et paniqué, a accusé RFI, citant particulièrement la journaliste Ghislaine Dupont, de « participer à une campagne de démoralisation des FARDC engagées au front à

l'est et de la population ». D'où « la décision grave » du gouvernement congolais de résilier le contrat de RFI jusqu'à nouvel ordre. A l'occasion de la même conférence de presse, le ministre a fustigé, sur un ton très dur, les ONGs internationales Human Rights Watch , Global Witness et FIDH pour leurs derniers rapports publiés sur la RDC. Pour le ministre, qui parlait au nom du gouvernement, ces rapports qui sortent successivement participent d'un complot international visant le démembrement de la RDC. « Il s'agit pour ces ONGs de démontrer que le Congo n'existe pas comme Etat ».

A y regarder de près, la sanction portée contre RFI est en soit improductive pour le peuple congolais qui est ainsi privé d'information. La meilleure leçon à donner à un média qui « ne ferait pas son travail de manière professionnelle » n'est pas de l'interdire mais bien d'apporter, à chaque fois, la preuve du contraire. Et il appartiendra au public de se détourner d'un média non professionnel. Le vrai « problème » de RFI au Congo démocratique, c'est son indépendance qui dérange le confort de l'establishment. Et le ministre Mende, le dit indirectement lorsque au cours de la même conférence de presse il dit répondant à une question de JED, il déclare : « La RD Congo n'a pas de problème avec la France. Nous n'avons pas de problème avec RFI mais avec une employée de RFI ».

En d'autres termes, le gouvernement conditionne la reprise du relais FM de RFI au départ de Ghislaine Dupond du desk RDC. Plusieurs missions officielles et officieuses auraient été conduites au Quai d'Orsay et à la Maison de la Radio sur l'avenue du président Kennedy à Paris pour cette fin. Des émissaires de RFI qui ont effectué des missions à Kinshasa pour tenter de décanter la situation se sont entendu dire la même chose en des termes à peine voilés. Selon plusieurs observateurs, si RFI capitule, cela va créer un précédent qui ferait école non seulement au Congo mais partout ailleurs où des envoyés spéciaux des médias internationaux seraient d'abord acceptés par les Etats avant d'arriver faire leur travail à l'image des diplomates.

Corruption : le secret le mieux gardé

Le 15 juillet 2009, le président de la République, à la suite de son adresse à la population à l'occasion des 49 ans d'indépendance de la RD Congo dans laquelle il avait dénoncé particulièrement la corruption dans la magistrature, a signé des ordonnances mettant à la retraite certains magistrats et révoquant purement et simplement d'autres. 152 magistrats ont été ainsi écartés de la magistrature. Si on peut trouver à redire sur la forme et les marchandages ayant accompagné cette action en amont, il va de soi que la Justice, ciment de la démocratie, est un véritable problème dans le pays. Ce ne sont pas les magistrats sérieux qui le

contrediront. La justice civile ou militaire se fait à la tête du client selon qu'on est noir ou blanc pour reprendre une métaphore de Jean de la Fontaine.

Des Kuluna en costume-cravate ne connaissent pas les odeurs nauséabondes des cachots et prisons du pays parce qu'ils peuvent se payer des juges ou que par leurs relations politiques, ils peuvent s'assurer l'impunité grâce à des « parapluies » bien placés dans l'establishment.

La corruption est le secret le mieux gardé de la république. Selon le dernier classement de Transparency International, la RDC est comptée parmi les quatre pays les plus corrompus du monde. Cette situation est confirmée par le rédacteur du Soft Internationale qui est tout sauf un opposant écrit si bien dans le même article cité ci-haut : « Si rien de très grand n'est fait d'ici les échéances qui commencent l'année prochaine déjà, si aucun signal n'est envoyé quand les scandales financiers se multiplient et se décuplent, si la campagne de Tolérance Zéro s'arrête, si la fête du Cinquantième de l'Indépendance se limite à des manifestations grandioses plutôt qu'à lancer un programme de colloques à tous les niveaux qui culminerait le 30 juin 2010 par l'annonce d'une Vision consensuelle sur ce que le pays doit être demain, sur le rêve qu'il nourrit pour ses enfants, il n'est pas impossible que le Peuple nous dise dans le secret de l'isolement: tout ça ce fut du gros malentendu ».

Si la population, de manière générale, a applaudi ce coup de pieds de Kabila dans la fourmilière de la magistrature, les intéressés ont introduit des recours auprès du chef de l'Etat en relevant des vices de forme. Sur le même chapitre de la pandémie de la corruption, le président Kabila a écrit aux deux présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat pour que les mêmes efforts soient entrepris au niveau du parlement. En effet, un groupe de députés a été accusé d'avoir été corrompus par le directeur général des impôts afin de minorer les recettes prévues dans le budget de l'Etat.

La peur et la survie

Dans le secteur des médias, l'année 2009 a pu démontrer une forte tendance à la baisse en termes de nombre d'attaques contre les médias et les journalistes à cause de leur travail. L'explication est à trouver dans le comportement même des journalistes et dans les méthodes de « répression » qui sont devenues plus soft. Face à la série des meurtres contre les journalistes depuis 2005 et au fiasco de leurs enquêtes et procès, les journalistes ont pris peur d'aborder, de manière professionnelle, certains sujets qui fâchent comme la guerre à l'est, la corruption

et les détournements, etc. Et face aux menaces à peine voilées du Ministre de la communication et des médias, les patrons de presse opèrent des reculs et tiennent leurs journalistes pour ne pas voir leurs entreprises fermées.

L'autre explication vient de la conjoncture économique qui n'épargne pas les entreprises de presse dans un pays où les ventes et la publicité, principaux moyens de financement des médias, sont en recul. Il n'est pas rare d'entendre que des journalistes de certains médias en vue totalisent jusqu'à 24 mois de salaire impayés. Face à cette pauvreté des médias, et en l'absence de tout programme d'aide publique aux entreprises de presse, la repression d'hier a cédé la place à l'achat des consciences. Le fameux « coupage » semble être dépassé. Un patron de presse a affirmé à JED qu'au soir d'une conférence de presse d'un bonze du système, des enveloppes pouvant atteindre les 5 mille dollars US ont été envoyées à certains organes de presse sans justification. Juste pour que les commentaires des médias soient plus gentils.

Au phénomène « un ministre, un journal » a succédé cet autre phénomène « chaque journaliste son ministre et chaque ministre son journaliste ». Et souvent, ces « mariages » d'intérêts se font sur des bases ethniques. Lors de la mise sur pieds de son cabinet, le premier ministre Adolphe Muzito a nommé à sa cellule de communication des journalistes des principaux médias de Kinshasa. Le drame est que ces journalistes sont, la journée, au cabinet du premier ministre et le soir à leurs rédactions respectives où ils veillent au grain pour que rien de négatif ne passe. Tous les ministères ont des journalistes actifs comme attachés de presse ou conseiller en communication.

Dans l'audiovisuel surtout, la frontière entre la communication, la propagande et l'information n'existe plus. On a l'impression d'être en pleine campagne électorale. Des émissions de prestige présentées par des « consortiums » de journalistes venant de divers médias sont monnayées au prix fort. Le public croit assister à des magazines d'information alors qu'il s'agit ni plus, ni moins de la publicité qui ne dit pas son nom en violation de la loi de 1996 qui exige que toute publicité puisse porter cette mention.

Conséquence : le public est désabusé et se détourne de certains médias ou programmes. D'où le succès des forma populaires tels que « Le journal en lingala facile » qui, en dépit de certaines dérives constatées, a le mérite d'être plus proche des préoccupations quotidiennes des populations même dans les coins où personne n'a vu une caméra depuis des lustres.

Cette peur et cet instinct de survie pousse des journalistes à des actes incompatibles avec leur propre code d'honneur. Des journalistes eux-mêmes le dénoncent de plus en plus. Dans son « Apostrophe » du 23 juin 2009, Ben-Clet Kankonde du quotidien Le Potentiel sous le titre « Démocraticides les médias ? » affirme, sans la moindre nuance, que « les médias de la RDC sont pourvus les uns de gènes démocraticides et les autres de gènes infantilissants (...) des médias qui dorlotent toute la faune des puissants (...) des médias qui ont décidé de manipuler, dans l'intérêt exclusif de leurs sponsors, la conscience d'honnêtes gens ».

Congo News pour sa part, affiche à la Une un titre plus qu'évocateur : « Quand Mbonyo achète la presse ». Preuve à l'appui, Congo News montre trois articles portant trois signatures différentes dans trois journaux différents mais pour un même texte mot à mot et avec un même titre qui en dit long : « A qui profite la psychose créée à la Sonas ? ». Un titre sous la forme interrogative mais qui est en fait une réponse à un article publié quelques jours plus tôt par Congo News dénonçant la gestion de cette entreprise publique. Commentant ces pratiques devenues de plus en plus courantes, Congo News écrit : « Tout a foutu le camp dans la presse kinoise. L'éthique et la déontologie n'y sont plus considérées que comme des mots. Plutôt que jouer au filtre de la société, c'est elle qui ajoute à la confusion (...) Cela prouve combien il est puissant cet Herman Mbonyo (Ndlr : l'Adg de la Sonas aujourd'hui en prison au CPRK). Il peut faire écrire à la presse ce qu'il veut et quand il veut. Le prix payé en contrepartie, ce n'est pas son problème. C'est la Sonas qui paie ».

Le prétexte de la sécurité nationale

Après les avertissements à la presse nationale lors de la séance de l'hôtel Sultani à Kinshasa/Gombe en mai 2009, la presse internationale est dans le collimateur. En effet, depuis le lancement de l'opération militaire Kimia 2 contre les rebelles rwandais FDLR, le gouvernement a renforcé de manière drastique les conditions de travail des journalistes étrangers en RDC et particulièrement dans les provinces de l'est du pays. Un journaliste belge d'origine congolaise qui sollicitait, mi-juillet 2009, un visa pour un reportage en RDC ne l'a pas obtenu parce que simplement il avait refusé d'indiquer dans son formulaire de demande de visa les noms de toutes les personnes qu'il comptait interviewer en RDC. L'accréditation, qui permet à un journaliste étranger de travailler pendant un temps en RDC, n'est plus un acte administratif. Il est devenu carrément un engagement politique qui est exclusivement signé par le ministre lui-même. Le 27 juillet 2009, une équipe de la télévision belge flamande VRT a vu son accréditation, pourtant signée comme d'habitude par le secrétaire générale du ministère de la Communication et des Médias, rejetée par les services de sécurité à l'est de la RDC. L'équipe de la télévision a dû attendre une nouvelle

accréditation signée, cette fois, de la main du ministre de la Communication et des Médias en personne.

Sur les nouvelles accréditations -dont le coût est de 250 dollars par personne et renouvelable après une période - délivrées aux journalistes de la presse étrangère, à la simple condition de respecter les lois de la République est désormais ajoutée plus spécialement une disposition tirée du Code Pénal militaire interdisant aux journalistes « toute expression injurieuse dirigée contre les officiers, les sous-officiers, et hommes de rang des forces armées sans indiquer les personnes visées ». Les bénéficiaires de la nouvelle accréditation devront également « s'abstenir de donner lieu à des incitations des membres des forces armées à commettre des actes contraires au devoir et à la discipline militaire ou à la fourniture de fausses informations et de démobilisation de l'armée ». Un responsable du ministère de la Communication et des Médias a même évoqué, devant des journalistes de la presse étrangère, la possibilité pour les services de sécurité d'accompagner les journalistes dans leur travail sur terrain.

Donat M'Baya Tshimanga

Président de JED

Examen d'Etat 2009 : coup d'envoi des épreuves

FLORENT N'LUANDA N'SILU

Le coup d'envoi des épreuves de la session ordinaire de l'examen d'Etat 2009 a été donné hier 22 juin par lundi la culture générale. Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP), Maker Mwangu Famba, a effectué hier une visite au centre Gombé 3 situé au Collège Boboto pour se rendre compte du déroulement de ces épreuves.

A noter que ce centre est l'unique qu'il a pu visiter sur un total de 196 retenus dans la ville de Kinshasa. A savoir 84 pour la province éducationnelle Kinshasa/Est, 62 pour celle de celle de Kinshasa/Centre et 50 pour enfin celle de Kinshasa/Ouest.

Avant la visite, le ministre a été informé par le chef de centre, l'inspecteur Maloko, que ce centre a enregistré 450 candidats,

dont 94 filles, soit 20,8 % et 356 garçons, soit 79,2 %. Les candidats proviennent de sept établissements scolaires, dont trois - toutes des filles - de l'Institut national des aveugles (INA).

Livrant ses impressions à la presse à l'issue de cette visite, le ministre Mwangu Famba s'est réjoui de la bonne organisation des épreuves tant dans la capitale, les provinces que dans les territoires hors frontières, se référant au rapport circonstancié qui lui est parvenu. « C'est calme, c'est serein, les enfants travaillent dans de bonnes conditions », a-t-il renchéri.

Au total, 414.132 candidats répartis dans 1.215 centres sont enregistrés lors des épreuves de cette session ordinaire de l'examen d'Etat 2009, selon les organisateurs. Parmi ces centres, neuf sont organisés hors frontières, dont sept dépendant di-

rectement des provinces inspectoralement de la République démocratique du Congo. Il s'agit des centres ci-après : Mporokoso en Zambie, Dar es-Salam en Tanzanie (dépendant de Katanga 3), Bujumbura au Burundi, Kigoma 1 et Kigoma 2 en Tanzanie (dépendant du Sud-Kivu), Kampala en Ouganda (dépendant de la Province Orientale 2), Kigali au Rwanda (dépendant du Nord-Kivu).

Quant à deux autres centres établis en Angola, à savoir Luanda et Cabinda, ils dépendent directement de l'Administration centrale de l'inspection générale avec effectif total de 158 candidats. La tendance à la hausse des effectifs observée s'explique principalement par deux raisons. La première, c'est l'accroissement sensible de la population scolaire en République démocratique du Congo eu égard au nom-

bre d'écoles qui ne cessent de croître et le second par l'augmentation du score enregistré à la publication des résultats de la dernière session ordinaire de l'examen d'Etat 2008. Donc, certains candidats ont été réinscrits scolarisés ou autodidactes.

Il y a lieu de signaler que ces épreuves n'ont pas débuté hier 22 juin dans les territoires de Dunga et Faradie, dans la Province Orientale. Elles ont commencé le 12 au 14 août 2009 sur décision du ministre de l'EPSP. Cela à cause de l'insécurité qui avait prévalu dans ces territoires, œuvre des éléments de l'Armée de résistance populaire (LRA). L'insécurité a empêché aux différents établissements scolaires situés dans ces deux territoires de terminer le programme national de l'examen, comme prévu par le calendrier scolaire 2008-

APOSTROPHE

Démocratiques, les médias ?

BEN-CLET

Jugement sans appel. Les médias de la RDC sont pourvus les uns de gènes *démocratiques* et les autres de gènes *infantilistes*. C'est le comble pour le peuple.

Il s'agit du peuple congolais en pleine maturation démocratique : un peuple suffisamment politisé qui ne rate plus aucune occasion, à voix parfois étouffée, d'exprimer sa colère contre la traîtrise des *omédias de la honte*.

C'est-à-dire des médias qui dorlotent toute la faune des puissants (politiques, économiques, religieux, etc.). Des médias qui ont décidé de manipuler, dans l'intérêt exclusif de leurs sponsors, la conscience d'honnêtes citoyens.

Pourquoi ces médias ostensiblement libérés de la pensée unique et inique « *M-P-Rienness* » autrement dit *mobutiste* - à la date historique du 24 avril 1990, pourquoi ces médias prennent-ils le plaisir d'étouffer, à leur tour, la libre expression démocratique et ce, une décennie après feu le *«dictateur»* Joseph Desiré Mobutu ?

Et pourtant, ces médias ont, cette année-là, acquis leur indépendance et testé leur autonomie. A l'instar de tous les ex-Zairois, constitutionnellement déclarés militants du Parti-Etat. Idée que traduisait si bien la devise « *Olinga, olinga tèt* » (*Que tu le veuilles ou non, tu es fiché militant du Parti-Etat*), à partir du moment où tu acquiesces le statut de *foetus* dans le ventre de ta mère !

Dommage ! L'histoire se répète en mal dans ce pays. Globalement, les médias congolais, 19 ans après la solennelle ouverture démocratique, souffrent de *démocratie* et d'*infantilisme*.

Ils ont sournoisement développés deux terribles pathologies, alors que se sont ancrés parallèlement, 19 ans déjà, sur l'ensemble du territoire national, l'idéal et le vécu démocratiques.

« *Démocratique* » : une institution locale d'enseignement vient d'affirmer, le 18 avril 2009, qu'écrite ou audiovisuelle, la presse congolaise ne remplit pas correctement son rôle d'éducatrice des masses ou de défenderesse de la démocratie.

« *Infantilisme* » : depuis que le paysage médiatique est dominé en RDC par l'audiovisuel (de misère), la société subit l'hymne à la dépravation des mœurs chez les jeunes, boostée par le catch américain, des films nigériens et tanzaniens faisant l'apologie du fétichisme et de la sorcellerie, de la pub alcoolisante, du *«abanzambanzambésisme»*, des byzantinismes entre musiciens locaux.

Mais que font les pouvoirs publics ? Rien sinon se mobiliser pour la cueillette des taxes destinées aux plus habiles des dirigeants. *All right but caution!*

Exétat 2009 : plus de 100 candidats manquent à l'appel à cause de l'insécurité à Masisi

Une centaine de candidats aux examens d'Etat édition 2009 n'ont pas répondu à l'appel dans leurs centres respectifs hier lundi, premier jour de l'épreuve nationale, en territoire de Masisi et Walikale. Motif : ces candidats éprouvent des difficultés à traverser les zones d'insécurité pour atteindre leurs centres d'Exétat, rapportent des sources concordantes.

Environ, 30 absences ont été enregistrées dans les deux centres du chef-lieu de territoire de Masisi, environ 80 kilomètres au Nord-ouest de Goma, affirme le chef de division adjoint basé à Masisi. M. Mutima Tonda précise que la plupart de ces candidats restent bloqués dans les localités Lwibo et Kinyahongo en collectivité de Bashali. Ils n'ont pas pu traverser le secteur le Nyabiondo, devenu théâtre des affrontements entre les FARDC et les Mai-Mai de l'Alliance des Patriotes pour un Congo Libre et Souverain, APCLS. Un des élèves absents avait été blessé par



Des élèves sur la route de l'école dans le Congo profond (Photo radiookapi.net)

balle lors de récents affrontements vers Nyabiondo et suit des soins à l'hôpital, affirme la même source. D'autres élèves, plus d'une dizaine, en séjour pour congé à Masisi-centre ont du mal à atteindre Pinga, au Nord de Masisi en territoire de Walikale. Selon la Société civile de Masisi, la route qu'ils devraient entreprendre passe par Nyabiondo.

Au chef-lieu du territoire de Walikale, selon l'administrateur, une cinquantaine d'élèves ont manqué à l'appel ce matin au centre Walikale I. Les causes restent toujours liées à l'insécurité dans leurs zones d'origine, affirme-t-il. Le chef de division provinciale de l'EPSP Nord-Kivu I, dit n'avoir pas encore une solution à cette question.

KISANGANI : SANS CANDIDATS

Environ 10.500 candidats sont inscrits pour la session des examens d'Etat édition 2009 dans la zone éducationnelle Province Orientale I. Selon l'inspecteur principal provincial de cette entité éducationnelle, ceux-ci sont répartis dans 38 centres dont 20 dans la ville de Kisangani et 18 à l'intérieur de celle-ci.

Au premier jour de ces épreuves, la cérémonie officielle a été présidée par le gouverneur de province à Kalindula, aucun incident n'a été observé.

Néanmoins, le rapport de radiookapi.net indique que quelques cas de retard des élèves qui n'avaient pas encore versé leurs frais de participation aux examens ainsi que l'absence de noms sur des listes de quelques élèves qui détienne-ment des macarons.

RADIOOKAPI.NET/LP

Communiqué de l'UPF-RDC

L'Union de la Presse Francophone-RDC (UPF) porte à la connaissance des journalistes désireux d'adhérer à cette structure que les frais de la carte de membre sont fixés à 20 euros. La date limite du dépôt de ces frais est fixée au 25 juin 2009. Le versement se fait moyennant un reçu auprès de Mme Feza Motema (0810061438).

Ceux des professionnels de médias qui n'ont pas encore rempli le formulaire d'adhésion peuvent le retirer auprès de Luc-Roger Mbala (Journal l'Observateur) ou d'Albert Tshiambi (Le Potentiel).

Pour l'UPF-RDC
Freddy Mulumba Kabuyi

INVITATION

Le Groupe de presse Le Potentiel, LIPRI et la Banque mondiale organisent ce lundi 29 juin 2009 en la Basilique Notre Dame de Fatima, une grande conférence-débat.

Intervenants :

- I. Coté partenaires :**
 * Marie Françoise Marie Nelly (Banque mondiale)
 * Ambassadeur Richard Zink (Union européenne)
 * Medjomo Coulibaly (Banque africaine de développement)

- II. Coté société civile :**
 * Professeurs Philippe Biyoya et Tshiunza Mbiye

Invitation cordiale à tous.

Quand Mbonyo achète la presse



p. 4-5

CONGO NEWS

CONGO
NEWS

POLITIQUE

Quand Mbonyo achète la presse

Tout a foutu le camp dans la presse kinoise. L'éthique et la déontologie n'y sont plus considérées que comme des mots. Plutôt que jouer au filtre de la société, c'est elle qui ajoute à la confusion. L'illustration de cette dérive est donnée avec les dernières livraisons du quotidien «LE POTENTIEL», «LE PHARE», «LA PROSPERITE» et bien d'autres sur l'affaire SONAS. L'affaire est partie de dernière une de «CONGONEWS» barrée «Scandale à la SONAS». Quarante huit heures plus tard, les trois quotidiens ont publié un article sur le même sujet avec une nette orientation à contre-pied de ce que «CONGONEWS» a publié le 24 juillet. Légitime que les confrères rebondissent

sur l'article d'un autre. Pourvu qu'il s'agisse d'un article maison rédigé avec la toute rigueur d'un professionnel. Ce qui n'est pas le cas ici. Rien qu'à la première lecture, les trois quotidiens étonnent d'avoir le même titre, sinon des titres assez proches. «LE PHARE» et «LA PROSPERITE» titrent tous les deux «A qui profite la psychose que l'on veut créer à la SONAS». «LE POTENTIEL» s'en éloigne un peu sans pour autant dire que «A qui profite la psychose créée à la SONAS».

Quelle coïncidence que trois rédactions trouvent la même titraille et avec les mêmes mots. Le plus troublant, c'est que les trois articles présentent le même contenu à la virgule

près (Lire les trois articles à la page 5). «LE POTENTIEL» s'est démarqué en le traitant le texte. Mais il n'a pas pu faire mieux que reprendre des mots, des phrases, des tirades du même texte qui a été distribué à plusieurs rédactions. «LE PHARE» et «LA PROSPERITE» reprennent le texte en intégralité avec la différence que le premier le publie sans signature alors que le second l'attribue à une griffe maison. A partir de là, tout devient clair. Ce texte n'est rien d'autre qu'une phraséologie conçue et rédigée dans une officine proche de l'Adg de la SONAS. Les rédactions concernées n'ont fait que l'endosser, chacune en cherchant à y donner une touche personnelle.

Cela prouve combien il est puissant cet Herman Mbonyo. Il peut faire écrire à la presse ce qu'il veut et quand il veut. Le prix payé en contrepartie, ce n'est pas son problème. C'est la SONAS qui paie. Outre cette malencontreuse offensive médiatique, Mbonyo a adressé une mise au point à «CONGONEWS» sous la signature de son directeur de communication, Freddy Kilubi Shindano (Lire ci-dessous). Il n'y rien de bien consistant dans cette mise au point. Rien sur les quittances de la SONAS que Mbonyo fait imprimer chez Isis où il a ses propres intérêts, rien sur l'embauche de quelques centaines de personnes à des grades élevés, rien du tout les faits à propre-

ment parler. Et toutes les dépenses de prestige que l'Adg multiplie pendant qu'il demande à son personnel d'accepter un rabattement de salaire. Kilubi met «CONGONEWS» au défi de mentionner le surnom de Mbonyo à la SONAS. Nous lui en donnons juste les initiales «PF». S'il y tient, nous lui en dirons plus en privé. Malgré les élucubrations de Mbonyo, la tension était encore perceptible à la SONAS. Le personnel l'a mis en demeure de reconsidérer sa décision, sinon un arrêt de travail allait être observé à partir du 29 juillet. Dans l'entre-temps, l'Inspection du travail tentait depuis ce matin d'amener les deux parties à un compromis.

CONGONEWS

Quand Mbonyo achète la presse

A qui profite la psychose créée à la Sonas?

Une situation de psychose couve au sein de la Société nationale d'assurances (Sonas) depuis la transformation de cette entreprise en société commerciale. Les décrets de transformation signés par le Premier ministre ayant dissout le comité de gestion et octroyé tous les pouvoirs aux seuls ADG et ADGA, d'autres mandataires n'ont pas bien digéré la mesure. Et, depuis, ces ex-mandataires du comité de gestion multiplient des stratagèmes pour faire mal à leurs anciens collègues non concernés par la mesure du gouvernement Muzito. A l'ailure où évoluent les choses, la situation risque de dégénérer au sein de la Sonas si l'on n'y prend garde. «Les ambitions personnelles sont entrain d'occulter lentement mais sûrement l'intérêt collectif», se plaint un agent. «Les anciens administrateurs directeurs techniques et financiers en veulent à leurs collègues Adg et Adga, ne jurant plus que par leur perte», a-t-on appris d'un autre cadre de l'entreprise. Selon plusieurs témoignages, ces mandataires réduits en simples directeurs useraient de la manipulation et de l'intox: en ralliant certains agents et cadres à leur cause. Sur une pente glissante, ces désormais anciens membres du comité de gestion de la Sonas utilisent quelques syndicalistes pour fragiliser l'entreprise engagée à participer à la concrétisation des cinq chantiers. «Nous avons décidé de mener cette lutte jusqu'à la fin afin de saper toutes les actions de l'équipe dirigeante de la Sonas», a déclaré un des syndicalistes de la Sonas, vendredi 24 juillet 2009, au cours d'une manifestation devant le siège de l'Union nationale des travailleurs du Congo (UNTC), commune de la Gombe. La colère des ex-ADF et ADT de la Sonas monte davantage du fait qu'ils ne peuvent plus engager, comme auparavant, l'entreprise transformée par la réforme Mabunda, les ex-membres du comité Mbonyo vivent leurs derniers moments en attendant la date de l'entrée en vigueur de leurs nouveaux statuts que le gouvernement devait approuver depuis le 24 juillet dernier. «Ils peuvent monter sur tous les toits et crier sur les faiblesses de l'équipe Mbonyo mais ils ne convaincront personne au moment où la Sonas brille sur terrain avec des actions de grandes envergures», a commenté un opérateur économique kinois, accusant les détracteurs du tandem Mbonyo-Agito de «mauvaise foi

et de jalousie mal placée». Il y a lieu de reconnaître que le patron de la Sonas, Herman Mbonyo Lihumba, est l'homme qui a réussi à sortir l'entreprise, autrefois canard boiteux, des sentiers battus. A l'avènement de son comité à la tête de l'entreprise, en janvier 2008, il n'avait trouvé que quelque 14.000 Usd dans la caisse de la Sonas. Cette montée spectaculaire lui a valu l'organisation, en 2010 à Kinshasa, de la 34^{ème} Assemblée générale des assureurs d'Afrique et du Proche-Orient réunis au sein de la FANAF. Il a le mérite de réaliser en une année ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'a réussi à réaliser en quarante ans. Grâce à lui, la Sonas fait la fierté du concours Copirep initié par le ministre du Portefeuille, Jeannine Mabunda.

RICH NGAPI
(In «LE POTENTIEL» n°4684 daté lundi 27 juillet 2009)

A qui profite la psychose que l'on veut créer à la Sonas?

C'est désormais la guerre froide dans les entreprises du portefeuille de l'Etat congolais. A la base, les mandataires frappés par la réforme Mabunda. Ne sachant ou donnant de la tête, les ADF et ADT décident de mourir avec «leurs entreprises». A la société nationale d'assurances (SONAS), ces ex-chefs ont perdu la boule et veulent mettre du feu avant de s'en aller. Ces ex-membres du comité de gestion multiplient des stratagèmes pour faire mal à leurs anciens collègues non concernés par la mesure du gouvernement Muzito. A la SONAS, la situation risque de dégénérer si on n'y prend garde. Les ambitions personnelles sont entrain d'occulter lentement et sûrement l'intérêt commun. Les anciens administrateurs directeurs techniques et financiers en veulent à leurs collègues Adg et Adga ne jurant plus que par leur perte. Ils usent de la manipulation et de l'intox en ralliant certains agents et cadres à leur cause. En bloc monolithique, les ADT, ADF de la SONAS et autres se sont déjà lancés dans l'action de paralyser l'entreprise en ce moment de crise financière mondiale doublée d'une crise alimentaire qui ne dit pas son nom. Mal intentionnés, ils sont sur tous les fronts et utilisent désormais, certains tabloïds kinois véreux et dans scrupules pour faire entendre leurs voix. Sur une pente glissante, ces désormais anciens mandataires du comité de gestion utilisent quelques syndicalistes pour fragiliser l'entreprise engagée à participer à la concrétisation des cinq chantiers de la République. «Nous avons décidé de

mener cette lutte jusqu'à la fin, afin de saper toutes les actions de l'équipe dirigeante de la SONAS», a déclaré un des syndicalistes de la SONAS, vendredi 24 juillet, au cours d'une manifestation devant le siège de l'Union nationale des travailleurs au Congo (UNTC), commune de la Gombe. La colère des ex-ADF, ADT de la SONAS monte davantage du fait qu'ils ne peuvent plus engagés comme auparavant l'entre-

prise transformée en société commerciale. Ces derniers se sont alliés aux hommes politiques de l'opposition connus pour leur hargne contre le gouvernement du président élu démocratiquement, Joseph Kabila. Ils font la «une» des émissions politiques diffusées sur les chaînes de télévision proches de l'opposition et alimentent les journaux de l'opposition pour critiquer les cinq chantiers dans le but de faire croire à l'opinion, Kabila a échoué. Véritables actes de trahison envers celui-là même qui a signé m'ordonnance les nommant mandataires. Voilà comment en RDC, les hommes politiques pour un petit rien peuvent tout gâcher! Comme d'autres frappés de la réforme Mabunda, les ex-membres du comité Mbonyo vivent leurs derniers moments en attendant la date de l'entrée en vigueur de leurs derniers nouveaux statuts que le gouvernement devait approuver depuis vendredi 24 juillet dernier. «Ils peuvent monter sur tous les toits et crier sur les faiblesses de l'équipe Mbonyo mais ils ne convaincront personne au moment où la SONAS brille sur terrain avec des actions de grandes envergures», a commenté un opérateur économique kinois, accusant les détracteurs du tandem Mbonyo-Agito de «mauvaise foi

prise transformée en société commerciale. Ces derniers se sont alliés aux hommes politiques de l'opposition connus pour leur hargne contre le gouvernement du président élu démocratiquement, Joseph Kabila. Ils font la «une» des émissions politiques diffusées sur les chaînes de télévision proches de l'opposition et alimentent les journaux de l'opposition pour critiquer les cinq chantiers dans le but de faire croire à l'opinion, Kabila a échoué. Véritables actes de trahison envers celui-là même qui a signé m'ordonnance les nommant mandataires. Voilà comment en RDC, les hommes politiques pour un petit rien peuvent tout gâcher! Comme d'autres frappés de la réforme Mabunda, les ex-membres du comité Mbonyo vivent leurs derniers moments en attendant la date de l'entrée en vigueur de leurs derniers nouveaux statuts que le gouvernement devait approuver depuis vendredi 24 juillet dernier. «Ils peuvent monter sur tous les toits et crier sur les faiblesses de l'équipe Mbonyo mais ils ne convaincront personne au moment où la SONAS brille sur terrain avec des actions de grandes envergures», a commenté un opérateur économique kinois, accusant les détracteurs du tandem Mbonyo-Agito de «mauvaise foi et jalousie mal placée. Le duo gagnant de la SONAS fait parler des résultats sur terrain. Malgré les moments difficiles, l'entreprise continue de payer régulièrement les sinistres à Kinshasa et à travers les provinces du pays. Les détracteurs de l'actuelle équipe dirigeante de la SONAS ne voient pas toutes ces prouesses. Pour étayer leurs argumentaires, ils multiplient les campagnes de dénigrement en brandissant de faux témoignages contre l'ADG Mbonyo et certains travailleurs. Le plus exposé: le patron de la SONAS, Herman Mbonyo Lihumba est présenté aujourd'hui comme un homme à abattre alors qu'il a réussi à sortir l'entreprise, autre canard boiteux, des sentiers battus. A l'avènement de son comité à la tête de l'entreprise, en janvier 2008, il n'avait trouvé que quelque 14 mille dollars américains dans la caisse de la SONAS. Cette montée spectaculaire lui a valu l'organisation, en 2010 à Kinshasa, de la 34^{ème} Assemblée générale des assureurs d'Afrique et du Proche-Orient réunis au sein de la FANAF. Il a le mérite de réaliser en une année ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'a réussi à réaliser en quarante ans. Grâce à lui, la SONAS fait la fierté du concours Copirep initié par le ministre du Portefeuille, Jeannine Mabunda.

res», a commenté un opérateur économique kinois, accusant les détracteurs du tandem Mbonyo-Agito de «mauvaise foi et jalousie mal placée. Le duo gagnant de la SONAS fait parler des résultats sur terrain. Malgré les moments difficiles, l'entreprise continue de payer régulièrement les sinistres à Kinshasa et à travers les provinces du pays. Les détracteurs de l'actuelle équipe dirigeante de la SONAS ne voient pas toutes ces prouesses. Pour étayer leurs argumentaires, ils multiplient les campagnes de dénigrement en brandissant de faux témoignages contre l'ADG Mbonyo et certains travailleurs. Le plus exposé: le patron de la SONAS, Herman Mbonyo Lihumba est présenté aujourd'hui comme un homme à abattre alors qu'il a réussi à sortir l'entreprise, autre canard boiteux, des sentiers battus. A l'avènement de son comité à la tête de l'entreprise, en janvier 2008, il n'avait trouvé que quelque 14 mille dollars américains dans la caisse de la SONAS. Cette montée spectaculaire lui a valu l'organisation, en 2010 à Kinshasa, de la 34^{ème} Assemblée générale des assureurs d'Afrique et du Proche-Orient réunis au sein de la FANAF. Il a le mérite de réaliser en une année ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'a réussi à réaliser en quarante ans. Grâce à lui, la SONAS fait la fierté du concours Copirep initié par le ministre du Portefeuille, Jeannine Mabunda.

EKM
(In «LA PROSPERITE» n°1679 daté lundi 27 juillet 2009)

prise transformée en société commerciale. Ces derniers se sont alliés aux hommes politiques de l'opposition connus pour leur hargne contre le gouvernement du président élu démocratiquement, Joseph Kabila. Ils font la «une» des émissions politiques diffusées sur les chaînes de télévision proches de l'opposition et alimentent les journaux de l'opposition pour critiquer les cinq chantiers dans le but de faire croire à l'opinion, Kabila a échoué. Véritables actes de trahison envers celui-là même qui a signé m'ordonnance les nommant mandataires. Voilà comment en RDC, les hommes politiques pour un petit rien peuvent tout gâcher! Comme d'autres frappés de la réforme Mabunda, les ex-membres du comité Mbonyo vivent leurs derniers moments en attendant la date de l'entrée en vigueur de leurs derniers nouveaux statuts que le gouvernement devait approuver depuis vendredi 24 juillet dernier. «Ils peuvent monter sur tous les toits et crier sur les faiblesses de l'équipe Mbonyo mais ils ne convaincront personne au moment où la SONAS brille sur terrain avec des actions de grandes envergures», a commenté un opérateur économique kinois, accusant les détracteurs du tandem Mbonyo-Agito de «mauvaise foi et jalousie mal placée. Le duo gagnant de la SONAS fait parler des résultats sur terrain. Malgré les moments difficiles, l'entreprise continue de payer régulièrement les sinistres à Kinshasa et à travers les provinces du pays. Les détracteurs de l'actuelle équipe dirigeante de la SONAS ne voient pas toutes ces prouesses. Pour étayer leurs argumentaires, ils multiplient les campagnes de dénigrement en brandissant de faux témoignages contre l'ADG Mbonyo et certains travailleurs. Le plus exposé: le patron de la SONAS, Herman Mbonyo Lihumba est présenté aujourd'hui comme un homme à abattre alors qu'il a réussi à sortir l'entreprise, autre canard boiteux, des sentiers battus. A l'avènement de son comité à la tête de l'entreprise, en janvier 2008, il n'avait trouvé que quelque 14 mille dollars américains dans la caisse de la SONAS. Cette montée spectaculaire lui a valu l'organisation, en 2010 à Kinshasa, de la 34^{ème} Assemblée générale des assureurs d'Afrique et du Proche-Orient réunis au sein de la FANAF. Il a le mérite de réaliser en une année ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'a réussi à réaliser en quarante ans. Grâce à lui, la SONAS fait la fierté du concours Copirep initié par le ministre du Portefeuille, Jeannine Mabunda.

EKM
(In «LE PHARE» n°3625 daté lundi 27 juillet 2009)

RD Congo : au delà des chiffres...

Par Tshivis Tshivuadi

Secrétaire général de JED

Au cours des onze dernières années, les Rapports JED intitulés : « L'état de la liberté de la presse » étaient essentiellement basés sur un travail de monitoring des différentes atteintes à la liberté de la presse selon une typologie largement acceptée et utilisée par différentes organisations de défense de la liberté de la presse à travers le monde. Cette typologie (catégorisation) recense, notamment : les journalistes et professionnels des médias assassinés ou portés disparus ; les journalistes emprisonnés ou privés de leur liberté ; les menaces et agressions contre les journalistes ; les médias censurés ou interdits ; les pressions diverses exercées sur les médias, etc.

Bref, la liberté de la presse a été souvent représentée et perçue, coté cour, au travers des victimes que sont les journalistes et les médias ; et côté jardin, au travers des prédateurs de cette liberté qui se recrutent généralement dans les cercles du pouvoir.

Pour ce 12ème rapport annuel de son existence, et compte tenu du rôle plus accru attendu des médias pour la consolidation de la démocratie et des méthodes de Bonne gouvernance, JED a choisi d'élargir les angles de son travail de surveillance des médias et de la liberté de la presse. Il ne s'agit plus seulement de compter le nombre des journalistes tués, arrêtés ou emprisonnés pour mesurer le degré de liberté dont jouissent les médias dans un pays ; mais d'aller au-delà de ces chiffres pour mesurer la viabilité du système médiatique dans son ensemble, et apprécier la qualité des informations diffusées. Ceci d'autant plus qu'aucune liberté de la presse digne de ce nom ne peut s'exercer sans des médias viables économiquement, ni avec des journalistes pauvres et corrompus. Au demeurant, la liberté de la presse est un leurre dans une dictature même déguisée en démocratie lorsqu' elle est le fait du Prince qui décide de ce qui est bon à dire et à entendre, ou lorsqu'elle s'exerce sous la peur.

Peut-on parler de liberté de la presse lorsque des journalistes sont assassinés, et que d'autres reçoivent régulièrement des menaces de mort, et que rien de sérieux n'est fait pour décourager les personnes responsables de ces attaques ?

De quelle liberté de la presse parle-t-on quand les médias qui dérangent par leur professionnalisme sont réduits au silence et que des journalistes indépendants doivent faire patte blanche pour obtenir l'autorisation de travailler dans un pays où une infraction de presse peut conduire à la peine capitale ?

Où se trouve la liberté de la presse lorsque, la crise financière mondiale aidant, la quasi-totalité de la presse est nourrie aux mamelles du pouvoir, et que, pour survivre, le plus grand nombre de « professionnels » des médias est en même temps appointé dans des officines politiques ou des services de sécurité ?

Pour faire l'état réel de la situation des médias et du droit d'être informé et d'être informé en République démocratique du Congo tel que garanti par les lois du pays, JED, en partenariat avec IREX (International Research & Exchanges Board, une organisation non gouvernementale internationale intéressée aux questions de développement des médias) a réuni dans le courant du second semestre de cette année 2009, un panel d'experts pour analyser la viabilité du système médiatique congolais au regard de cinq critères principaux qui sont, en réalité des objectifs à atteindre pour un véritable exercice de la liberté de la presse. Il s'agit : 1. Du cadre normatif et légal de l'exercice de la liberté de la presse ; 2. Du professionnalisme des journalistes ; 3. De la diversité des sources d'informations ; 4. De la situation économique des Entreprises de presse ; 5. Des structures d'appui au professionnalisme et à l'indépendance des médias.

Cette rencontre a réuni, à Kinshasa, une quinzaine de participants composés des journalistes, des membres de la Société civile, des représentants des organisations professionnelles des médias, des gestionnaires ou propriétaires des médias, et des Institutions de formation des journalistes, autour d'un questionnaire sur les différents objectifs retenus.

La méthode IREX d'analyse de la viabilité des médias consiste, pour les participants, représentatifs de toutes les opinions et triés sur le volet en raison de leur expertise sur les médias, de discuter de chaque critère au regard des sous questions contenues dans le questionnaire, et à la fin de ce débat, de donner une cote au pays sur l'échelle de 0 à 4 sur la manière dont le pays respecte ou non cette norme.

Après les débats et la compilation des résultats, l'analyse du système médiatique congolais a pu révéler que le maillon le plus faible du système médiatique congolais concerne avant tout la viabilité économique des entreprises de presse (1,23), et qui a une incidence directe sur le professionnalisme des journalistes (1,44), tandis que les

point forts concernent la diversité des sources d'informations (2,47) et le nombre élevé des structures (ONGs nationales et étrangères) qui interviennent dans le secteur des médias (2,22).

Au total donc, en considérant ensemble le cadre juridique de l'exercice de la liberté de la presse, le professionnalisme des journalistes, la situation économique des entreprises de presse, le nombre des organes de presse paraissant et des Institutions d'appui aux médias, la RDC obtient une cote moyenne globale de 1,86 sur 4. Soit en dessous de la moyenne par rapport aux normes qui entrent en ligne de compte pour l'évaluation de la situation de la liberté de la presse dans un pays.

Au cours des débats qui ont permis aux professionnels des médias eux-mêmes, aux défenseurs de la liberté de la presse et aux représentants de la société civile de faire la radioscopie du secteur médiatique de la RDC, il est apparu que plusieurs facteurs sont à la base de ce qui apparaît comme une liberté de presse en trompe l'œil, mais qui constituent aussi des hypothèques sur l'existence des médias véritablement professionnels et indépendants.

1. La loi de l'impunité

Tous les participants à cette analyse ont été unanimes à reconnaître qu'en République Démocratique du Congo, il existe une loi qui garantit la liberté de la parole (loi n°002/96 du 22 juin 1996) et consacre le pluralisme médiatique. Et même la Constitution promulguée le 18 février 2006 reconnaît la liberté d'expression et d'opinion aux citoyens. Ils ont aussi noté avec satisfaction que cette Loi de 1996 qui datait de la période de la dictature du régime Mobutu a été soumise au Parlement en vue de sa modification. Notamment dans les dispositions qui définissent et sanctionnent les délits de diffamation ou d'offense aux autorités. Cette révision constitue un pas en avant vers la dépénalisation des délits de presse que prônent les organisations de défense de la presse.

Il demeure, cependant une grande marge entre les textes de loi existant et leur mise en pratique. D'où des nombreuses violations constatées aussi bien dans le domaine de la liberté de la presse que de l'expression des opinions des hommes politiques de l'opposition et autres acteurs de la Société civile, chaque fois que des idées ou opinions émises ne rencontrent pas celles du pouvoir.

A titre illustratif, **Patient Ligodi**, responsable du service de monitoring au sein de l'Organisation Journaliste en Danger (JED) a noté que, rien que pour le premier trimestre de l'année 2009, au moins 35 cas de violation de la liberté de la parole, allant des emprisonnements des journalistes, aux coupures des signaux des médias et à l'interdiction de certaines chaînes de télévision, ont été enregistrés. Le plus étonnant, c'est que toutes ces attaques contre la presse qui se font en violation de la loi n'ont jamais été sanctionnées.

Parmi les raisons qui justifient cet état des choses, tous les participants ont relevé l'absence de volonté politique de ceux qui gèrent le pays et qui sont chargés de faire respecter les lois. **Michel Mukebayi Nkoso**, Directeur du quotidien *Congo News*, a été plus catégorique : *La loi sur la presse rencontre beaucoup d'obstacles dans son application. Cela est dû notamment à l'absence d'une volonté politique dans le chef de tenants du pouvoir. Un régime de corruption ne peut pas, par essence, favoriser la liberté de parole. Autre raison, la propension des mêmes tenants du pouvoir à recourir à des voies extrajudiciaires chaque fois qu'ils sont en conflit avec un journaliste*

Autre illustration de l'intolérance du gouvernement face à la presse indépendante : aux mois de mai et juin 2009, le relais FM de RFI a été interrompu à Bunia (Ituri) et à Bukavu en représailles des informations données par cette radio sur la manière dont la guerre est conduite à l'est de la RDC. Un mois après, cette mesure a été étendue à Kinshasa, Lubumbashi, Matadi et Kisangani par une décision du Ministre de la Communication et des médias. Selon plusieurs sources, le gouvernement reproche à RFI d'avoir diffusé une information donnée par la MONUC à sa conférence de presse du 22 juillet 2009 expliquant pourquoi certains éléments ex-rebelle incorporés dans l'armée désertaient celle-ci pour retourner au Rwanda.

St Augustin Kinenzi, journaliste au Potentiel, constate que les questions de « Sécurité nationale » ou de « Secret défense », sont devenues des prétextes pour empêcher la diffusion des informations gênantes pour le gouvernement. Ce qui a pour effet de priver le public de son droit à l'information sur des sujets considérés comme « tabous », alors qu'il s'agit des sujets d'intérêt public.

Stanis Nkundiye, Secrétaire général du Syndicat National des Professionnels des Médias (SNPP), relève que le cadre juridique en vigueur en RD Congo garantit aux entreprises de presse l'accès libre sur le marché, mais dans la pratique on assiste souvent à des interférences des services de sécurité et des renseignements dans

l'octroi des licences d'exploitation surtout en ce qui concerne l'audiovisuel. Il note aussi qu'en ce qui concerne la presse écrite, beaucoup de ces entreprises fonctionnent dans l'illégalité car elles n'ont pas de capital, ne paient pas le fisc et se considèrent comme des entreprises particulières.

Concernant l'accès des journalistes aux sources d'information, **Claudine Mbombo**, journaliste au quotidien L'Observateur, est formelle : « *Il n'existe aucune loi qui garantit l'accès aux sources, surtout officielles, d'information. Et même quant il a accès à certaines informations « sensibles », le journaliste fait de l'autocensure, par peur des représailles, mais souvent aussi par complaisance avec les personnes impliquées dans les affaires de corruption ou de mauvaise gestion de la chose publique* ».

Un avis partagé par **Scott Mayemba**, chargé de la recherche à Journaliste en Danger (JED) qui soulève la question de la crédibilité des professionnels des médias eux-mêmes : « *Les prédateurs de la liberté de parole se recrutent parmi les décideurs politiques voire, les journalistes eux-mêmes. Les sources publiques d'informations sont « accessibles » qu'aux journalistes accrédités dans les institutions publiques. La presse congolaise reçoit tout le monde pour exercer la profession, mais il doit y avoir des garde-fous dans le métier de collecter, traiter et diffuser (publier) une information. Il y a, dans cette profession, trop des « moutons noirs » qui évoluent en dehors des normes professionnelles. Le traitement de l'information est encore loin du professionnalisme. Les bonnes lois ne suffisent pas, c'est la volonté collective de les faire appliquer qui doit primer* ».

Pour **Natasha Nzembele**, chargée de la Défense légale à JED, quelques faits sont à la base du non respect de ces textes, notamment le manque de volonté politique de la part du gouvernement, l'ignorance par les journalistes des lois qui régissent leur profession, l'expansion du phénomène « à chaque homme politique, son journaliste », etc. Notons aussi que la loi sur la presse en vigueur en RDC s'avère très répressive. Plusieurs de ses dispositions renvoient au code pénal, et, la peine d'emprisonnement est la sanction pénale qui prime sur les autres en matière des délits de presse. Ainsi, la peine privative de liberté est beaucoup plus considérée comme une vengeance visant à faire taire le journaliste.

Me Edouard Mukendi, Avocat au barreau de Kinshasa, estime que l'application des lois en RDC concernant la liberté de parole se butte à des difficultés de plusieurs

ordres, notamment : les trafics d'influence, le dysfonctionnement des cours et tribunaux, une magistrature corrompue, à la solde des riches et des détenteurs du pouvoir, etc. Il note néanmoins que certaines attaques contre les journalistes, tels que les assassinats ont souvent été poursuivis suite aux pressions exercées par les défenseurs de droits de l'homme. Mais les procès contre ces actes sont entachés de beaucoup d'irrégularités.

2. Le mercenariat de presse

L'analyse de la question du professionnalisme de ceux qui sont chargés de livrer l'information au public a permis aux journalistes de faire une autocritique sévère des pratiques qui s'observent dans leur profession. Il se dégage les constats suivants :

- Des hommes politiques ou d'affaires recrutent au sein des rédactions des journalistes rémunérés régulièrement qui sont chargés de veiller à ce que rien de compromettant pour eux ne soit diffusé ;
- Pour nouer les deux bouts du mois, des journalistes, tout en ayant des responsabilités au sein de leurs rédactions, travaillent en même temps comme attachés de presse ou conseillers en communication dans des cabinets politiques devenant ainsi juge et partie quant il s'agit de traiter des informations qui concernent leurs « patrons » ;
- Se pose de plus en plus la question de la crédibilité de la presse congolaise étant donné l'incompatibilité entre la qualité de journaliste actif chargé de faire l'information et celle de l'attaché de presse ou conseiller en communication qui gère l'image de celui pour qui il travaille ;
- Ce mélange de genres justifie le faits que le contenu des médias congolais est constitué en grande partie d'informations promotionnelles des individus, et moins d'informations d'actualités sur des questions de société ;
- Des questions essentielles concernant le vécu quotidien des populations comme le coût de la vie, le chômage, la qualité de l'eau, l'électricité, la santé,



le transport public, l'éducation, la multiplicité des taxes, etc ne trouvent pas assez de place dans les médias. Et quant ces questions sont abordées, elles le sont du point de vue de ceux qui paient l'information et non du point de vue de la population

St Augustin Kinyenzi du quotidien *Le Potentiel*, fait son constat : « *Il se pose un problème de recrutement du personnel, qualité même du journaliste qui n'a pas connaissance du code d'éthique et de déontologie. D'autre part, le journaliste congolais verse dans la paresse à cause notamment de sa collision avec les acteurs politiques ; au point que le journaliste fait plus de la communication, il vend l'image de son parrain ou parapluie. Il y a de moins en moins des investigations, le journaliste n'est sur terrain que sur invitation de l'acteur politique ou économique qui vend son image ou de son entreprise. Le journaliste attend l'information à la place de la rechercher.*

L'autre explication donnée par les participants à ce « mercenariat de presse », c'est le faible niveau de salaire consenti aux journalistes par leurs employeurs là où ce salaire existe réellement ; ce qui fait que le journaliste est pris en otage face à la précarité et le dénuement dans lesquels il vit et travaille. Instinct de survie oblige, le journaliste sans moyen de subsistance concentre toutes ses énergies à la recherche du pain quotidien.

S'agissant des reportages, **Stanis Nkundiye** du Syndicat des professionnels de la Presse estime que « ces reportages ne sont pas documentés et le journaliste ne se donne pas la peine de consulter les experts. Beaucoup d'informations viennent des officines politiques. On a vu un même article être publié mot à mot, le même jour, dans quatre quotidiens différents, et sous des signatures différentes. Cela signifie que ce sont des articles rédigés de l'extérieur, mais que des journalistes endossent contre paiement ».

Pourtant, tout le monde reconnaît qu'il existe un Code d'éthique et de déontologie des journalistes congolais adopté depuis 2004. Mais beaucoup de journalistes ne l'observent pas à cause de la corruption et la pauvreté qui amènent les journalistes à briller dans le parti pris systématique dans leurs commentaires et à accepter des pourboires de la part de leurs sources d'information, alors que ces pratiques sont proscrites par leur Code de déontologie.

« Puisque les salaires sont bas et parfois même inexistant, le journaliste monnaie chacun de ses papiers, au nom d'une pratique quasi institutionnalisée appelée « coupage », reconnaît **Mukebayi Nkoso**, Directeur du quotidien *Congo News*.

Même avis partagé par **Scott Mayemba** : « La population est plus branchée aux émissions musicales qu'aux émissions politiques qui ont un « contenu vide ». Il suffit d'ouvrir les chaînes de télévisions chaque dimanche pour se rendre compte de l'afflux des téléspectateurs vers les émissions musicales. Les informations de proximité sont quasi inexistantes dans la plupart des journaux télévisés. Une nouvelle émission qui vient de voir le jour dénommée : « Journal en Lingala facile » qui traite de ces questions prend de l'ampleur au point qu'il est diffusé plusieurs fois et sur plusieurs chaînes de télévision, alors que les journaux télévisés de la chaîne publique passent le temps à diffuser les audiences des ministres et des vices ministres, etc.

Dans la province de l'Equateur, au Nord-Est de la RDC, « Chaque homme politique ou opérateur économique à son journaliste. Cette pratique ne permet pas aux journalistes de réaliser des reportages équitables et par mauvaise fois, ils ne se donnent pas la peine de documenter avant de publier un reportage », déplore, pour sa part **Hodant Bongambo**, journaliste à *Radio Ekanga*.

Il constate aussi qu'aujourd'hui, les atteintes à la liberté de la presse sont moins fréquentes. Cette situation ne mérite pas des applaudissements parce que les journalistes font une autocensure spontanée de leurs « news » pour éviter de connaître les cas d'autres journalistes qui ont, à plusieurs fois, été victimes des attaques. Surtout les informations ayant trait à l'armée, aux détournements, la corruption et autres ne sont pas souvent facilement livrées à la presse et le pouvoir interdit aux médias d'aborder de tels sujets.

Joëlle Mbombo Badiambile de Radio Télé Océan Pacifique (RTOP), dans la province du Kasai Orientale, constate que, dans cette province de la RDC, se pose non seulement le problème de l'ignorance par les journalistes de leur Code d'éthique et de déontologie, mais aussi un problème de formation : « Le professionnalisme c'est d'abord une question de conscience personnelle.

Concernant les équipements, ils sont pour la plupart vétustes et inadaptés. « La pauvreté dans laquelle évoluent les maisons de presse ne leur permet pas de s'équiper convenablement, notamment en ordinateurs, Internet, appareils de photos numériques, caméras etc. Dans certaines rédactions, on manque même des appareils de radio ou de télévision » fait remarquer Jean Mbay Katshingu, de l'OMEC (Observatoire des médias congolais).

3. La Radiotélévision nationale reste une chasse gardée...

Tous les panélistes l'ont reconnu : en RDC et plus particulièrement dans la capitale, il y a pluralité des sources d'actualités. Cependant, il se pose un réel problème d'accès aux médias relevant du secteur de la presse écrite qui demande du lecteur un certain niveau d'instruction pour une population en majorité analphabète.

D'autre part, les médias publics ne reflètent pas les opinions de l'éventail politique. Le cas de la radiotélévision nationale est patent. Elle fonctionne aujourd'hui comme un instrument de propagande de la majorité au pouvoir ; même si elle se fait passer pour « L'Eglise au milieu du village ». Le temps d'antenne accordé aux informations provenant des autres courants politiques, autres que ceux appartenant à la Majorité au pouvoir est infime, voire même inexistant.

Les médias privés, de leur côté, ont sur leur grille de moins en moins de programmes d'actualité au profit des émissions de divertissement.

Il n'empêche que **Stanis Nkundiye**, du Syndicat national des Professionnels de la presse se montre plus optimiste en affirmant qu'il existe beaucoup de médias communautaires qui donnent l'information de proximité, parfois dans les langues locales. L'accès des citoyens aux médias est garanti. S'agissant des médias publics, l'ACP (Agence Congolaise de Presse) donne la parole à tout le monde, y compris aux partis politiques de l'opposition alors que la RTNC (Radio Télévision Nationale Congolaise) diffuse la pensée unique, celle de l'AMP (Alliance de la Majorité Présidentielle).

A l'actif de la RTNC, Nkundiye retient le fait qu'elle produit ses propres programmes d'actualités, contrairement à la plupart d'autres stations qui diffusent des programmes produits à l'étranger (RFI, CFI) ou simplement piratés dans la plupart des cas.

Sur le même sujet, Hugues Mukebayi Nkoso constate que : « En RDC, il n'est pas exagéré de parler d'un foisonnement des « sources d'informations ». Il reste que la plupart de ces médias sont propriété des hommes qui se cachent derrière des prête-noms. Ces médias souffrent tous d'un même mal, ils n'ont pas de contenu. La plupart consacrent leur programme à la diffusion des clips de musique.

Pour **Patient Ligodi**, la population habitant la capitale ainsi que les grandes villes du pays, est à même de suivre les informations provenant des médias internationaux. Il n'y a pas de limitations ou des restrictions en dépit du fait que les informations diffusées par les médias internationaux, particulièrement sur la situation des droits

de l'homme ou la situation sécuritaire du pays, sont sous haute surveillance. Et pour preuve, les fréquentes coupures du signal de ces médias quand ils publient des informations sur des sujets qui « fâchent ».

L'émergence des radios communautaires a favorisé depuis un certain moment, la diversité des programmes à contenu social et en langue nationale.

Scott Mayemba constate, pour sa part, que pluralité ne rime pas toujours avec diversité, et il s'explique : « La multiplicité de sources d'actualités n'offre pas nécessairement à la population des informations objectives de façon générale. La bipolarisation de la presse entre presse de l'opposition et presse du pouvoir en est une preuve suffisante. Par exemple, la chaîne CCTV propriété d'un leader de l'opposition (Jean Pierre Bemba) ne donne jamais une information objective en faveur du pouvoir du Président Kabila. Il en est de même de ces chaînes proches du pouvoir, comme DIGITAL CONGO ou RTGA qui voient tout en noir sur l'opposition.

Les panélistes ont néanmoins relevé quelques points positifs de certains médias qui essaient d'être « au milieu du village » en donnant des informations vérifiées, mieux, équilibrées. Il en est ainsi de la radio onusienne, Radio Okapi ; de l'Agence Syfia, et des informations diffusées par des correspondants des chaînes étrangères installés à Kinshasa.

Pour **Dieudonné Ilunga**, Les sources d'information sont multiples et diversifiées à Kinshasa plus qu'en provinces. Ici aussi, bien que l'accès à ces médias ne soit pas limité, le « cyber-analphabétisme » exclut une bonne proportion des consommateurs des médias.

Les médias d'Etat sont monocolores et ne transmettent que la vision de la majorité. Le nombre d'agences indépendantes est très limité. La Radio Okapi couvre une grande partie du vaste territoire de la RDC. Les langues minoritaires ne sont pas prises en ligne de compte. Mais l'Internet participe malheureusement à la corruption de la jeunesse.

Dans les provinces, et plus particulièrement, au Kasai Oriental, les chaînes émettant à partir de Kinshasa sont captées par satellite qu'à plus ou moins 10%. Quelques unes ont des stations relais dans les provinces. L'accès aux chaînes internationales pèse sur le budget, il y a seulement une catégorie sociale de la population qui y accède, précise **Joël Mbombo**.

Situation quasi différente dans la province de l'Equateur (Nord-Est) où selon **Emmanuel Kottra** de Radio Liberté, la population de l'intérieur accède aux informations de la presse parlée facilement que la presse écrite qui est encore rare. On note aussi l'avènement des radios communautaires qui diffusent des informations en langues locales, accessibles à tout le monde. Quant aux médias publics ou d'Etat, ils ne reflètent pas les opinions d'éventails politiques. Ils sont presque politisés.

Michel Ntumba Efor, journaliste de l'Agence congolaise de presse dans la Province de Bandundu, au Sud de la RDC se félicite de l'existence de multiples sources d'actualités qui ont augmenté les possibilités pour le public d'avoir des informations objectives et fiables. « De plus en plus, le monde rural longtemps resté en marge pendant longtemps, peut avoir directement les informations objectives. L'implantation des radios et télévisions privées à l'intérieur du pays et l'implantation de l'Internet en milieux ruraux ont favorisé l'apport de l'information aux citoyens dans les villes et dans les milieux ruraux à l'intérieur du pays ».

Pour **Tombe Kabiena**, enseignant dans une école de journalisme à Kinshasa, l'accès de la population aux médias est libre, mais limité par la paupérisation des citoyens qui ne disposent pas d'un pouvoir d'achat suffisant pour accéder aux nouveaux médias tel qu'Internet. L'analphabétisme limite aussi l'accès à la presse écrite alimentés par 3 agences de presse (ACP, AFP, APA).

4. Des médias pauvres nourris aux mamelles du pouvoir

La situation économique des entreprises de presse n'est pas reluisante. Les panélistes en ont relevé quelques traits caractéristiques, à savoir que :

- Les médias indépendants ne sont pas des entreprises à proprement parler par ce que gérées de façon artisanale comme dirait-on « des boutiques familiales ». La plupart des médias ne tiennent pas de comptabilité. Conséquence : les journalistes congolais n'ont pas de salaire, sinon un salaire dérisoire qui pousse le journaliste à arrondir ses angles par ce phénomène dit « coupage », en se faisant payer par les sources d'informations ;
- De façon générale, le secteur de la presse n'est pas rentable par ce que le faible tirage ou la vente au numéro ne rapporte pas grand-chose. Les médias congolais tiennent encore le coup grâce à des opportunités qu'offre le réseau relationnel du promoteur du média ou leur appartenance au cercle du pouvoir. Ces relations fondées sur l'argent influence bien souvent la ligne éditoriale du média qui reçoit ;

- Le marché publicitaire n'existe pas à proprement parler, car des agences de publicité n'existent pas en RDC. Pour certains panélistes, « la manne publicitaire » évaluée à 3 millions de dollars par an par les principaux annonceurs qui se recrutent dans le monde de la téléphonie cellulaire et des brassicoles, est inégalement répartie et n'a aucun effet sur la santé financière des entreprises de presse.
- La répartition de cette « manne publicitaire » n'obéit pas aux règles professionnelles de la publicité. Dans bien de cas, elle est devenue une source occulte de financement de certains médias basés sur le clientélisme politique.
- L'indépendance des médias est largement sujette à caution. Des titres en machette de certains journaux et qui apparaissent comme des informations d'actualités sont, en réalité, de la publicité clandestine grassement payée par des officines politiques ou des chefs d'entreprises. Il en est de même de certaines émissions de prestige sur des questions d'actualité présentées par des « consortium » des médias audiovisuels, mais qui sont en réalité, commanditées et payées par les « invités » pour faire leur propagande.
- Les panélistes ont suggéré que le gouvernement mette en application, sans atermoiement, l'aide publique destinée aux médias, selon les règles d'équité et de transparence, afin de lutter tant soi peu à la paupérisation des médias privés qui en font des proies faciles à la manipulation et à la corruption.

Les médias congolais n'ont rien d'une entreprise. Ils fonctionnent essentiellement grâce à des financements politiques obscurs. Illusoire de parler donc de rentabilité dans un contexte où la publicité est quasi existante et que le tirage est très faible, affirme **Mukebayi Nkoso** qui dirige un bi-hebdomadaire à Kinshasa.

La situation économique des médias dans les provinces n'est pas du tout reluisante. **Hodant Bongambo** de *Radio Ekanga* à l'Equateur explique que les médias ne reçoivent pas les financements de la part de l'Etat, certains n'ont pas accès facile aux marchés de la publicité. Dans le budget de l'Etat pour l'année 2008, le gouvernement avait même annoncé d'avoir alloué une somme de deux millions de dollars américains aux médias, mais cela n'est resté qu'un discours et les médias n'ont jamais bénéficié directement ou indirectement de cette somme.

Dans la province du Kasai Orientale, où pullulent beaucoup d'hommes d'affaires versés dans la vente du diamant, la viabilité économique des entreprises de presse reste très précaire comme l'explique **Joëlle Mbombo** : « La rentabilité est relationnelle, c'est-à-dire elle dépend du dynamisme des personnes chargées

de faire le marketing et les relations publiques de leurs organes. Les médias en général vivent de la publicité. Pour l'audiovisuel, ce sont les émissions patronnées et les reportages payants et la presse écrite vit de la vente des pages aux hommes d'affaires qui veulent des informations promotionnelles ou ambitieuses ou encore commandées. Certains médias sont soutenus par des hommes politiques qui ont une certaine influence sur la ligne éditoriale ».

Les Entreprises de presse en RDC ? C'est de la débrouille, renchérit **Mbayi Katshingu** de l'Observatoire des médias congolais (OMEC). « Avec un tirage ne dépassant pas les 1500 exemplaires. La comptabilité c'est de l'artisanat. Souvent la recette va directement dans les poches du patron. La vente au numéro laisse à désirer, la publicité est inexistante. Exceptées deux entreprises aux capitaux étrangers et qui sont gérées par ces étrangers (RAGA, Antenne A) qui bénéficient d'une bonne organisation. Des entreprises audiovisuelle ont accès à la publicité, mais aux conditions et tarifs fixés par les annonceurs des médias communautaires, par contre elles reçoivent des financements des bailleurs de fonds alors que généralement les médias privés sont alimentés par des sources politiques ou autres ».

Même avis partagé par Me Edouard Mukendi : « il ya des imprimeries et autres entreprises de soutien à la presse, mais leur rentabilité est sujette à caution. La gestion de ces entreprises ne suit pas les normes internationales. Ce sont des établissements individuels dont la caisse se confond à celle de leurs propriétaires. Ce sont les annonceurs qui font vivre les médias. Certains utilisent les agences de publicité et les autres le font directement en s'adressant aux entreprises de presse. Les autres sources sont inexistantes, sinon des ressources des politiques ce qui influence grandement la ligne éditoriale de presque toute la presse en RDC. Les agences de publicité existent mais en petit nombre, vu l'ampleur timide des activités économiques et commerciales ».

5. Des organisations professionnelles en état de sommeil

Tous les participants au Panel ont reconnu que des Institutions d'appui aux médias existent. A l'instar des associations professionnels et des Institutions de formation. Reste la question de l'efficacité de leur action dans la défense des intérêts de leurs membres. Parmi ces associations patronales, on cite : l'Association des Editeurs du Congo (ANECO), l'Association Nationale des Entreprises de l'Audiovisuel Privé (ANEAP); l'Association des Radios Télévisions Communautaires (Rateco) ;

Il existe aussi quelques associations professionnelles telles que le SNPP (Syndicat National Professionnel de la Presse), l'UNPC (Union Nationale de la Presse du Congo), l'UCOFEM (Union Congolaise des Femmes des Médias), mais la visibilité de leurs actions en faveur de leurs membres reste très faible.

St Augustin Kinienzi du quotidien Le Potentiel, déplore le fait que la prise en charge et l'encadrement du journaliste par la maison qui l'emploie est aujourd'hui reléguée au second plan. Plus personne ne veut perdre son temps à cette tâche dans un secteur où la rémunération est dérisoire. Chacun se lance à la recherche du pain quotidien. Entre-temps, la qualité du travail encaisse le contre coup. Il existe une grande école de journalisme (IFASIC) d'où sortent la majorité de journalistes de Kinshasa. Mais comme l'ensemble du système éducatif le niveau est assez bas. Et même dans des rédactions, l'encadrement des nouveaux journalistes n'est pas assuré.

Claudine Mbombo de l'Observateur parle, elle, de l'absence de leadership et de la réticence des journalistes eux-mêmes à s'organiser en associations pour revendiquer leurs droits. Elle propose de revisiter le système de formation et d'encadrement pour valoriser le diplôme et la qualité des professionnels des médias. L'Association nationale des éditeurs existent, mais elle se fait sentir que quand il y a en vue de l'argent à se partager ou autre programme qui nécessite la concertation. Quant à la protection et défense de ses membres, c'est quasi inexistant. C'est le cas aussi de l'Union congolaise des femmes des médias (UCOFEM) qui parle des problèmes de toutes les femmes sauf celles des médias alors que sa mission première est celle-là.

Concernant la défense de la liberté de la presse, les panélistes ont reconnu l'efficacité des actions menées par l'ONG Journaliste en danger (JED) dans la défense des la liberté de la presse et la protection des journalistes inquiétés à cause de leur travail. Mais le souhait de tous est de voir naître d'autres organisations du même genre pour défendre les intérêts de la corporation des journalistes.

MONITORING DES ATTEINTES A LA LIBERTE DE LA PRESSE

JOURNALISTE ASSASSINÉ

- **BRUNO KOKO CHIRAMBIZA**, 24 ans, journaliste à la *RadioStar*, une station de radio privée (propriété d'un député national de l'opposition) émettant à Bukavu, capitale de la province du Sud-Kivu (est de la RDC) a été tué, dans la nuit du samedi 22 à dimanche 23 août 2009, à coup de poignard par un groupe de 8 personnes en tenue civile et non autrement identifiées à la rédaction du présent rapport.

Selon les premiers témoignages obtenus par Journaliste en danger (JED), CHIRAMBIZA revenait à pieds vers minuit, en compagnie d'un ami, d'un mariage qu'il avait animé, à plus ou moins 5 kms de son domicile, lorsqu'ils ont été attaqués par un groupe de 8 personnes, en civil selon l'ami du défunt qui, lui, a pu s'échapper. Le journaliste a, quant à lui, été poursuivi par ses agresseurs qui l'ont rattrapé et poignardé en pleine poitrine. Conduit à l'hôpital par des personnes alertées par ses cris de douleur, il a succombé de ses blessures quelques instants après. Contre toute attente, le journaliste a été inhumé dès le lendemain de sa mort sans qu'aucune autopsie n'ait été pratiquée sur son corps pour déterminer la nature exacte de l'arme qui lui a donné la mort.

Dans un communiqué de presse rendu public le lundi 24 août 2009, JED a demandé avec insistance aux représentants de la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC) de se joindre aux autorités provinciales de Bukavu dans l'enquête pour déterminer les circonstances exactes de la mort de Chirambiza. JED a également déploré « la précipitation avec laquelle le journaliste a été inhumé » brouillant de ce fait même les enquêtes à conduire.

Pour les autorités provinciales, ce nouveau meurtre d'un journaliste était à mettre sur le compte de l'insécurité généralisée qui règne dans la capitale de la province du Sud-Kivu où, à en croire la société civile, circulent dans l'illégalité des armes de toutes sortes. Face à cette tentative dangereuse des autorités locales de noyer le meurtre du journaliste dans la marre de l'insécurité, JED a demandé aux autorités provinciales de Bukavu, dans son communiqué de presse du 24 août 2009, de ne pas banaliser cet acte en le mettant sur le compte de l'insécurité généralisée qui règne dans cette province du Sud Kivu. Ce qui serait le meilleur moyen d'assurer l'impunité à ceux qui s'en prennent souvent ouvertement aux journalistes et aux médias à cause de leur travail.

Au cours de la conférence de presse hebdomadaire de la MONUC du 26 août 2009, M. Alan Doss, représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies en RDC, a déclaré, en réponse à la demande de JED, que la MONUC était disposée à apporter sa contribution au gouvernement congolais dans l'enquête concernant le meurtre du journaliste Chirambiza. « Nous avons fait une démarche auprès du gouvernement à propos de ce cas. Nous attendons sa réponse, maintenant. Nous voulons simplement indiquer au ministre de la justice et aux autorités congolaises, que nous sommes prêts à les aider, s'ils veulent notre appui. Enfin de compte, c'est de la responsabilité nationale. Nous ne pouvons pas, bien sûr, nous substituer à leurs responsabilités. Nous voulons simplement que l'on puisse déterminer les faits le plus rapidement possible. Comme il y a quatre cas (NDLR: d'assassinats de journalistes dans cette même ville de Bukavu), c'est très préoccupant. Je vous rappelle que deux (d'entre eux) travaillaient pour Radio Okapi. Donc, nous sommes aussi très touchés par cette situation. J'espère aussi que les autorités ici à Kinshasa, mais aussi dans les provinces ont tout ce qu'il faut pour remettre les faits au clair et quelles suivent ces cas pour que ça arrive au système de justice le plus rapidement possible», a précisé M. Doss.

Au moment du bouclage du présent rapport mi-novembre, JED n'avait pas reçu d'information en rapport avec la réponse du gouvernement à l'offre de la Mission des Nations Unies.

Une commission d'enquête composée de la Police nationale congolaise et du parquet de Bukavu avait été mise sur pieds le 24 août 2009 sur décision des autorités provinciales. Au-delà de l'effet d'annonce, plus aucune information n'a été rendue publique en rapport avec cette enquête à l'exception du fait que le parquet civil a été dessaisi du dossier qui a été confié, en violation de la constitution, à la justice militaire de Bukavu, la même qui n'a jamais tiré au clair les affaires antérieures des meurtres des journalistes et du défenseur des droits de l'homme Pascal Kabungulu tué à Bukavu le 31 juillet 2005 dont le procès, mettant en cause des officiers de l'armée nationale, a été interrompu et abandonné depuis.

Le meurtre de Chirambiza est le troisième de la série qui vise les professionnels des médias et qui allonge ainsi la liste des journalistes tués dans des circonstances restées mystérieuses à ce jour dans la ville de Bukavu. Il s'agit de : Serge Maheshe et Didace Namujimbo, deux journalistes de la Radio Okapi tués respectivement le 13 juin 2007 et le 21 novembre 2008.

Le procès de Serge Maheshe, aussi bien au premier degré qu'en appel, restera à jamais dans les annales de la justice militaire comme un scandaleux chaos et un déni de justice marqué par des innombrables irrégularités fondées sur des enquêtes sciemment bâclées. Le pourvoi en cassation introduit par les deux présumés assassins – qui accusent des magistrats du parquet militaire de Bukavu de subornation - n'a pas encore connu une suite une année après.

Quant à Didace Namujimbo, un autre journaliste de Radio Okapi tué à Bukavu,

le jour même de la commémoration de l'an 1 de ce meurtre ignoble, la justice militaire de Bukavu annonce l'arrestation de l'un des principaux suspects, le caporal Sébastien Tandema, présenté comme un déserteur de la troisième brigade intégrée des FARDC, et qui aurait reconnu, lors de son audition ces derniers jours, avoir tiré sur le journaliste. Curieusement, cinq jours seulement après son arrestation, le suspect N°1 s'est évadé, le 23 novembre 2009, du cachot de la 10e région militaire de Bukavu où il était gardé avec d'autres détenus.

JOURNALISTES INCARCERES

• **NSIMBA EMBETE PONTE**, directeur du journal *L'INTERPRETE*, un feuillet bihebdomadaire privé paraissant à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, arrêté par l'ANR (Agence Nationale des Renseignements), le 07 mars 2008, a été remis en liberté, mercredi 07 janvier 2009 après avoir purgé l'entièreté de sa peine de 10 mois d'emprisonnement. Poursuivi initialement pour « *colportage, faux bruits, atteinte à la sûreté de l'Etat et offense au chef de l'Etat* », le journaliste a été reconnu coupable d'offense au chef de l'Etat, jeudi 27 novembre 2008, par le Tribunal de paix de Kinshasa/N'Djili qui l'a condamné, par ce fait, à

10 mois de prison ferme à la suite d'une série d'articles reprenant une rumeur sur l'état de santé du Président Joseph Kabila. Pour rappel, NSIMBA EMBETE et son collaborateur **DAVIN NTONDO** avaient été arrêtés, respectivement, les 7 et 29 mars 2008 à Kinshasa et conduits au cachot dit « ANR Fleuve » non loin des bureaux du premier ministre où ils avaient passé trois mois de détention sans visite aucune. Le 06 juin 2008, ils avaient été conduits au Parquet de Kinshasa/Matete avant d'être transférés au CPRK (Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa) et leur dossier avait été confié au tribunal de paix de Kinshasa/N'Djili.

• **COCO TANDA**, cameraman à *CNTV* (*Canal Numérique Télévision*), une chaîne privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été arrêté, dimanche 15 mars 2009 en début d'après-midi au siège du RENADHOC à Kinshasa/Barumbu, avec deux dirigeants de l'ONG de défense des droits de l'homme La VSV (Voix des Sans Voix), Floribert CHEBEYA BAHIZIRE (directeur exécutif) et Dolly IBEFO MBUNGA (directeur exécutif adjoint), ainsi que Donat TSHIKAYA, membre du Réseau National des Droits de l'Homme en RD Congo (RENADHOC). Ils ont été libérés le mardi 17 mars 2009 dans la soirée. Le cameraman et les trois défenseurs des droits de l'Homme avaient été conduits sans ménagement et gardé au secret dans les cachots des Services Spéciaux de la Police communément appelé *Kin - Mazière* à Kinshasa/Gombe.

Au cours de cette conférence de presse couverte par le cameraman Coco Tanda pour le compte de *CNTV*, il était question de l'organisation, le lendemain, d'une marche pacifique et d'un sit-in devant le siège du parlement afin d'y déposer un mémorandum en rapport avec l'éviction de la présidence de l'Assemblée Nationale de M. Vital Kamerhe.

• **GUILLAUME MUDIBU**, directeur adjoint à la radio *Maendeleo de Salamabila*, une station de radio privée émettant à Salamabila, localité située dans le territoire de Kabambaré (province du Maniema à l'est de la RDC) a été arrêté, le samedi 5 septembre 2009 à son domicile et détenu pendant dix jours, par M. KALUMBAMBA, agent de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) qui lui reprochait d'avoir « facilité la haute trahison et l'atteinte à la sûreté de l'Etat » en accordant, vendredi 4 septembre 2009 à 20 heures, un temps d'antenne à M. Ghislain ASANI, chef de localité de Salamabila. Selon KALUMBAMBA que JED avait pu joindre au téléphone, le chef de localité avait, à cette occasion, fait des déclarations de nature à « décourager les FARDC » affectés dans sa localité dans le cadre des opérations militaires « Kimia 2 » chargé de traquer les rebelles rwandais des FDLR.

Mudibu avait été arrêté, samedi 5 septembre 2009, à son domicile vers 5h30' par M. KALUMBAMBA muni d'une convocation et conduit au poste local de l'ANR où il avait été entendu sur procès verbal avant d'être incarcéré pendant trois jours au cachot du poste de police

de Salamabila. Mardi 8 septembre 2009, le journaliste a été escorté à pieds pendant cinq jours, jusqu'au cachot de la police de Kasongo communément appelé «Permanence », situé dans la localité de Kasongo

à 135 Kms de Salamabila où il avait été détenu, ensemble avec le chef de localité, pendant 48 heures avant d'être libéré, mardi 15 septembre 2009 à 17h 30'.

JOURNALISTES INTERPELLES

- **JEAN-MARIE KANKU, JEAN-MARIE BASA, NORBERT NKONDE** et **RIGOBERT KWAKALA**, respectivement éditeurs des journaux *L'ALERTE*, *FLASH INFOS PLUS*, *LE RESEAU* et *LE MONITEUR*, de petits hebdomadaires privés paraissant à Kinshasa, capitale de la RDC, ont été interpellés, jeudi 29 janvier 2009 vers 15heures, à l'hôtel Memling de Kinshasa par une dizaine d'agents de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) sans motif officiel connu.

Les journalistes devaient réaliser une interview avec un opérateur économique sur la question des passeports biométriques en RDC qui défrayait la chronique. Tous les quatre ont été conduits à la direction générale de l'ANR à Kinshasa/Gombe.

Jean-Marie KANKU et ses confrères ont été entendus sur procès verbal de 17 heures à 3 heures du matin.

Leur interrogatoire tournait autour d'un rapport interne à l'ANR qu'ils possédaient et qui révélait une affaire de corruption mettant en cause un responsable de l'ANR. Les journalistes ont été remis en liberté le lendemain vers 15 heures.

- **PATRICK MUKENGESHAY**, Directeur de la *RADIO TELEVISION AMAZONE (RTA)*, une station de radio privée émettant à Kananga, capitale de la province du Kasai Occidental, (au centre de la RDC), a été interpellé, mercredi 03 juin 2009, au bureau de l'antenne locale de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) pour avoir laissé diffuser une information dénonçant les abus de pouvoir de l'ANR à Kananga.

La *RTA* avait relayé, lundi 01 juin 2009, un communiqué de presse de l'ONG de défense des droits de l'homme *ASADHO* (Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme) diffusé par *Radio Okapi*, (projet commun Nations-Unies

et Fondation Hironnelle), qui dénonçait l'arrestation par l'ANR de M. François MUTAMBAY, Ministre provincial de Budget, accusé de détournement des deniers publics. Selon ce communiqué, cette arrestation était arbitraire et ne ressortait nullement des attributions des services des renseignements. Deux heures après la diffusion de cette information, le Directeur de la RTA a été convoqué au bureau de l'antenne locale de l'ANR où il a été entendu sur procès verbal pendant six heures avant d'être relâché. Dans son audition, MUKENGESHAY a été interrogé, entre autre, sur l'identité complète de Léon MBUYAMBA, présentateur du journal parlé au cours duquel ledit communiqué avait été exploité.

- **JEAN-PIERRE KATENDE**, journaliste à la *RTEELDA (Radio Télévision de l'Eglise Evangélique Libre d'Afrique)*, radiotélévision confessionnelle émettant à Mbuji-Mayi, capitale de la province du Kasai-Oriental, (au centre de la RDC) a été interpellé, samedi 04 avril 2009, à l'antenne locale de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements).

L'ANR reprochait au journaliste d'avoir accordé la parole à M. Frank MPOYI, président provincial de la Convention de Congolais Indépendants (CCI), un parti politique membre de l'Alliance

pour la Majorité Présidentielle (AMP), plate-forme politique ayant la majorité au Parlement. Dans une émission du 03 avril 2009, MPOYI avait dénoncé des actes de corruption qui auraient émaillé les élections du bureau de l'Assemblée provinciale du Kasai Oriental. Le journaliste a été libéré à 19 heures après avoir été entendu sur procès verbal.

- **CHRISTOPHE EGWENDE et BENJAMIN BUAZU**, journalistes à *RADIO LIBERTE ZONGO*, une station de radio privée émettant à Zongo, une ville de la province de l'Equateur, au Nord de la RDC à la frontière avec la République Centrafricaine, ont été interpellés, samedi 16 mai 2009, de 6 heures à 10 heures du matin, au bureau de l'antenne locale de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) pour avoir relayé, la veille, une information diffusée par RFI (Radio France Internationale), selon laquelle deux administrateurs de l'ANR auraient été limogés. Les deux journalistes ont été interpellés pendant qu'ils se rendaient à leur rédaction et gardés à vue sans être entendus sur procès verbal.

- **ROCHEREAU KIGHOMA**, directeur de la *RADIO LIBERTE BUTEMBO*, une station privée émettant à Butembo, ville située à 355 Km au Nord de la ville de Goma, capitale provinciale du Nord-

Kivu (à l'Est de la RDC), a été convoqué, jeudi 11 juin 2009, au bureau de l'antenne locale de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) pour avoir accordé, au cours de son émission, la parole à M. Fidèle Kadima, un cadre du parti présidentiel PPRD (Parti du Peuple pour la Reconstruction et le Développement) qui critiquait M. Julien Paluku, gouverneur de la province du Nord-Kivu .

Kighoma a été entendu sur procès verbal au sujet d'une émission politique diffusée, la veille, sur les antennes de sa station et au cours de laquelle un de ses invités, Fidèle Kadima avait déclaré que M. Julien Paluku, Gouverneur de la Province du Nord Kivu, ne se préoccupe pas de l'insécurité à Butembo. « *Chaque fois qu'il vient ici, c'est pour inaugurer des écoles et des hôpitaux qui ne sont pas d'ailleurs construits par lui.* », avait-il poursuivi. Quelques heures après l'émission, M. Kadima a été interpellé au bureau de l'ANR où il a passé une nuit. Le lendemain, des agents de l'ANR s'étaient présentés à la rédaction de la Radio à la recherche du présentateur de l'émission. Ne l'ayant pas trouvé, ils avaient confisqué la cassette de l'émission.

- **CLAUDE KASONGO**, journaliste à *RTCMALI* (Radio Télévision Communautaire Maniema Liberté),

une radio communautaire émettant à Kindu, capitale de la province du Maniema (à l'Est de la RDC), a été arrêté et conduit à la Prison Centrale de Kindu, lundi 20 juillet 2009 vers 11 h 00 locale, alors qu'il se trouvait en plein procès à l'Auditorat Militaire où il comparaisait contre un Officier de Police Judiciaire qui l'avait menacé de mort et de viol au mois de juin 2009. Kasongo a été remis en liberté, mercredi 22 juillet 2009, en début d'après-midi après que sa rédaction a payé 80 dollars américains.

Le journaliste avait diffusé, le 30 mai 2009, une information selon laquelle, au cours d'une audition au Parquet Général de Kindu, Tafunga se serait déshabillée pour prouver sa féminité dans une rocambolesque affaire où elle était accusée d'avoir rendu grosse une autre fille de son quartier. Mécontente, Tafunga avait, à son tour, porté plainte contre le journaliste pour diffamation.

- **THIERRY MICHEL**, cinéaste et réalisateur de nationalité belge, a été brièvement interpellé, lundi 20 juillet 2009, à Kisangani, capitale de la Province Orientale, à l'Est de la RDC, et son documentaire « *Katanga Business* » a été interdit de diffusion par l'ANR (Agence Nationale des Renseignements).

« *Katanga Business* » est le dernier documentaire du réalisateur belge consacré à la ruée vers l'exploitation

minière dans la riche province du Katanga, dans le sud-est de la RDC. Un des acteurs principaux de ce mélodrame est le gouverneur de la province Moïse Katumbi, richissime homme d'affaires massivement élu député national et provincial avant d'être élu gouverneur du Katanga.

A Kisangani, une première projection prévue de longue date au campus de l'Université de Kisangani a été interdite, en dernière minute, par les autorités académiques au motif que ce documentaire ne cadrerait pas avec le cursus de cette université. Le même soir une autre projection à l'espace culturel Ngoma a été brusquement interrompue, trente minutes après le début de la projection par le maire de la ville de Kisangani. Pourtant, la veille, dans la même salle, le film documentaire avait été projeté, sans incident, pour un public VIP composé des personnalités politiques locales. « Le film a été présenté en RDC plus de vingt fois dans quatre provinces, dont sept villes » a déclaré à JED Thierry

- **MATHYS NUMBI**, journaliste à RCK (Radio Communautaire du Katanga), une station émettant à Kamina dans le district du Haut Lomami (au nord de la province du Katanga) et partenaire de Radio Okapi (un projet commun de la Fondation Suisse Hirondelle et la

Mission des Nations Unies au Congo), a été brièvement interpellé, lundi 10 août 2009, par l'antenne locale de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) pour avoir « envoyé » à la radio Okapi une information selon laquelle une fille de douze ans avait été violée à Kaniama, localité située à 200 Kms de Kamina par un élément des FARDC (Forces armées de la RDC).

Entendu sur procès verbal par le responsable de l'ANR/Kamina, Numbi avait rejeté le grief retenu contre lui et a déclaré ne pas être l'auteur de cette information. Mme Denis MAHEWO, Secrétaire de rédaction de Radio Okapi, station locale de Lubumbashi, capitale de la province du Katanga, a précisé que cette nouvelle venait d'une source autre que celle du journaliste NUMBI.

- **SERGE SIKULI, CLAUDE VINDU et EDOUARD MUMBERI**, respectivement rédacteur en chef et journalistes à la RADIO MOTO BUTEMBO-BENI, une radiocatholique du diocèse de Butembo-Beni émettant à Butembo, deuxième ville de la province du Nord-Kivu, à l'est de la RDC et station partenaire de RFI (Radio France Internationale) a été interpellés, dimanche 23 août 2009, pendant près de quatre heures à l'antenne locale de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) pour n'avoir pas obtempéré à la décision du

Conseil urbain de sécurité interdisant toute retransmission des émissions de RFI par les radios locales, et cela après la suspension de celle-ci, le 26 juillet 2009, par M. Lambert MENDE, ministre de la Communication et des Médias.

Samedi 22 août 2009, une lettre de l'ANR portant le numéro 05/457/ANR/DSI/336/2009 et ayant pour objet « interdiction de retransmission des informations de RFI », a été expédiée à tous les directeurs des radios de Butembo par M. Alain Christian Lifungula, chef de centre des renseignements généraux de l'ANR/ Butembo. Le lendemain vers 15 heures, une dizaine d'agents de l'ANR a débarqué au siège de la radio, désirant parler au directeur qui n'y était pas. Ils ont obligé SIKULI, VINDU et MUMBERI de les accompagner au poste local de l'ANR. « *Cette mesure d'interdiction vient du gouverneur de province, M. Julien Paluku, qui nous a demandé de vous contraindre à arrêter le relai des informations de RFI* » a déclaré un agent de l'ANR à Serge SIKULI. Craignant d'être fermées, les radios locales partenaires de RFI ont arrêté, dimanche 23 août 2009, toute retransmission des programmes de RFI.

- **ALBERT MAFOLO DUGUGASA**, journaliste à la Radio Communautaire TOMISA, une radio confessionnelle de l'église catholique émettant à Kikwit,

deuxième ville de la province du Bandundu, a été interpellé, vendredi 28 Août 2009 pendant près de 10 heures, par M. José MUFWETA, substitut du procureur près le Parquet de Grande Instance de Kikwit. Mafolo a été pris le matin à son domicile par trois officiers de police judiciaire munis d'un mandat d'amener établi par le substitut du procureur. Conduit au Parquet de Grande Instance, le journaliste a été longuement entendu sur procès verbal au sujet de la « *la diffusion sans autorisation* », mardi 25 août 2009 à 19h30 au cours du journal parlé, d'une information relative à la mise en place intervenue au sein de la magistrature.

- **MICHEL MUKEBAYI**, directeur de *CONGO NEWS*, un quotidien paraissant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été interpellé, mercredi 26 août 2009, au Parquet Général de la Gombe où il a été entendu sur procès verbal et accusé de « *propagation de faux bruits et colportage* ». Dans l'édition du mardi 25 août 2009, MUKEBAYI avait publié un article intitulé: « *Nomination en cascade des magistrats : la liste complète en intégralité* ». Il lui avait été reproché la publication d'une liste non officielle relative à la nouvelle mise en place dans la magistrature. Auditionné, MUKEBAYI a été sommé à divulguer sa source d'information.

- **EVARISTE KANYINDA** directeur à *KILIMANDJARO*, une station de radio privée émettant à Tshikapa, deuxième ville de la province du Kasai occidental (au centre la RDC) a été interpellé, vendredi 11 septembre 2009, pendant près de 6 heures, à l'antenne locale de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) à la demande de M. Hubert Mbingo Mvula, vice-gouverneur de la province du Kasai occidental. Mbingo reprochait à Kanyinda la diffusion d'une information selon laquelle le vice-gouverneur aurait détourné la somme de 250 mille dollars US destinée à la voirie urbaine. Kanyinda a déclaré que la radio Kilimandjaro n'a jamais publié une telle information et que l'ANR s'était probablement trompée de cible.

- **JULES BUTU**, directeur à Digital Congo, une station de radio privée émettant à Tshikapa, ville de la province du Kasai occidental, au centre la RDC a été interpellé, vendredi 11 septembre 2009 pendant près de 6 heures, à l'antenne locale de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) sur ordre de M. Hubert Mbingo Mvula, vice-gouverneur de la province du Kasai occidental. Le vice-gouverneur reprochait à Butu d'avoir dit sur les antennes qu'il gardait chez lui à la maison les recettes générées par la BMR (Brigade de Mobilisation des Recettes Provinciales).

Butu a reçu à son domicile, jeudi 10 septembre 2009 à 22 heures, quatre agents de l'ANR qui lui ont demandé de les accompagner au bureau de l'ANR pour une « *causerie amicale* ». Arrivés sur place, ils se sont mis à le questionner sur les relations qu'il entretenait avec le vice-gouverneur de la province du Kasai occidental. C'est après une vive discussion qu'il a été relâché vers 1 heure du matin. Le vendredi 11 septembre 2009 vers 9 heures, les mêmes agents de l'ANR l'ont de nouveau conduit à leur bureau où il a été entendu sur procès verbal et accusé d'avoir diffusé une information selon laquelle il y avait un véhicule de la BMR transportant les recettes de la Brigade qui faisait des navettes entre la résidence de M. Mbingo et la BMR. Le journaliste a été libéré à 16 h00.

- **JEEF TSHIDIBI, JOSEPH KONGO, TOSTA NGOYI**, respectivement directeur, chef des programmes et technicien de la *RTEELD'A* (Radiotélévision de l'Eglise évangélique libre d'Afrique), une station de radio confessionnelle émettant à Mbuji-Mayi, capitale de la province du Kasai-oriental, au centre de la RDC, ont été interpellés et conduits, jeudi 12 novembre 2009 matin, à l'ANR/Kasai-oriental (Agence nationale des renseignements) où ils ont été entendus sur procès verbal pendant près de 10 heures.

Il était reproché à la RTEELDA d'avoir diffusé le même jour l'émission « *Tuibakayi Kasai* » (Construisons le Kasai), dans laquelle le journaliste aurait, selon l'ANR, critiqué M. Alphonse Ngoyi Kasanji, gouverneur

de la province du Kasai oriental et pourtant, selon la rédaction, dans cette émission, le journaliste Vincent TSHAMALA parlait de la dégradation de la voirie urbaine.

JOURNALISTES AGRESSES, MALTRAITES OU TORTURE

- **PIERRE KOMBA**, journaliste à la *RTA (Radio Télévision Amani)*, une station de radio confessionnelle propriété de l'église catholique émettant à Kisangani, capitale de la province orientale, au nord-est de la RDC, a été battu, vendredi 23 janvier 2009 vers 13 heures, par les éléments de la Police Nationale Congolaise (PNC). Komba couvrait une marche des élèves de l'Institut de Kisangani qui manifestaient contre la réhabilitation de leur préfet suspendu pour corruption. Protestant contre le mauvais traitement que les policiers infligeaient aux manifestants, le journaliste a été interpellé sans ménagement, roué des coups et traîné par terre. Sa carte de presse, ses notes de reportage, ses chaussures et son argent ont été confisqués avant d'être acheminé dans un cachot de la police. Le journaliste a été remis en liberté qu'après la protestation de JED auprès du commandant de la police des renseignements à Kisangani.

- **JOMMINGKASIAMA**, caméraman à *CKTV (CANAL KIN TV)*, une chaîne de télévision privée, émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, avait été interpellé et agressé par les éléments de la Police Nationale Congolaise (PNC), lundi 19 janvier 2009 vers midi, alors qu'il prenait en image le délabrement de l'avenue Assossa, dans la commune de Kasavubu à Kinshasa. Le cameraman était accusé de travailler pour le compte du MLC (Mouvement de Libération du Congo), parti politique siégeant sur le banc de l'opposition au Parlement congolais, dont le président, M. Jean-Pierre Bemba, est le propriétaire. Conduit au cachot de la maison communale de Kasavubu, KASIAMA avait été roué des coups avant d'être libéré vers 17 heures.

- **JUNIOR NSENGA** et **BIENVENU LUKA**, respectivement journaliste et caméraman à **CEBES**, une chaîne privée émettant à Kinshasa,

capitale de la RDC, a été tabassés et séquestrés, jeudi 05 février 2009, par quelques élèves et enseignants du lycée NAKIHINGA, à Kinshasa / Kasavubu, pendant qu'ils couvraient le début des travaux de construction d'un hôpital moderne sur le site où est érigée cette école. LUKA prenait les images des engins de construction quand il a été encerclé par un groupe d'enseignants et élèves de cette école qui ont commencé à le tabasser avant de s'en prendre à NSENGA qui était venu s'interposer. Les deux journalistes avaient été ensuite conduits dans l'enceinte de l'école où ils ont été séquestrés et leur caméra endommagée. Les deux professionnels des médias avaient eu la vie sauve grâce à l'intervention de la police.

- **KATHY KATAYI**, journaliste à la *RADIO OKAPI* (projet commun des Nations-Unies et de la Fondation suisse Hirondelle), station de Kananga, capitale de la province du Kasai-Occidental, au centre de la RD Congo, a été tabassé, mardi 03 mars 2009, par une dizaine d'éléments de la Police Nationale Congolaise (PNC).

Katayi s'était rendu au Bâtiment Administratif de Kananga (siège du gouvernorat de la province du

Kasai-Occidental) pour couvrir la plénière de l'Assemblée Provinciale (Parlement local) et rencontrer un député provincial qui avait fait l'objet d'une perquisition à son domicile. Alors qu'il couvrait ladite plénière, le journaliste a été sommé, par un responsable de la Police, de quitter la salle. Devant la résistance de Katayi, qui s'interrogeait sur les motivations de la décision de l'officier de la police, ce dernier a intimé l'ordre aux autres policiers de l'évacuer de force de la salle. Sans ménagement, le journaliste a été bousculé, roué des coups et trainé à travers les escaliers du premier niveau du bâtiment jusqu'au rez-de-chaussée.

- **TRÉSOR NDUAYA**, caméraman à *CCTV (Canal Congo Télévision)*, une chaîne privée de télévision émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, et propriété de M. Jean Pierre BEMBA, leader du parti d'opposition Mouvement de Libération du Congo (MLC) détenu par la CPI à La Haye, a été agressé, mardi 16 juin 2009, par des éléments de la Police Nationale Congolaise (PNC) à Kinshasa/Maluku. Nduaya s'était rendu au port de Maluku, l'une des 24 communes située dans le faubourg est de Kinshasa, pour couvrir une opération de démolition des maisons

décidée par le bourgmestre de cette commune. Ayant préalablement requis l'autorisation de l'officier de la Police Nationale Congolaise en poste sur ce site, Nduaya était entrain d'interviewer quelques habitants de ce quartier lorsqu'il a vu surgir quelques policiers qui l'ont sérieusement menacé en l'accusant de « travailler pour une télévision de l'opposition afin de salir l'image du pays ». Relâché vers 21 heures, le journaliste a été placé à bord d'un taxi à destination du centre ville de Kinshasa.

• **PAULIN MUNANGA**, journaliste-reporter à Radio Okapi, station de Lubumbashi, capitale de la province du Katanga dans le Sud-est de la RD Congo, a été battu, vendredi 07 août 2009, par quatre agents de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) alors qu'il couvrait une manifestation des défenseurs des droits de l'Homme à Lubumbashi, capitale provinciale du Katanga, au Sud-est de la RDC. Après avoir interviewé quelques manifestants, le journaliste a été surpris par des agents de l'ANR en tenues civiles qui l'ont d'abord verbalement menacé avant de le rouer des coups. Son enregistreur a été rendu, tard dans la soirée, par le Directeur Provincial de l'ANR.

• **PEPE LISUNGI**, journaliste à *OPED FM*, une station de radio privée émettant à Kisangani, capitale de la province Orientale, au Nord-Est de la RDC, a été brutalisé par M. Médard Autsai Asenga, gouverneur de la province Orientale, puis agressé par ses gardes du corps en tenue civile, samedi 24 octobre 2009, au site de l'hôtel du gouvernement provincial en construction. Lisungi s'était rendu au site de l'hôtel du gouvernement provincial en construction pour y réaliser un reportage sur un mouvement de grève lancé par les ouvriers qui réclamaient le paiement de leurs arriérés de salaire. Les gardiens en poste sur ce site lui avaient catégoriquement interdit d'y accéder sous prétexte qu'il n'avait pas reçu, des autorités compétentes, l'autorisation d'interviewer les grévistes. C'est après l'arrivée du gouverneur de la province au chantier de l'hôtel du gouvernement provincial que Lisungi avait, dans la foule, pu y accéder.

• **FRANCINE KONGOLO** et **JEAN-CLAUDE BODE**, journaliste et caméraman de *NUMÉRICA TV*, une chaîne de télévision privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, ont été pris à partie, mardi 13 octobre 2009, par les étudiants de l'ISTA (Institut Supérieur des Techniques

Appliquées). Les étudiants ont empêché les journalistes de prendre en image un accident de circulation qui venait de se produire devant leur campus. Les journalistes revenaient de la RVA (Régie des Voies Aériennes) où ils devaient réaliser un reportage sur la suspension, jeudi 08 octobre 2009, jusqu'à nouvel ordre par le ministère angolais des Relations extérieures des vols de la compagnie aérienne angolaise TAAG vers la RDC,

décision prise en guise de riposte à l'opération d'expulsion des citoyens Angolais sur le sol congolais. Arrivés devant l'ISTA, ils ont vu deux véhicules entrés en collision. Les étudiants s'étaient précipités en entourant les deux véhicules accidentés. C'est au moment où Kongolo et Bode ont voulu prendre en image cet accident qu'ils ont été passés à tabac par les étudiants.

JOURNALISTES MENACÉS OU HARCELÉS

- **GILBERT NAWEZI**, journaliste à la **RPE** (Radio du Plein Evangile), une station confessionnelle émettant à Likasi, ville située à 120 Kms de Lubumbashi, capitale de la province du Katanga, au sud-est de la RDC, avait été convoqué et menacé de mort, vendredi 27 février 2009, par un responsable local de l'Agence Nationale des Renseignement (ANR). « Tes propos constituent une injure à l'endroit des autorités. Tu mérites d'être martyrisé. Le Gouverneur est saisi. Si tu continue à jouer avec le feu tu mourras pour rien », avait déclaré en substance M. SENGA, Chef de poste urbain de l'ANR/Likasi.

Dans une émission à téléphone ouvert au cours de laquelle les intervenants critiquaient l'état de délabrement de la voirie publique, mardi 24 février 2009,

le journaliste avait déclaré en conclusion qu'« *au regard de l'inaction des différentes autorités urbaines de Likasi, il serait souhaitable de les remplacer par des non originaires du Katanga, comme à l'époque de Mobutu.* »

Juste après l'émission, Mme Brigitte MPANDE, ancienne Bourgmestre de la commune de Panda et fille du chef coutumier MPANDE, s'était présentée dans les locaux de la radio à la recherche de l'animateur. Ne l'ayant pas trouvé, elle l'avait quand même joint au téléphone pour solliciter un tête-à-tête au cours duquel elle avait qualifié les propos du journaliste de « provocateurs » à l'endroit des autochtones. « *Je suis princesse de Likasi et ancienne bourgmestre et j'ai réalisé des oeuvres tout comme mes prédécesseurs. Ne vois-tu pas que*

tu nous provoques?», avait-elle dit au journaliste qui lui a proposé de l'inviter à la radio pour donner son point de vue.

• **DOMINIQUE KALONZO**, journaliste à la *RADIO LE MESSAGER DU PEUPLE*, une station émettant à Uvira, deuxième ville de la province du Sud-Kivu, à l'est de la RDC, a été menacé, vendredi 20 mars 2009, par le Colonel Chiwamo, commandant 13ème bataillon intégré basé à Uvira, qui lui reprochait d'avoir diffusé, sans son aval, une information sur une marche de soutien à Vital Kamerhe, alors président de l'Assemblée nationale de la RDC, organisée le 13 mars 2009. Chiwamo qui a également menacé de fermer la radio, a reconnu au téléphone avec JED, vendredi 20 mars 2009, avoir parlé au journaliste tout en minimisant l'incident. *« Je lui ai parlé en ami »*, a conclu le colonel depuis Uvira. Le 14 mars 2009, Kalonzo avait été entendu sur procès verbal à l'antenne locale de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) sur la même affaire.

• **JOËL BUABUA NUAMONA**, journaliste reporter à *BRT* (Business Radio Télévision), une chaîne privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, et collaborateur de l'émission religieuse *TEMPS DE VERITE* diffusée, chaque vendredi, sur *RTK* (Radio Télévision

Kintwadi), une chaîne confessionnelle de l'église kimbanguiste émettant également à Kinshasa, a reçu, jeudi 26 mars 2009, des sms sur son téléphone portable le menaçant de mort venant du numéro de téléphone 0852578202 dont voici le contenu : *« Bonjour Joël BUABUA, tu es toujours en vie ? On va t'aider à disparaître dans la nature. Jusqu'à ce que tu vas prendre leçon comme tes amis Frank Ngyke, Serge Maheshe et Bapuwa Mwamba. Chaque fois qu'on t'exhorte de laisser le testament tu nous poses des questions bêtes : Qu'est-ce-que je vous ai fait ? Alors la réponse vous l'aurez quand vous serez avec Franck Ngyke. Tu es déjà mort quelque soit le temps pauvre et bête journaliste. Parles à Mbaya (Le président de JED) de te réserver le cercueil et lui aussi son tour viendra.»*, a écrit l'inconnu. Le journaliste avait affirmé avoir reçu les mêmes menaces en septembre 2008 et en janvier 2009. Il pense qu'elles seraient liées à ses interventions à l'émission *TEMPS DE VERITE* qui est consacrée à la crise qui mine actuellement l'Eglise Kimbanguiste.

• **TUVER WUNDI MUHINDO**, journaliste à la *RTNC* (Radio Télévision Nationale Congolaise), station de Goma, capitale de la province du Nord-Kivu, et correspondant de JED a

été braqué à son domicile, dimanche 12 avril 2009 dans la nuit, par quatre hommes armés en tenue civile qui l'ont menacé de mort après avoir neutralisé tous les membres de sa famille. Les quatre hommes avaient fait irruption dans sa parcelle, vers 20 heures, quelques instants seulement après la fin d'une réception que Wundi avait organisée à l'occasion de la fête de Pâques. Après avoir neutralisé tous les membres de sa famille, trois d'entre eux se sont dirigés vers la chambre où se trouvait le journaliste. Tuvur Wundi a rapporté que ses assaillants, qui s'exprimaient en swahili (la langue la plus parlée à l'Est de la RDC), lui avait dit qu'ils étaient en mission pour le tuer parce qu'il était devenu le journaliste le plus friqué de Goma. Une enquête a été ouverte pour retrouver ses assaillants. Dès le lendemain, deux suspects ont été arrêtés par la police avant d'être relâchés faute de preuves.

• **EPHREM BISIMWA** et **SOLANGE LUSIKU**, journaliste à *RADIO MAENDELEO*, une radio communautaire émettant à Bukavu, capitale de la province du Sud-Kivu et éditrice du mensuel *LE SOUVERAIN* paraissant dans la même ville, ont été humiliés publiquement, vendredi 24 juillet 2009, par deux agents de

de l'OFIDA (Office des douanes et accises) affectées à la frontière Ruzizi 1^{er}, au Sud-Kivu à l'est de la RDC. Les deux journalistes revenaient d'une formation sur les médias et la paix à Nairobi au Kenya quand, arrivés au poste frontalier Ruzizi 1^{er}, ils ont été interpellés puis fouillés de fond en comble au moment où ils remplissaient les formalités administratives aux services d'hygiène et de la DGM (Direction générale de migration). Constatant qu'ils sont journalistes, les deux agents de la douane ont commencé à leur proférer des menaces en les qualifiant de chiens et ce, devant les autres passagers. « La presse n'existe pas en RDC. Si elle existait, les journalistes de la Radio Okapi Serge Maheshe et Didace Namujimbo ne seraient pas assassinés. Les journalistes ne valent rien en RDC raison pour laquelle ils sont tués comme des bêtes », ont-ils déclaré en substance.

• **TYTY MPUTU**, journaliste à *RADIO OKAPI*, un projet conjoint de la MONUC (Mission des Nations Unies au Congo) et de la Fondation Suisse Hirondelle, émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, et collaboratrice de l'émission interactive « Parole aux auditeurs » a été verbalement pris à partie au téléphone, mercredi 5 août

2009 vers 22h30, par un inconnu à partir d'un numéro masqué. « Etes-vous Claude ? Sa femme ? Pierrot ? La femme de Pierrot? Tyty Mputu?», avait interrogé l'inconnu avant d'enchaîner sur un ton menaçant: « *Êtes-vous sûre de ce que vous faites à la radio ? Êtes-vous sûre d'assumer la responsabilité?* ». Mputu avait affirmé que son interlocuteur ne lui avait pas laissé le temps de répondre et avait raccroché juste après ce virulent interrogatoire. Cette menace était intervenue quelques heures après la diffusion de l'émission « Parole aux auditeurs », consacrée ce jour-là, à la coupure du relai FM de RFI (Radio France Internationale) sur toute l'étendue de la RDC.

• **DELPHINE NAMUTO, KADI ADZOUBA**, et **JOLLY KAMUNTU**, respectivement journalistes à *RADIO OKAPI* et à *RADIO MAENDELEO*, deux principales stations de radio émettant à Bukavu, capitale de la province du Sud Kivu, ont été menacées de mort par SMS, mercredi 8 septembre 2009 vers 13H00, à partir d'un téléphone portable portant le numéro 0813 753 026. En date du mercredi 9 septembre 2009 vers 13H00, deux journalistes de *RADIO OKAPI*, Delphine NAMUTO et Kadi ADZOUBA, toutes deux

présentatrices du journal parlé, ont reçu sur leurs téléphones portables respectifs, le message suivant écrit en langue swahili: « *mulisha zoweya mubaya munaanza ingiya mu mambo haibaone ju ya kuonesha kama habawezi bagusa, sasa munataka kufa ako ju munyamanze. Tunapata rusa y kuanzia ako Kadi, kisha Kamuntu kisha Kintu Namuto risasi mu kichwa* ». (Traduction libre: « *Vous avez pris les mauvaises habitudes de vous immiscer dans ce qui ne vous regarde pas pour montrer que vous êtes intouchables, maintenant certains d'entre vous vont mourir pour que vous la boucliez. Nous venons d'avoir l'autorisation de commencer par Kadi; puis Kamuntu puis Namuto: une balle dans la tête*»). Une troisième journaliste travaillant pour RADIO MAENDELEO, une radio communautaire respectée à Bukavu, Jolly KAMUNTU n'avait pas reçu ce message mais était nommément citée dans la menace adressée aux deux journalistes de Radio Okapi. Les deux journalistes de Radio Okapi couvrent divers secteurs dont celui des violences sexuelles faites aux femmes. Il en est de même pour Jolly Kamuntu qui anime une chronique judiciaire, en coproduction avec l'ONG hollandaise Benevolencia, également consacrée aux violences

sexuelles faites aux femmes à l'est de la RD Congo. Le 11 septembre 2009, JED a adressé une lettre au procureur général de la république, avec copies pour information au chef de l'Etat, au chef de la Monuc ainsi qu'aux ministres de la communication et des médias et celui de la justice, lui demandant d'ouvrir une enquête et assurer la sécurité physique des trois femmes journalistes. Dans sa réponse datée du 28 septembre 2009, le procureur général de la république, M. Kabange Numbi Flory a dit que notre lettre « a donné lieu à (son) office à l'ouverture d'une enquête judiciaire ». A la clôture du présent rapport, JED n'en savait pas plus sur cette enquête judiciaire au-delà de l'effet d'annonce.

- **JEEF SAILE**, directeur de l'hebdomadaire *LE BAROMÈTRE*, un journal paraissant à Kinshasa, capitale de la R.D. Congo, a reçu, jeudi 17 septembre 2009, sur son téléphone portable un SMS de menace de mort envoyé à partir du N°0814776138 dans lequel on lui promettait la mort de sa femme et de ses enfants dans 15 jours.

SAILE a publié, le même jour, une information en manchette sous le titre : « Détournement facilité de 5.527.750.204,52 FC au détriment

du personnel des impôts : Scandale chez Matenda (Ndlr : ministre des Finances) ». Dans cet article, le journaliste accusait M. Matenda de ne pas vouloir rétrocéder aux agents des régies financières de l'Etat leur part des recettes pour leur fonctionnement.

- **ROGER KALENGA KAZADI**, journaliste à **ANTENNE A**, une chaîne de télévision privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC a reçu, mardi 01 septembre 2009, deux appels lui proférant des menaces au moment où il présentait, dans la soirée, une émission ouverte au public intitulée « *Agora* » dont le thème était : « Le système éducatif congolais ». KALENGA recevait sur le plateau de télévision trois invités. Vers la fin de l'émission, un homme non autrement identifié avait appelé avec insistance en déclarant ceci : « Monsieur le journaliste, tu n'es pas intelligent. Tu conduis mal le débat avec tes invités, tu aurais mieux fait de te taire car, c'est un débat sans objet. Tels comme vous êtes là sur le plateau vous ne pouvez rien changer. Faites très attention à votre personne, sinon ça vous regarde ».

- **ALAIN BAKAJIKA**, journaliste à la **RTNC** (Radio télévision nationale congolaise), chaîne publique émettant

à partir de Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo a reçu, dimanche 18 octobre 2009 dans la soirée, sur son téléphone portable deux appels de menaces de mort émis par une personne qui avait refusé de décliner son identité. Bakajika avait présenté, sur la chaîne nationale une émission intitulée : «*Droit et*

information, droit et société ». Le journaliste avait affirmé qu'il avait reçu tard dans la nuit un appel émis à partir du numéro 0990952181 l'avertissant de faire attention avec les propos qu'il tient tous les dimanches à la télévision et surtout de pouvoir regagner son domicile chaque jour avant 18 heures, sinon il sera éliminé physiquement.

PRESSIONS ADMINISTRATIVES, ECONOMIQUES OU JUDICIAIRES

• **RADIO EMERGENCE**, une station de radio émettant à Kolwezi, ville située dans la province du Katanga, au sud-est de la RDC, a vu son contrat de publicité avec la société Kamoto Operating Limited (K.O.L) résilié par cette dernière pour avoir diffusé une information, mercredi 27 janvier 2009, qui dévoilait un projet de licenciement de 1.500 agents de cette entreprise minière.

Deux jours après la diffusion de cette information, M. François Kazadi Kifonko, directeur des programmes de cette radio, a été interpellé par la police qui l'a interrogé sur la véracité des faits rapportés par sa radio. Il lui a été intimé l'ordre de ne plus jamais diffuser cette information. Le lendemain, indignée, la *Radio Emergence* a dénoncé, sur ses antennes, les manœuvres de K.O.L qui s'est servi de la police pour l'intimider et influencer le traitement des informations.

Intrigués, le responsable de cette entreprise minière a convoqué le directeur des programmes de *Radio Emergence* dans son bureau pour exprimer son mécontentement. Il s'en est suivi la résiliation unilatérale du contrat de partenariat sous prétexte de la crise financière mondiale.

• **ZÉPHYRIN BWAMPUTU AKIENZIN**, journaliste à la chaîne publique RTNC (Radio Télévision Nationale Congolaise), station provinciale émettant à Bandundu-Ville, capitale de la province de Bandundu, au sud-ouest de la RDC, a été cité à comparaître par M. Marie Théodore Kipulu Samba pour « *imputations dommageables* ». La RTNC avait diffusé, le 4 décembre 2008 à Bandundu, une information sur la révocation de M. Kipulu comme Directeur Provincial de la RTNC/Bandundu, décidée par le Conseil d'Administration de la RTNC. M. Kipulu

a, dans sa plainte, demandé au tribunal de condamner l'accusé à la peine prévue par la loi et au paiement de 50.000 dollars U.S. des dommages-intérêts.

Le journaliste a été acquitté, Jeudi 19 février 2009, par le Tribunal de Grande Instance de Bandundu et renvoyé de fin de toutes poursuites .

- **BIENVENU YAY**, journaliste indépendant et correspondant à Mbandaka (chef-lieu de la province de l'Equateur au Nord de la RDC) de *CONGOWEB TV*, une chaîne privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été condamné, lundi 27 juillet 2009, par la Cour d'Appel de Mbandaka statuant au second degré, à 6 mois d'emprisonnement avec sursis et au paiement de 500\$ U.S de dommages et intérêts pour diffamation à l'endroit de M. José Makila Sumanda, gouverneur révoqué de la province de l'Equateur. Le journaliste avait été condamné au premier degré, Vendredi 20 Février 2009, à six mois de servitude pénale et au paiement des dommages-intérêts de 2.500\$ U.S (Deux milles Cinq cents dollars Américains), par le Tribunal de Grande Instance de Mbandaka.

Il était reproché à Yay d'avoir diffusé, le mercredi 21 janvier 2009, sur sa chaîne de télévision une information fausse faisant état de la mise en résidence surveillée de M. José Makila dans le cadre d'une affaire

réelle de détournement de 85 millions des Francs congolais destinés à la paie des enseignants du district du Sud Oubangui, dans la province de l'Equateur.

- **RCK** (Radio Communautaire du Katanga) et **RTL4** (Radiotélévision Likasi 4), stations privées émettant à Likasi (une ville située à 120 km de Lubumbashi dans la province du Katanga) appartenant respectivement à la société civile locale et à un homme d'affaire de la ville, ont été interdits de diffusion, mercredi 11 mars 2009, par M. Denis Kalondji Ngoy, Maire de la ville de Likasi, sur instruction du Ministre provincial de la sécurité, affaires coutumières et communication.

Ces deux médias avaient repris, lundi 04 mai 2009 au soir, leurs émissions et programmes, à la suite d'une mission de JED à Lubumbashi et Likasi où elle a rencontré le ministre provincial de l'Intérieur, Affaires coutumières, sécurité et communication du Katanga. Les autorités locales reprochaient à ces médias « *l'incitation à la grève, les propos diffamatoires et les propos à caractère tribal* » lors de la couverture de la grève du personnel de la SNCC (Société Nationale des Chemins de fer du Congo) qui réclamait 36 mois d'arriérés de salaires. Dans leurs revendications, ces agents s'étaient affrontés aux forces de l'ordre et s'en étaient pris à leur

directeur dont ils avaient saccagé la résidence. Ces revendications avaient pris une connotation ethnique dans une ville qui a souffert par le passé de cette tare.

- **RPE** (Radio Plein Evangile), une station confessionnelle émettant à Likasi, deuxième ville de la Province du Katanga, au Sud-est de la RDC, a été menacé de fermeture, samedi 28 février 2009, par M. Denis KALONDJI NGOY, Maire de la ville de Likasi, pour avoir diffusé, mardi 24 février 2009, une émission à téléphone ouvert au cours de laquelle des intervenants s'en prenaient, parfois vertement, aux autorités locales « *qui ne feraient rien pour améliorer le vécu quotidien de la population de Likasi* » regrettant « *les temps passés de l'époque de Mobutu* ». L'émission du jour était consacrée à l'état de délabrement de la voirie publique.

- **OLIVIER DIOSO**, journaliste au quotidien *LE POTENTIEL*, un quotidien privé paraissant à Kinshasa, capitale de la RDC, avait été condamné, mardi 24 février 2009, à trois mois de prison ferme, assortis d'une amende de 12.000 F.C (plus ou moins 18 dollars américains) et, solidairement avec le journal *LE POTENTIEL*, au paiement des dommages-intérêts de 10.000\$ U.S (dix milles dollars Américains) par le Tribunal de Paix de Kinshasa/Ngaliema, pour diffamation à

l'endroit de M. Emmanuel MAZZOCCHI, homme d'affaire italien vivant en RDC.

Dioso était poursuivi depuis le mois d'octobre 2008 pour avoir publié, samedi 31 mai 2008, dans son journal, une information affirmant que M. MAZZOCCHI, accusé par certains de ses compatriotes, de « *faux, usage de faux et escroquerie* », avait été empêché de voyager par les services des migrations de l'aéroport international de N'Djili à Kinshasa. Lors de l'unique audience de cette affaire qui avait eu lieu, le 17 octobre 2008, MAZZOCCHI avait reconnu que ce jour là, le 19 avril 2008, il n'avait pas pu effectivement voyager, mais pour une autre affaire l'opposant à une banque de la place.

- **LES MEDIAS AUDIOVISUELS** émettant dans la province du Sud-Kivu à l'est de la RDC ont été menacés de fermeture, lundi 16 février 2009, par M. Paul KABINGWA BUNDYA MUSOMBO, Chef de division provinciale des PTT (Poste, Téléphone et Télécommunications) à Bukavu, province du Sud-Kivu à l'est de la RDC.

Dans son communiqué de service adressé aux responsables des chaînes de radios et de télévisions émettant à Bukavu en violation de la loi, M. KABINGWA avait accusé ces radios et télévisions de diffuser « *des messages émanant de n'importe quelle catégorie des personnes, et qui tendent à s'insurger contre les*

actions menées par les Institutions légales et légitimes de la République en vue de restaurer la paix dans le pays et particulièrement à l'Est de la République démocratique du Congo ».

En conséquence, KABINGWA avait écrit qu' « *il est désormais interdit à toutes les chaînes de radios et de télévisions de permettre la diffusion des messages et autres communiqués, et même d'organiser des émissions aux allures subversives et rebelles qui visent à créer la confusion et l'incompréhension au sein de la population sur le bien fondé des actions entreprises par le pouvoir légalement établi* »(...) *sous peine de sanctions légales et réglementaires prévues, allant jusqu'au retrait du signal et/ou la confiscation des équipements et matériels, servant à l'émission* ».

- **SAÏDI KAKA ELENGA**, journaliste à **LA RADIO COMMUNAUTAIRE DE KONGOLO (RCK)**, station privée émettant à Kongolo, territoire situé à 800 Kms au Nord de Lubumbashi, capitale de la province du Katanga, au Sud-est de la RDC, a été interpellé au Parquet Général de Kongolo, vendredi 5 juin 2009 de 10 heures à 15 h30, alors qu'il répondait à une convocation du Substitut du Procureur de la République. Au cours de son audition, il lui a été reproché d'avoir interviewé, deux mois auparavant, le Commissaire de District de Tanganyika

(district dans lequel se trouve Kongolo) sur les abus des autorités judiciaires de ce territoire.

- **CLAUDE KASONGO**, journaliste à **Radio Télévision Communautaire Maniema Liberté (RTCMALI)**, une station communautaire émettant à Kindu, capitale de la province de Maniema, à l'Est de la RDC, a été convoqué au Parquet Général de Kindu, mardi 02 juin 2009, pour diffamation à l'endroit de Mlle Passy TAFUNGA. Le journaliste avait diffusé, samedi 30 mai 2009, une information selon laquelle, au cours d'une audience publique, vendredi 29 mai 2009, au Parquet Général de Kindu, Mlle TAFUNGA, accusée d'avoir engrossé mystérieusement une autre fille de son quartier, s'était déshabillée pour prouver sa féminité. Mécontente du fait que la nouvelle était diffusée à la radio, TAFUNGA avait porté plainte contre le journaliste. Le journaliste, qui a refusé de répondre à la convocation, craignait d'être arrêté au cas où il se rendrait au Parquet de Kindu.

- **PATRICE BOOTO**, éditeur du quotidien **LE JOURNAL** paraissant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été cité à comparaître, vendredi 16 juin 2009, au Tribunal de Paix de Kinshasa /Kasavubu par M. Herman MBONYO LIHUMBA, Administrateur Délégué Général de la Société Nationale d'Assurances (SONAS)

pour imputation dommageable. Mi-novembre 2009, le plaignant est incarcéré à la prison centrale de Kinshasa après une suspension de trois mois pour indécatesse dans la gestion de cette entreprise publique.

Le journal avait publié, vendredi 15 mai 2009, un article intitulé «*Maffia sicilienne à la SONAS*». Le journaliste critiquait le caractère obligatoire de l'assurance voyage qui, selon lui, «est une *violation flagrante de la loi, mieux une tricherie de la part de l'assureur congolais*».

- **RADIO TÉLÉ GRABEN, RADIO LIBERTE et RADIO SCOLAIRE**, trois stations de radio privées émettant à Butembo, dans la province du Nord-Kivu au nord-est de la RDC, et partenaires à RFI (Radio France Internationale), ont été menacées de fermeture, respectivement lundi 10 et mercredi 12 août 2009, par l'antenne locale de l'ANR, pour avoir continué à relayer le journal parlé de RFI après la suspension du relais FM de celle-ci sur l'ensemble de la RDC, le 26 juillet 2009, par M. Lambert Mende, ministre de la Communication et des Médias. Malgré cette menace, les trois radios ont continué de relayer les émissions de RFI avant d'arrêter définitivement compte tenu des pressions et menaces.

- **SERGE MWAMBA et Fils BAENDE**, respectivement rédacteur en chef et

secrétaire de rédaction à ESUKAFAYA, une station de radio privée émettant à Mbandaka, capitale de la province de l'Equateur, au Nord de la RDC avaient été interdits d'exercer leur métier, vendredi 11 septembre 2009, pour une durée d'un mois, par une décision conjointe signée par l'OMEC (Observatoire des Médias Congolais), UNPC (Union Nationale de la Presse du Congo) et la HAM (Haute autorité des Médias) réunis dans le bureau du gouverneur intérimaire de la province de l'Equateur.

Sous la pression de l'autorité provinciale, les trois organisations et organe ont accusé ces journalistes d'avoir diffusé, le mercredi 9 septembre 2009, au cours de l'émission «*Tribune politique*», les propos de M. Charles Bofassa Djema, député national membre de l'opposition, qualifiés «*d'injurieux et de haineux*» à l'endroit de M. Jean Claude Baende, gouverneur a.i. de la province de l'Equateur.

Dès le lendemain de l'émission, le gouverneur de province avait convoqué dans son cabinet, le 10 septembre 2009 dans les après-midis, un Comité provincial de sécurité auquel avaient été associés des représentants de l'OMEC, de l'UNPC et de la HAM. Et c'est au cours de cette réunion que l'ordre avait été donné de suspendre de leurs activités les deux journalistes.

ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE OU INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

- **RADIO COMMUNAUTAIRE TAÏNA**, propriété de la Réserve Communautaire de Taïna (un projet soutenu par le Dian Fossey Gorilla Fund), émettant à Kasugho, localité située à 50 Kms de Lubero, dans le territoire de Lubero, et à 100 Kms de la ville de Butembo, dans la province du Nord Kivu à l'Est de la RD Congo, a été complètement pillée et incendiée, mercredi 11 février 2009 entre 22 heures et 4 heures du matin, lors des affrontements qui ont opposé les Forces Armées de la RDC (FARDC) aux rebelles rwandais des FDLR (Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda). Hormis les destructions matérielles, aucune perte en vies humaines n'a été signalée car la radio était vide à ces heures là. Des sources locales ont affirmé à JED que le pillage et la mise à feu de cette radio spécialisée dans les informations sur l'environnement et la protection des grands singes seraient l'œuvre des éléments FDLR

- **ANALYSE**, une émission politique diffusée sur *ANTENNE A*, une chaîne privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été interrompue, jeudi 19 mars 2009, 34 minutes après le début de l'émission, à partir du site

de Météo d'où part le signal de la plupart des télévisions émettant à Kinshasa. Le signal a été remis tard dans la soirée. Interrogé sur les causes de la coupure du signal de *ANTENNE A*, un technicien de Téléconsult, l'entreprise privée ayant la gestion du site d'émission a affirmé à JED avoir reçu « *l'ordre de couper le signal de ANTENNE A* ». L'émission ainsi censurée était consacrée à la crise qui prévalait à l'Assemblée Nationale

- **TELE 7**, une chaîne privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a vu son signal interrompu, le 16 mars 2009, vers 23 heures, pendant 5 heures au moins, juste après la diffusion d'un entretien avec M. Vital KAMERHE, président de l'Assemblée Nationale dont le parti exigeait la démission immédiate. Il s'agissait d'une coupure délibérée effectuée par Téléconsult. Au cours de cette émission, M. KAMERHE donnait son point de vue sur la crise qui prévalait à l'Assemblée Nationale de la RDC.

- **CANAL KIN TV**, une chaîne privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a vu, samedi 21 mars 2009 vers

22 heures, son signal d'antenne coupé pendant qu'il diffusait une émission consacrée à la crise qui prévalait à l'Assemblée Nationale de la RDC. La chaîne n'a repris ses programmes que le lendemain matin à 9 heures. L'émission ainsi censurée avait comme invité M. Roger LUMBALA, un député de l'Opposition. Dans son intervention, LUMBALA a, entre autre, dénoncé *l'utilisation abusive des journalistes par l'AMP* (Alliance de la Majorité Présidentielle), plateforme politique ayant la majorité au parlement, en l'occurrence, M. Zacharie BABASWE, qui s'étaient illustré sur la RTNC (Radio Télévision Nationale Congolaise), chaîne publique congolaise, par des injures à l'endroit de M. Vital KAMERHE, alors Président de l'Assemblée nationale de la RDC.

- **LES VENDEURS** à la criée des journaux ont été brutalement dispersés, mercredi 18 mars 2008 au matin, par des policiers, sur l'avenue Ethiopie à Kinshasa/Kasa-Vubu. Ils étaient venus s'approvisionner, comme d'habitude, en différents journaux parus ce jour-là pour leurs ventes. Pour les vendeurs des journaux, les policiers leur reprochaient « *la distribution des journaux reprenant le discours de*

la rentrée parlementaire prononcé par M. Vital KAMERHE, président de l'Assemblée Nationale de la RDC ».

Interrogé par Radio Okapi (Radio de la Mission des Nations Unies en RDC), l'Inspecteur Provincial de la Police de Kinshasa, le Général OLEKO, a déclaré que l'action de la police n'était pas liée à un problème politique.

- **RFI** (Radio France International), a vu son relais FM suspendu respectivement, vendredi 01 mai 2009, à Bunia, chef-lieu du district d'Ituri, dans la Province orientale, mercredi 10 juin 2009 à Bukavu, chef-lieu du Sud-Kivu (Est) et dimanche 26 juillet 2009, à Kinshasa (capitale de la RDC), Lubumbashi (province du Katanga, sud-est du pays), Kisangani (province orientale, nord-est du pays) et Matadi (province du Bas-Congo, ouest du pays) par le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) pour « *des raisons de sécurité nationale* » avait déclaré le porte-parole du gouvernement et ministre de la Communication et des Médias, Lambert Mende. « Nous reprochons essentiellement à RFI des tentatives de provoquer des mutineries au sein des forces armées (FARDC) dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu (est) et dans la Province

orientale. Aussi de créer des conflits interethniques là où nous sommes laborieusement en train de pacifier le pays», avait-t-il ajouté, au cours d'une conférence de presse organisée à Kinshasa, le 4 mai 2009, dans le cadre de la Journée Mondiale de la Liberté de la Presse. Lambert Mende avait alors déclaré : «Nous reprochons à RFI d'inciter les militaires à désobéir, à se révolter, à créer des troubles dans les casernes, alors que notre pays est en guerre(Sic).

- **CONGOWEB TV**, une chaîne de télévision privée émettant sur satellite à partir de Kinshasa, capitale de la RDC a vu son signal coupé, jeudi 3

septembre 2009 à 7 heures du matin, sur ordre de M. Lambert MENDE, ministre de la Communication et des Médias, pour n'avoir pas demandé une autorisation préalable du ministère de la Communication et des Médias avant de prendre en relais les programmes de *FRANCE 24*, une chaîne de télévision française émettant sur satellite depuis Paris, capitale de la République Française et *Deutsche Welle*, une station de radio allemande émettant à partir d'Allemagne.

- **GATHY MPOLO** et **PATHY ALUMA**, respectivement journaliste sportive et caméraman à **Télé 7**, une

Carricature tirée du site de Réveil FM



chaîne privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC ont été interdits de filmer, lundi 14 septembre 2009, l'entraînement des joueurs de l'équipe de football DCMP (Daring Club Motema Pembe), par les supporters de ce club de football de Kinshasa. Il a été reproché aux journalistes d'avoir accordé, mardi 25 août 2009 dans la soirée, au cours de l'émission « *100% Imana* », la parole aux joueurs. Les athlètes de DCMP ont critiqué les dirigeants de l'équipe en les accusant de ne s'être pas occupé des joueurs à Lubumbashi.

- **JONCTION**, un hebdomadaire privé paraissant à Goma, capitale de la province du Nord-Kivu à l'est

de la RDC, a vu un lot important de son édition du lundi 9 novembre 2009, acheté par M. Roger Rachidi Tumbula, maire de la ville de Goma après en avoir saisi 1000 exemplaires. Un agent commercial avait été brièvement interpellé par un officier de la police sur ordre du maire de la ville de Goma.

Pour justifier la soustraction de la circulation d'un lot important du journal, le Maire de Goma a déclaré qu'« En publiant ces articles à caractère ethnique, nous avons compris que le journaliste a besoin d'argent. Raison pour laquelle la mairie a acheté ces journaux incendiaires.

Tableaux synthèse des cas de violation de la liberté de la presse en RDC

Tableau I : Synthèse des violations de la liberté de la presse en 2009

N°	Typologie des atteintes à la liberté de la presse	Nombre	%
1.	Journalistes/ Professionnels des médias tués	01	1.32
2.	Journalistes portés disparus	00	0.00
3.	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport)	00	0.00
4.	Journalistes incarcérés	03	4
5.	Journalistes interpellés	20	26.67
6.	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	10	13.34
7.	Journalistes/ Médias menacés ou harcelés	13	17.34
8.	Pressions administratives, économiques ou judiciaires	16	21.34
9.	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	12	16
	Total	75	100

Tableau 2 : Tableau comparatif rapports 2008-2009

N°	Typologie des atteintes à la liberté de la presse	2008	2009	Evolution
1.	Journalistes/ Professionnels des médias tués	01	01	00
2.	Journalistes portés disparus	00	00	00
3.	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport)	02	00	-2
4.	Journalistes incarcérés	06	03	-3
5.	Journalistes interpellés	39	20	-19
6.	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	17	10	-7
7.	Journalistes/ Médias menacés ou harcelés	17	13	-4
8.	Pressions administratives, économiques ou judiciaires	23	16	-7
9.	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	05	12	+7
	Total	110	75	-36

Tableau Comparatif des atteintes à la liberté années 2008 et 2009

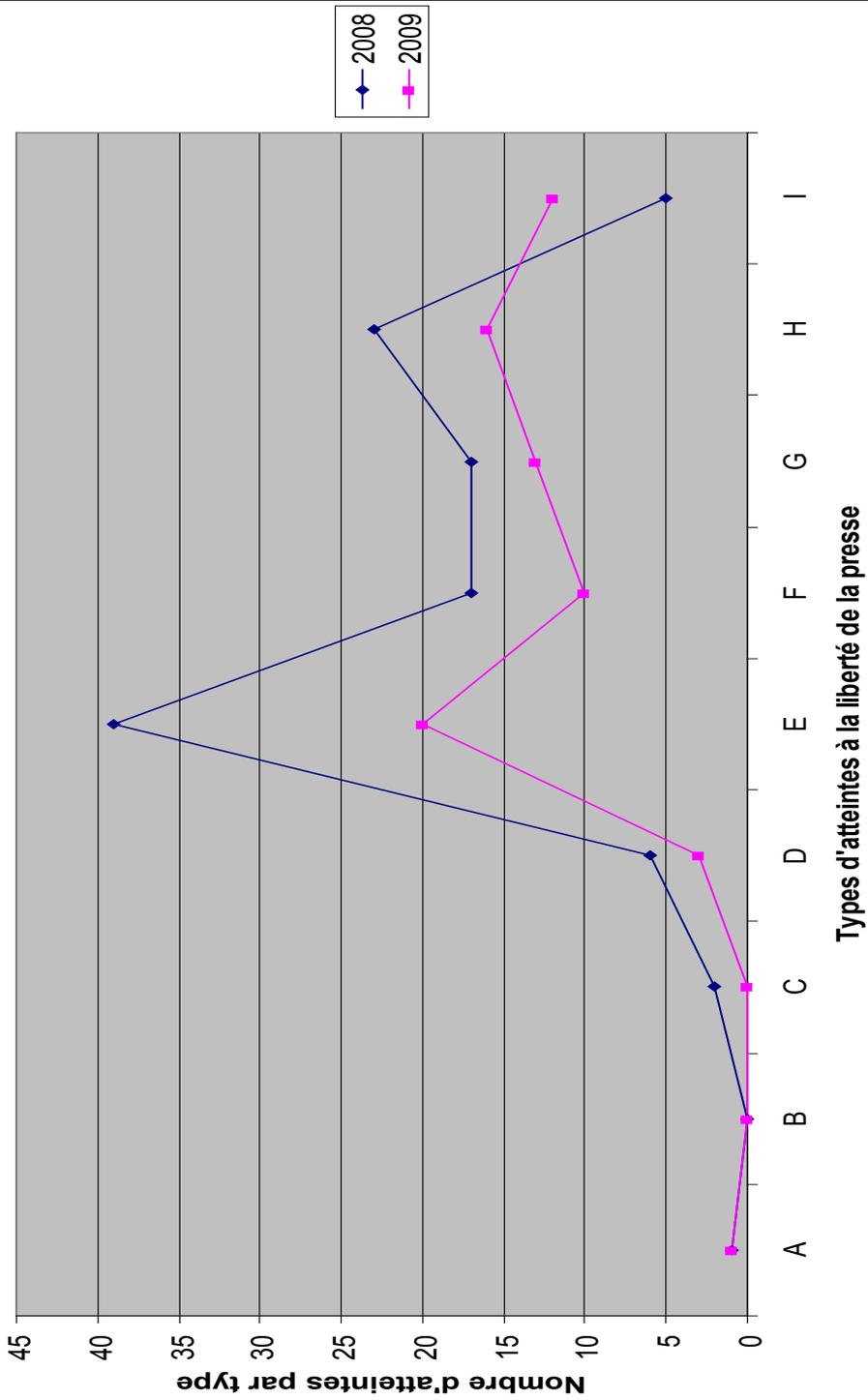


Tableau 3 : Evolution des atteintes à la liberté de la presse de 2006 à 2009

N°	Typologie des violations	2006	2007	2008	2009	Total
1.	Journalistes/ Professionnels des médias tués	02	02	01	01	06
2.	Journalistes portés disparus	00	0	00	00	00
3.	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport)	01	0	02	00	03
4.	Journalistes incarcérés	11	10	06	03	30
5.	Journalistes interpellés	16	54	39	20	129
6.	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	25	15	17	10	67
7.	Journalistes/ Médias menacés ou harcelés	28	23	17	13	81
8.	Pressions administratives, économiques ou judiciaires	20	45	23	16	104
9.	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	22	14	05	12	53
	Total	125	163	110	75	473

Evolution de la liberté de la presse de 2006 à 2009

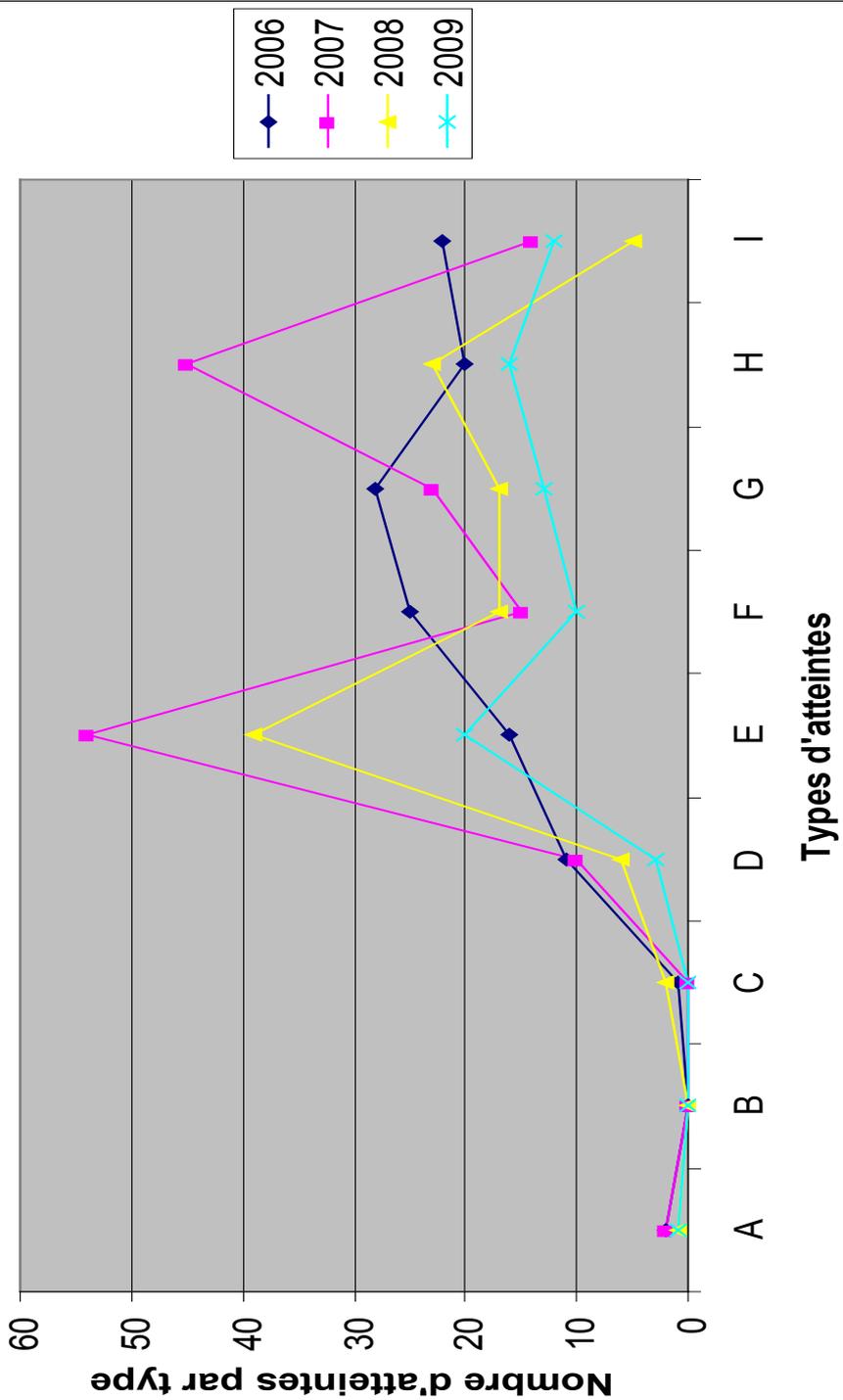


Tableau 4 : Tableau comparatif rapports 2005 - 2006

N°	Typologie des violations	2005	2006	Total
1.	Journalistes/ Professionnels des médias tués	01	02	03
2.	Journalistes portés disparus	00	00	00
3.	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport)	02	01	03
4.	Journalistes incarcérés	13	11	24
5.	Journalistes interpellés	41	16	57
6.	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	08	25	33
7.	Journalistes/ Médias menacés ou harcelés	11	28	39
8.	Pressions administratives, économiques ou judiciaires	16	20	36
9.	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	14	22	36
	Total	106	125	231

Tableau Comparatif des atteintes à la liberté de la presse années 2005 et 2006

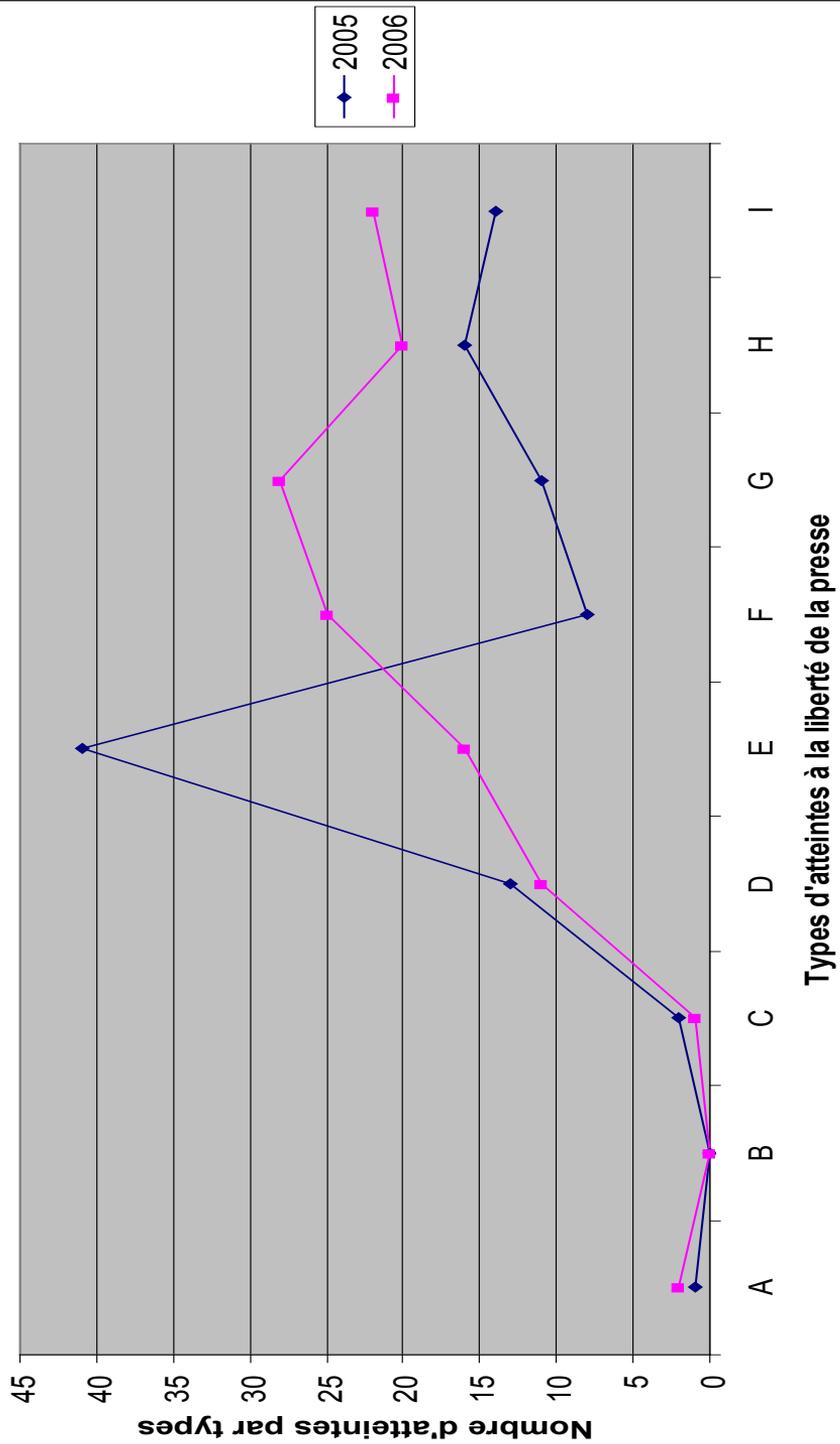


Tableau 3 : Evolution des atteintes à la liberté de la presse de 2001 à 2005

N°	Typologie des violations	2001	2002	2003	2004	2005	Total
1.	Journalistes/ Professionnels des médias tués	00	00	00	00	01	01
2.	Journalistes portés disparus	00	00	01	00	00	01
3.	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport)	01	01	00	00	02	04
4.	Journalistes incarcérés	10	16	02	09	13	50
5.	Journalistes interpellés	14	16	23	14	41	108
6.	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	05	04	11	06	08	34
7.	Journalistes/ Médias menacés ou harcelés	08	10	07	17	11	53
8.	Pressions administratives, économiques ou judiciaires	04	11	13	16	16	60
9.	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	07	09	09	04	14	43
	Total	49	67	66	66	106	354

Evolution de la liberté de la presse de 2001 à 2005

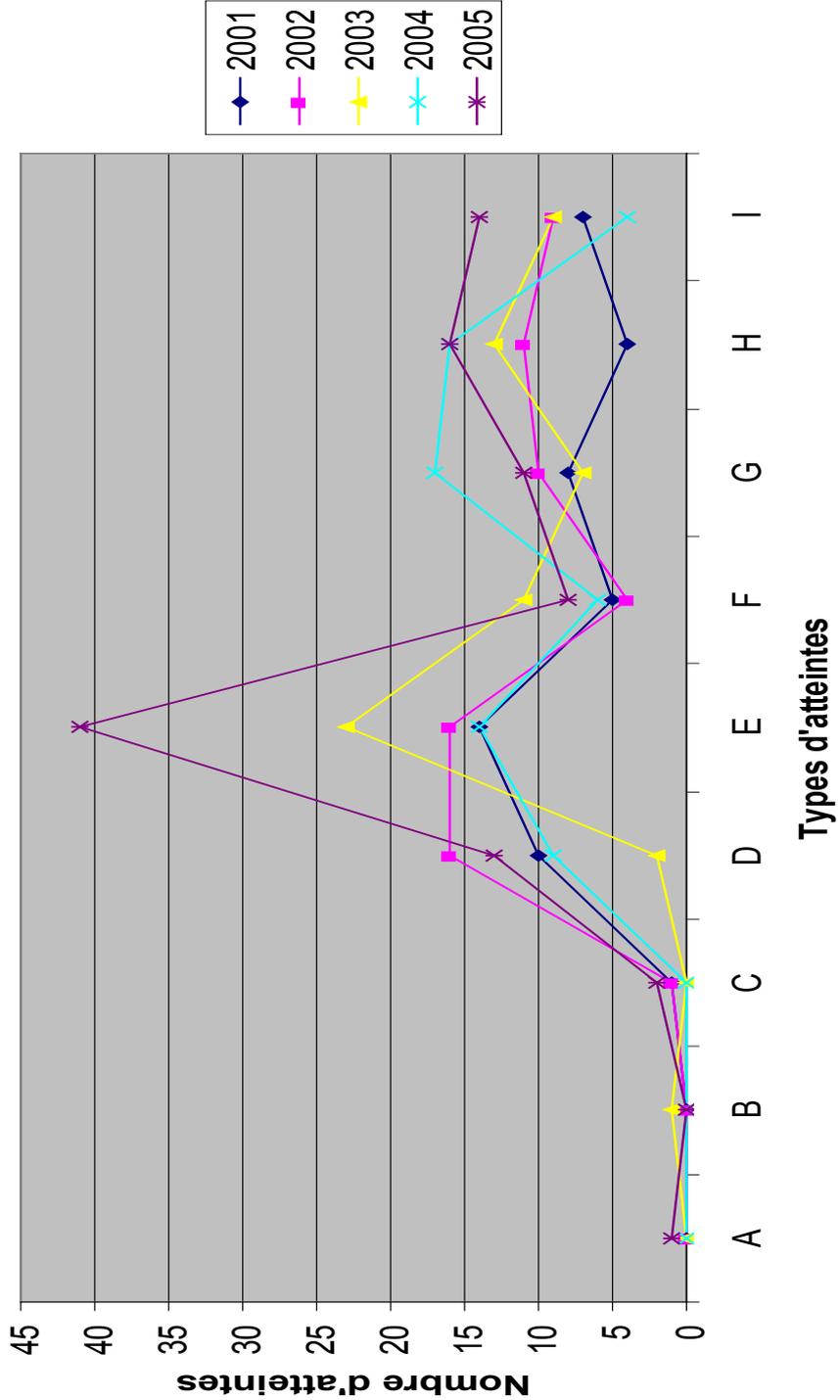
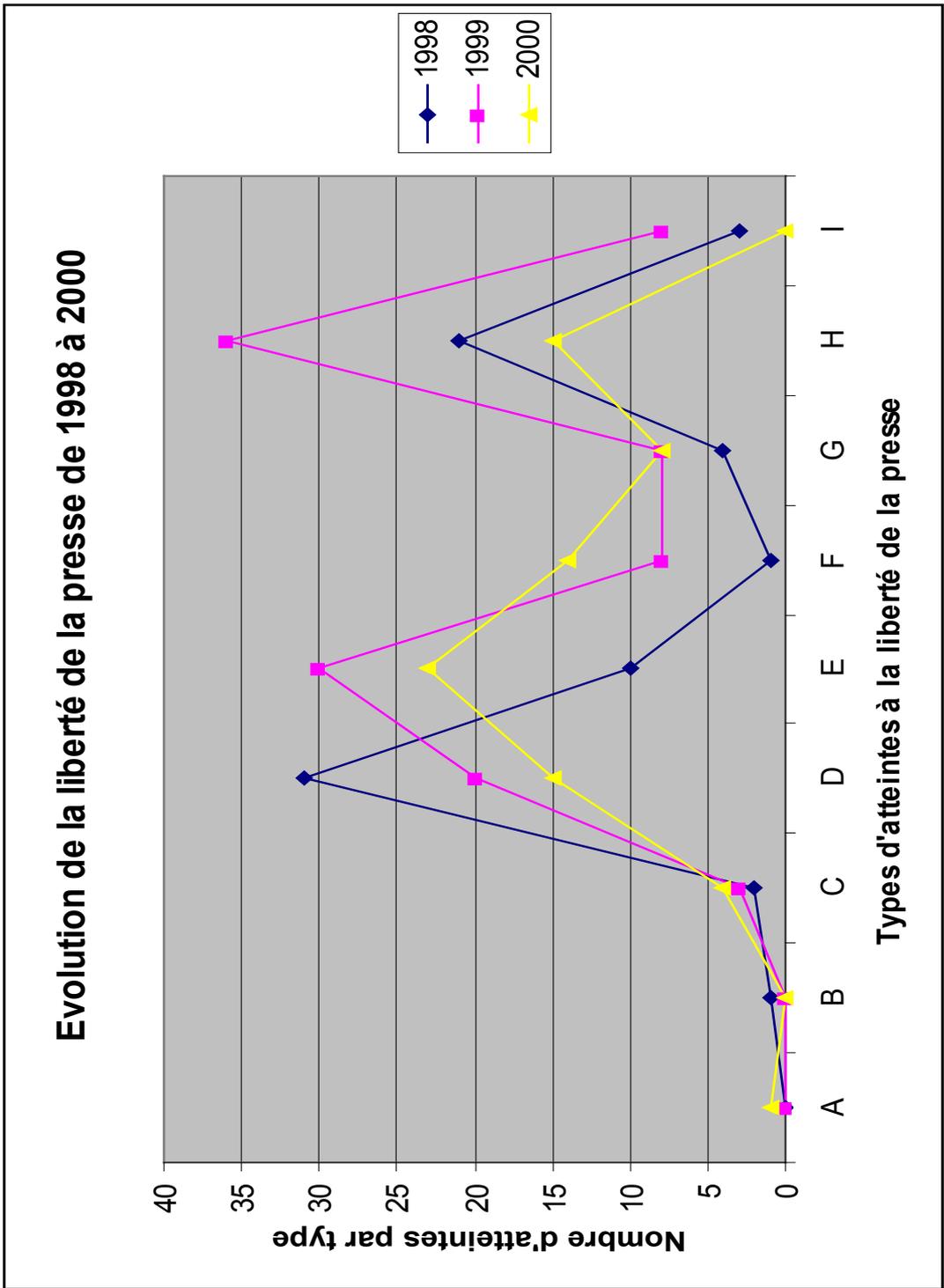


Tableau 6 : Evolution de des atteintes à la liberté de la presse de 1998 à 2000

N°	Typologie des violations	1998	1999	2000	Total
1.	Journalistes/ Professionnels des médias tués	00	00	01	01
2.	Journalistes portés disparus	01	00	00	01
3.	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport)	02	03	04	09
4.	Journalistes incarcérés	31	20	15	66
5.	Journalistes interpellés	10	30	23	63
6.	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	01	08	14	23
7.	Journalistes/ Médias menacés ou harcelés	04	08	08	20
8.	Pressions administratives, économiques ou judiciaires	21	36	15	72
9.	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	03	08	00	11
	Total	73	113	80	266



Afrique Centrale



NOTE INTRODUCTIVE AFRIQUE CENTRALE : LA LIBERTE A L'ÉPREUVE DE LA FORCE ET DU POUVOIR POLITIQUE

Loin d'être une exception à la règle, l'année 2009 en Afrique Centrale a confirmé que la liberté de la presse demeure le marchepied des hommes et femmes couverts d'une puissance publique. Collecter, traiter et diffuser librement une information est resté une mission périlleuse pour les journalistes de cette région africaine en voie de démocratisation depuis près de vingt ans.

Les crises politiques et l'instabilité qui ont caractérisé la région ont porté des coups durs au travail des journalistes et des médias. Point n'est besoin de caresser la vérité, la liberté de la presse a été soumise à l'épreuve de la force politique, économique, judiciaire ça et là à travers la région de l'Afrique Centrale.

Au Burundi après une expérience heureuse des premières élections d'après le conflit armé, la liberté de la presse s'exerce toujours dans un contexte assez fragile dans un pays qui peine à se réconcilier avec lui-même et à entamer sa reconstruction. En 2010, le Burundi va organiser les deuxièmes élections générales depuis la fin de la guerre et la signature de l'accord de paix. La réussite de ces élections dépendra aussi de l'amélioration des relations entre les partis politiques de l'opposition, le parti au pouvoir et la presse tant nationale et internationale.

A l'occasion l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai 2009, le gouvernement burundais avait réaffirmé son « engagement pour une presse libre et indépendante au service de l'exercice de la liberté d'expression et d'opinion ». Le gouvernement du président Pierre Nkurunziza avait profité de l'occasion pour lancer un appel aux autorités publiques en vue de faciliter aux journalistes l'accès à l'information.

A ce jour, de l'avis de plusieurs professionnels des médias, l'engagement et l'appel du gouvernement burundais ne sont que des simples slogans politiques, car les professionnels des médias continuent à être l'objet de plusieurs tracasseries. A titre illustratif, Jean-Claude Kavumbagu, directeur du site Internet *Net Press* a passé près de 5 mois à la prison centrale de Mpimba, suite à une plainte pour diffamation déposée contre lui par le secrétaire général du gouvernement. Il en est de même de Marc Niyonkuru, journaliste correspondant à la *Radio Isanganiro* qui a été menacé de mort à Makamba au sud-ouest du Burundi, par M. Bucumi, Directeur Général de l'Urbanisme et un des membres actifs du parti au pouvoir le CNDD/FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie/ Force de Défense pour la Démocratie).

Au Cameroun, pays qui se prépare à aller aux urnes en 2011, la situation de la liberté de la presse s'est considérablement détériorée en 2009, comparativement à l'année 2008. Les journalistes étant trop souvent exposés aux excès de zèle des forces de l'ordre, aux règlements de compte entre hommes politiques, ou encore à la corruption des juges.

A l'exemple de Michel Mombio, Lewis Medjo, Armand Ondo et Flash Zacharie Ndiomo, respectivement directeurs de publication de *L'Ouest Républicaine*, *La Détente Libre*, *Régional* et *Zénith*, arrêtés en 2008, et qui continuent encore à purger leur peine de prison à Yaoundé et Douala.

Un rouleau compresseur a été déployé par M. Rémy Ze Meka, alors ministre de la Défense, contre Jacques Blaise Mvié et Charles René Nwé, respectivement directeur général et rédacteur en chef du Journal *La Nouvelle Presse*, à la suite de la publication d'un dossier présentant M. Rémy Ze Meka comme le vrai commanditaire de la tentative de coup d'Etat d'octobre 2007. Les deux journalistes ont été condamnés par le Tribunal militaire de Yaoundé, à 5 ans d'emprisonnement ferme, et au paiement de près de 1000 dollars américains d'amende. Plus grave, ce procès s'est déroulé à huis clos et sans aucun débat contradictoire.

Après le Gabon, le Congo-Brazzaville et la Guinée Equatoriale, l'affaire des « *bien mal acquis* » a fini par atteindre aussi le Cameroun et a fait les choux gras de la presse après la publication du Rapport d'une ONG (Le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), faisant état de l'incalculable fortune que posséderait le président camerounais à l'extérieur du pays, notamment dans les quartiers huppés de la France. Deux jours après la publication de ce rapport, Jean Bosco Talla, directeur de publication du journal GERMINAL avaient reçu une série de menaces de mort par ce qu'il a été nommément cité dans le dit rapport comme auteur d'une enquête sur « l'argent et les biens de M. Paul Biya, président de la République du Cameroun ».

Au Congo/Brazzaville, l'année 2009 aura été celle de l'élection présidentielle qui avue le Président Denis Sassou Nguesso se succéder à lui-même après une campagne où il était quasi seul sur le terrain.

Cette élection, largement boudée par l'opposition, a suscité de nombreuses réactions fustigeant les tripatouillages et les basses besognes fomentées par la mouvance présidentielle afin de faire réélire à le Président Sassou Nguesso.

Dans ce climat tendu de contestation, la presse internationale venue couvrir ce scrutin a été particulièrement la cible des services de sécurité qui avaient même

investi certains hôtels où logeaient des journalistes. Et lors de la dispersion de la manifestation du Front des partis de l'opposition à Brazzaville, des éléments de la police n'ont pas hésité à briser la caméra de la télévision France 24, tandis que son journaliste, Arnaud Zajtman était brutalement agressé et ses bandes cassettes arrachées. Même sort Thomas Fessy, correspondant de la radio britannique BBC.

Dans un pays qui a dépénalisé les délits de presse et où plus aucun journaliste n'est condamné à une peine de prison ferme depuis quelques années, le travail d'informer en toute indépendance reste une quête difficile.

Toujours au Congo-Brazzaville, l'année 2009 aura été marquée par la mort quasi mystérieuse du journaliste franco-congolais, Bruno Jacquet Ossébi, journaliste au journal en ligne de l'opposition Mwindi basé à Paris. Ossébi est mort à la suite des brûlures au second degré lors de l'incendie non encore élucidé à son domicile, dans la nuit du 20 janvier 2009. Sa compagne et ses deux enfants sont morts dans l'incendie. Une commission rogatoire instituée par la justice congolaise pour tirer au clair cette affaire n'avait pas encore rendu public ses conclusions jusqu'à la fin novembre 2009. Dans une mission conjointe d'enquête menée au mois de mai 2009 sur cette affaire, JED et RSF ont constaté que tous les éléments pouvant déterminer avec exactitude la cause de l'incendie ont été méchamment détruits moins de 24 heures après par le propriétaire de la maison qui se trouve être un officier supérieur de la police.

Au Gabon, la stabilité de façade qu'affichait le Gabon pendant le long règne du président Bongo s'est lézardée avec le décès de ce dernier le 08 juin 2009. Deux mois auparavant, c'était la première dame du Gabon, Edith Lucie Sassou, qui tirait, le 14 mars 2009, sa révérence après une longue maladie. La maladie de l'un et de l'autre ont constitué des sujets tabous. Aucun média national et international n'avait « *le droit* » d'informer les Gabonais, mieux, le monde sur l'évolution - positive ou négative - de la maladie du couple présidentiel. Les autorités gabonaises avaient imposées un black-out médiatique sur la santé du couple présidentiel.

Passant des menaces aux actes, le Conseil National de la Communication (CNC), réuni en conseil extraordinaire, le 23 mai 2009 à Libreville, a suspendu les journaux « *EZOMBOLO* » pour une durée de six mois, ainsi que « *LE NGANGA* » pour une durée d'un mois. Les deux journaux étaient accusés par l'instance de régulation des médias de jouer au pyromane en publiant des articles ayant trait à l'hospitalisation du président Omar Bongo, dans une clinique privée à Barcelone, en Espagne.

Après la mort du président Omar Bongo Ondimba, et sa succession par son fils Ali Bongo, aux termes d'une élection largement contestée par l'opposition, a ouvert une saison de chasse à la sorcière contre la presse nationale et étrangère.

Seuls les médias publics étaient autorisés à donner de manière officielle les résultats à partir des données fournies par le ministère de l'Intérieur. Le dépouillement était public, mais les journalistes étaient obligés de se tenir à l'extérieur des bureaux de vote.

Dimanche 30 août 2009, jour du scrutin, la chaîne de télévision privée TV+ appartenant à M. André Mba Obame, ex-ministre de l'Intérieur et candidat malheureux à la présidentielle 2009, a été coupée sur l'ensemble du pays sur ordre du Conseil National de la Communication (CNC), véritable bras séculier de la nouvelle répression contre les médias. Dans la nuit du mardi 1^{er} au mercredi 2 septembre 2009, les émetteurs de la télévision *Go Africa* toujours propriété de M. André Mba ont été mitraillés par un commando d'hommes armés cagoulés.

Quant au journaliste Jonas Moulenda du quotidien pro gouvernemental « L'Union », sa maison a été à deux reprises, perquisitionnée par des militaires à la suite de la publication d'une série de reportages, dans lesquels il contestait le bilan officiel de trois morts donné par le gouvernement lors des émeutes post-électorales de Port-Gentil.

La Guinée Equatoriale, pays pétrolier que dirige Teodoro Obiang Nguema Bazogo depuis son coup d'Etat en 1979, à l'issue duquel il a fait assassiner Francisco Macias Nguema, son oncle et premier président de cette ancienne colonie espagnole, n'est plus regardée que comme un petit paradis où le pétrole qui coule à flot est plus important que les droits de l'homme dont la liberté d'expression.

Depuis l'instauration du multipartisme de façade en 1991, aucun signal fort de la liberté de la presse n'a été lancé en Guinée Equatoriale. Les journalistes et les médias sont toujours à la merci des hommes politiques, économiques et judiciaires. Le seul correspondant de la presse étrangère en Guinée Equatoriale, Rodrigo Angue Nguema a été arrêté et directement mis en prison où il a passé près de 4 mois pour avoir diffusé dans la presse (RFI et AFP) une information qui s'est révélée fausse, mettant en cause le directeur de la compagnie aérienne guinéenne.

Quatre autres journalistes, David Ndong, Miguel Eson Ona, Cirilo Nsue et Casiano Ndong, journalistes à la RTVGE (Radio Télévision de la Guinée Equatoriale) avaient été licenciés, sur ordre de Mme Purita Opo Barila, vice-ministre de l'Information, du

Tourisme et de la Culture, pour « insubordination » et « manque de zèle ». En réalité, les quatre journalistes étaient licenciés par ce qu'ils ne vantaient pas le régime du président Teodoro Obiang Nguema.

En République centrafricaine, les luttes armées incessantes depuis 15 ans entre forces gouvernementales, groupes rebelles et autres groupes armés non-étatiques sont accompagnées d'importantes violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire plongeant la population civile dans la plus totale insécurité physique et économique.

Dans le nord du pays, ces violences s'accompagnent depuis 2005 d'exécutions sommaires de civils, de violences sexuelles, d'actes de torture et de pillages systématiques ayant forcé plus de 100. 000 personnes à se déplacer au Tchad et au Cameroun voisins.

La presse centrafricaine n'avait « nullement » pas le droit de recueillir et de publier sans entrave les informations sur cette situation. et commentaires pour assurer la formation de l'opinion publique. C'est ce qu'a vécu le quotidien *L'Hirondelle* au mois d'avril. En effet, ce journal d'opposition a été suspendu pour une durée de quinze jours par le Haut Conseil de la Communication, agissant sous ordre du régime Bozize, l'accusant de publier un article appelant à la sédition des Forces armées centrafricaines (FACA).

Les éditeurs centrafricains avaient crié haro sur cette décision, et en guise de solidarité et de soutien au quotidien *L'Hirondelle*, ils avaient à l'unanimité décidé de suspendre la parution de leurs journaux pour une durée de quinze jours.

Au Rwanda, pays qui a connu le génocide du 6 avril au 4 juillet 1994, sous le prétexte de l'unité nationale, toute critique par voie de la presse à l'égard du gouvernement est rapidement réprimée. Cette situation malheureuse a pris corps depuis la prise de pouvoir par Paul Kagame, leader du Front Patriotique Rwandais (FPR) en juillet 1994.

La presse libre et indépendante ne s'est pas encore développé dans le pays « *des mille collines* ». L'émission « *Imvo n'Imvano* » (Le fond des problèmes) qui traitait des problèmes Rwandais en Kinyarwanda (langue nationale) sur la radio publique anglaise BBC Afrique a été suspendue pendant trois mois.

Cette émission hebdomadaire qui était présentée par des journalistes rwandais avait, une fois, entre autres comme invité M. Faustin Twagiramungu, ancien

premier ministre de la transition de 1990 et opposant politique au régime du FPR en exile en Belgique qui aurait tenu des propos « susceptibles d'entraver les efforts d'unité et de réconciliation nationale », pour reprendre les propos de Louise Mushikiwabo, ministre de l'Information dans l'annonce qui justifiait, le 24 avril 2009, la suspension des émissions de la BBC en kinyarwanda sur l'ensemble du territoire national.

Plusieurs autres médias et journalistes ont fait les frais de leur liberté de ton. Tel est le cas des journaux *Umuseso* et *Umuwugizi* qui sont menacés de fermeture par Louise Mushikiwabo, ministre de l'Information parce qu'ils ont publié des articles qui critiquaient le régime de Kigali. Le comportement du gouvernement de Kigali témoigne de sa volonté de s'assurer un contrôle total de l'information à l'approche de l'élection présidentielle de 2010 pour laquelle, c'est un secret de polichinelle, Paul Kagame va succéder à lui-même.

Au Tchad, la question de la gouvernance démocratique et de la sécurité aux frontières avec ses voisins, le soudan et la Lybie, sont est au cœur de la problématique de paix. C'est ce qui justifie le déplacement du président Tchadien Idriss Déby au pouvoir depuis 1990, en Suisse au mois de septembre 2009, en Suisse pour chercher des voies et moyens de faire taire les armes avant les élections législatives de 2010 et les élections présidentielles de 2011.

Mais les journalistes et les médias qui essaient de commenter la situation sécuritaire du pays tombent souvent dans le filet du régime en place au Tchad. Tel est le cas du journaliste d'origine camerounaise Innocent Ebode qui a été expulsé de N'Djamena au motif qu'il séjournait irrégulièrement dans ce pays ; mais aussi des menaces de suspension contre journal *La Voix*, sous prétexte qu'il « *troublait l'ordre public et portait atteinte à la sécurité publique* ». Cette menace et cette expulsion faisaient suite à la publication par le journaliste Ebode d'un article dans lequel il avait repris un rapport officiel du ministère de la Défense sur les dépenses engagées en 2008 par l'Etat tchadien pour l'achat des armes en France.

Scott MAYEMBA BILA

Assistant Recherche Desk Afrique Centrale/JED

République du BURUNDI



JOURNALISTES INCARCERES

- **JEAN-CLAUDE KAVUMBAGU**, directeur du site Internet **NET PRESS**, une agence de presse en ligne diffusée depuis Bujumbura, capitale du Burundi, a été arrêté, le 9 septembre 2008, et détenu à la prison centrale de Mpimba, à Bujumbura, sur plainte de M. Philippe Nzobonariba, secrétaire général du gouvernement et libéré, jeudi 19 mars 2009 vers 12H00. La décision de sa libération a été prise la veille mais les procédures de sa libération effective avaient duré 24 heures. Le journaliste a été incarcéré pour « *diffamation* » à l'endroit du président de la République du Burundi, M. Pierre Nkurunziza.

Kavumbagu avait publié sur NET PRESS un article accusant le président Pierre Nkurunziza, d'avoir dépensé 100 millions de francs burundais (71.000 euros) lors de son voyage en Chine, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques. Le secrétaire général du gouvernement, qui avait porté plainte pour diffamation, avait affirmé que le montant reçu par le chef de l'Etat

burundais pour cette mission n'était que de 50 millions de Francs burundais.

- **EMMANUEL NDAYISHIMIYE**, **JUMA ZUBERI** et **AIMÉ MASABO**, respectivement journalistes et chauffeur à la **Radio Publique Africaine** (RPA), une station émettant à Bujumbura, capitale du Burundi, ont été arrêtés, mardi 17 mars 2009, à Ngozi, ville située au Nord du Burundi, par des éléments des Services des Renseignements Burundais et de la Police de Sécurité Intérieure puis conduits au cachot du commissariat de la Police de Sécurité Intérieure à Ngozi, pour avoir couvert les activités politiques de M. Alexis SINDUHIJE, ancien journaliste et président du parti d'opposition MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie). Ils ont été libérés, jeudi 19 mars 2009, après une détention de deux jours.

La veille de leur arrestation, ils ont été dépouillés par la police de leur matériel de travail, au moment où ils venaient d'une mission de travail dans la province de Kirundo, au Nord du pays.

JOURNALISTES MENACES OU HARCELES

- **MARC NIYONKURU**, journaliste correspondant à la **Radio ISANGANIRO**, une station privée émettant sur l'ensemble du territoire

national burundais, a été menacé de mort, samedi 18 juillet 2009 à Makamba au sud-ouest du Burundi, par M. BUCUMI, Directeur Général

de l'Urbanisme et membre actif du parti au pouvoir le CNDD/FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie/ Force de Défense pour la Démocratie).

NIYONKURU avait, au cours du journal parlé du 18 juillet 2009, diffusé une information selon laquelle, M. BUCUMI

JOURNALISTE INTERPELLE

- **JEAN BOSCO NDAYIRAGIJE**, chef d'antenne de la **RPA (Radio publique africaine)**, une station privée émettant dans la province de Ngozi, au nord de la République du Burundi a été interpellé, mardi 28 juillet 2009, au parquet de Ngozi. Cette interpellation faisait suite à une information qu'il avait diffusée du 14 au 16 juillet 2009 ayant trait aux critiques de la population sur les mauvaises prestations des agents de la justice burundaise.

Mme Capitoline HAVYARIMANA, substitut du procureur, avait demandé, séance tenante, à NDAYIRAGIJE de

avoir usé de la voiture officielle pour les activités de son parti politique. Juste après le journal parlé, M. BUCUMI avait proféré au téléphone des menaces au journaliste en le faisant savoir que s'il osait à nouveau diffuser une telle information sa vie sera en danger.

lui remettre les éléments sonores du reportage réalisé sur ledit sujet. Comparissant seul, le journaliste avait exigé la présence de son avocat avant d'être entendu. Un délai d'un mois lui avait été accordé. Et, depuis lors, le journaliste n'avait plus été interpellé.

Le journaliste qui avait réalisé ce reportage, Marc KIRURA et son interviewé Stany MBAZUMUTIMA défenseur des droits de l'Homme à la ligue Iteka/Ngozi ont été également interpellés le 23 juillet 2009 pour le même dossier.

République du CAMEROUN



JOURNALISTES EN PRISON

- **Michel MOMBIO**, directeur de publication du journal ***l'Ouest Républicain***, bimensuel privé paraissant à Bafoussam, ville commerçante située à l'Ouest du Cameroun, a été arrêté, le 04 septembre 2008, puis transféré, le 29 septembre 2008, à la prison centrale de Douala après avoir passé 25 jours au cachot du Secrétariat d'Etat à la Défense à Yaoundé, capitale du Cameroun.

Mombio était poursuivi par Mme Madeleine Tchuinté, ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation pour « *diffamation, chantage et menace* » à la suite de la publication, à la une de l'édition n°050 du 25 août 2008 de son journal, d'un article intitulé : « *Pouvoirisme, affairisme, ingratitude : Les crimes de Madeleine Tchuinté* ».

Dans cet article, Mombio déclarait que « *Mme Madeleine Tchuinté se nourrissait très souvent des tomates pourries et que sa famille est composée des voleurs, et consorts....* »

A l'audience du 15 septembre 2008, le tribunal n'avait pas ouvert les débats. La défense avait néanmoins présenté une demande de mise en liberté provisoire. Celle-ci a été rejetée au motif que les deux garants au soutien de cette demande ne présentaient pas des garanties suffisantes. Le conseil du journaliste, Me Voukeng, soutenait que

les faits ont été préalablement qualifiés de "chantage, diffamation et menace". Ces infractions ne pouvant être valables, le parquet les avaient requalifiées de "Tentative d'escroquerie, outrage à corps constitué et chantage". Du coup, l'affaire était sortie du simple domaine de diffamation par voie de presse. Cette requalification des faits a été lourde de conséquence juridique, à savoir la mise sous mandat de dépôt de Michel Mombio.

Le journaliste n'avait pas pu bénéficier d'une liberté provisoire en novembre 2008, pour n'avoir pas payé la caution fixée à 15 millions de francs CFA (environ 31.000 dollars américains).

- **LEWIS MEDJO**, directeur de publication du journal ***La Détente Libre***, hebdomadaire privé paraissant à Douala, capitale économique de la République du Cameroun, a été arrêté, lundi 22 septembre 2008 vers 23 heures, par des éléments de la division provinciale de la Police judiciaire du Littoral, et condamné, le 07 janvier 2009, à trois ans de prison ferme assortis d'une amende de 2 millions de francs CFA (environ 4.200 dollars américains) pour publication de fausses nouvelles, sur plainte de M. Alex Dipanda Mouelle, premier président de la Cour suprême

de justice du Cameroun. Après avoir été transféré à plusieurs reprises, Medjo est détenu à la prison centrale de New Bell à Douala.

Medjo a été arrêté alors qu'il revenait d'un dîner de presse offert dans un hôtel de la place par M. Ntonè Ntonè, délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Douala. Il a été ensuite entendu nuitamment par les éléments de la division de la police judiciaire de Littoral sur le contenu de deux articles parus, le 14 août 2008, dans son journal. Le premier, intitulé "*Paul Biya limoge Dipanda Mouelle*", évoquait une prétendue manœuvre du chef de l'Etat pour contraindre le président de la Cour suprême, pourtant un allié fidèle de la présidence, à prendre sa retraite en 2009.

Le journaliste avait comparu, le 26 septembre 2008, devant le procureur de la République du tribunal de première instance du Wouri à Douala, puis placé sous mandat de dépôt avant d'être transféré, le 29 septembre 2008 en matinée, à la prison centrale New Bell près de Douala (Ouest). A l'issue de la première audience, le tribunal, après avoir lu le chef d'accusation: «*propagation de fausse nouvelle*» avait renvoyé l'affaire à vendredi 07 novembre

2008 afin d'identifier nommément le plaignant. Le verdict de condamnation du journaliste est intervenu, le 07 janvier 2009, après plusieurs reports.

- **ARMAND ONDOA et FLASH ZACHARIE NDIOMO**, respectivement directeurs de publication du *Régional et Zénith*, hebdomadaires privés paraissant à Yaoundé, capitale de la République du Cameroun, ont été arrêtés respectivement, les 15 et 16 octobre 2008, par des éléments de la Police nationale du Cameroun et écroués à la prison centrale de Nkondengui, à Yaoundé.

ONDOA a été arrêté à son arrivée au bureau de M. Patrice TSELE NOMO, directeur de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature du Cameroun (ENAM), pendant qu'il lui adressait un protocole d'interview sur les allégations de corruption lors des concours d'entrée à l'ENAM. Flash Zacharie NDIOMO a été arrêté, le lendemain, à son arrivée au bureau de M. NOMO qu'il devait interviewer pour les mêmes raisons. Ondoa et Ndiomo ont été inculpés de tentative de chantage et d'atteinte à l'honneur, sur la base d'une plainte déposée par M. NOMO.

JOURNALISTES INCARCERES

- **GÉRARD PHILIPPE KUISSU**, correspondant à Douala, deuxième ville du Cameroun, de *Icicemac.Com*, site internet privé d'informations générales, basé à Yaoundé, capitale du Cameroun, et secrétaire général de l'Alliance des Forces Progressistes (AFP), parti politique de l'opposition, a été enlevé et écroué, du 21 au 27 février 2009, à Yaoundé, par des éléments de la Sécurité Militaire (SEMIL), services des renseignements camerounais.

Kuissu était arrêté alors qu'il revenait d'une fête de mariage. Conduit au

bureau de la SEMIL, il a été entendu sur procès verbal. Le journaliste était accusé de détenir un document qui, selon les agents de la SEMIL, avait pour but de déstabiliser le pouvoir en place au Cameroun. Les services des renseignements lui reprochaient également d'appartenir à un mouvement rebelle opérant à la côte ouest du Cameroun. Kuissu, qui avait nié toutes ces allégations, avait par contre estimé que cette arrestation serait une manœuvre du pouvoir en place au Cameroun pour le faire taire.

JOURNALISTES AGRESSES, MALTRAITES OU TORTURES

FREDDY NKOUE, caméraman à « *Canal 2 International* », une chaîne de télévision privée émettant à Douala, deuxième ville de la République du Cameroun, a été copieusement tabassé, jeudi 17 septembre 2009, dans l'enclos du Palais de justice de Douala, par deux éléments de police répondant aux noms de NDINGIE et NYONGA.

Nkoue s'était rendu au Palais de justice pour couvrir un procès impliquant les responsables de deux fractions opposées d'un parti politique, l'Union des Populations du Cameroun (UPC). Sa caméra a été endommagée, ses habits déchirés et ses biens personnels ont été emportés par les policiers.

NKOUE a expliqué qu'il avait placé le trépied de sa caméra dans la Cour du Palais de justice de Douala en attendant le retour du journaliste qui était allé demander l'autorisation de couvrir le procès auprès des autorités dudit palais. Aussitôt, deux policiers lui avaient intimé l'ordre de ne plus filmer et s'étaient mis à le rouer des coups. NKOUE s'en était sorti, torse nu avec une fracture à la main gauche.

Interrogé sur le motif de cette agression, NKOUE s'est défendu de n'avoir pas pris en image ni les policiers ni le bâtiment de Palais de justice de Douala avant toute autorisation préalable des responsables des lieux.

JOURNALISTES MENACES OU HARCELES

- **JEAN BOSCO TALLA**, directeur de publication du journal ***Germinal***, hebdomadaire privé paraissant à Yaoundé, capitale de la République du Cameroun, a reçu, depuis le 30 juin 2009, une série de menaces de mort par SMS et appels téléphoniques anonymes.

Talla avait commencé à recevoir des menaces par appels et SMS anonymes deux jours après la publication du rapport de l'ONG française CCFD-TERRE SOLIDAIRE intitulé « *Biens mal acquis. A qui profite le crime ?* », dans lequel il était cité comme auteur d'une enquête sur « *l'argent et les biens de M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun* ».

TALLA avait affirmé que depuis la publication dudit rapport, il vivait dans un climat d'insécurité. Samedi 27 juin

2009, deux individus en tenue civile rodait à proximité de son domicile se renseignant sur son adresse. Il a reçu, le lendemain vers 2 heures du matin, un appel anonyme lui proférant ceci : « Ce que vous cherchez vous allez le trouver », avait vociféré l'inconnu avant de raccrocher.

Ces menaces s'étaient accentuées, mercredi 01 juillet 2009 quand TALLA a reçu un autre message téléphonique (sms) lui signifiant que sa cause sera entendue dans les prochains jours. Le lendemain, un autre SMS lui était parvenu avec ce message: « cessez de gesticuler la ou vs êtes si non vtre echeance sra ecourte», avant de recevoir, le même jour, du même numéro une autre menace encore plus pressante : « Ta ka ameuter tt le globe. Cela na jamais ramène Zongo ni G. André Kieffer en vie ».

PRESSIONS ADMINISTRATIVES, ECONOMIQUES OU JUDICIAIRES

- **JACQUES BLAISE MVIE et CHARLES RENÉ NWE**, respectivement directeur général et rédacteur en chef du Journal ***La Nouvelle Presse***, hebdomadaire privé paraissant à Yaoundé, capitale de la République du Cameroun, ont été condamnés, mercredi 3 juin 2009, à 5 ans de prison ferme, avec mandat d'arrêt

à l'audience et au paiement de 500.000 Fcfa d'amendes par le Tribunal Militaire de Yaoundé pour diffamation à l'endroit de M. Rémy ZE MEKA, ministre camerounais de la Défense. Ce verdict est tombé à l'issue d'un procès qui s'était déroulé à huis clos, sans aucun débat contradictoire et à l'insu des journalistes. L'avocat conseil

desdits journalistes avait contesté ce jugement en dénonçant l'irrégularité. MVIE et NWE sont à ce jour en procès contre M. Remy Ze MEKA.

Il était reproché à ceux deux journalistes, la publication d'une série d'articles mettant en cause M. Rémy ZE MEKA, présenté comme un des organisateurs du coup d'Etat manqué d'octobre 2007 et auteur des détournements des fonds publics destinés aux militaires affectés à la presqu'île de Bakasi.

Mvié a été interpellé, le 03 mars 2009, par la Sécurité Militaire (SEMIL), les services des renseignements camerounais, et la Gendarmerie Nationale Camerounaise, et interrogé sur ses sources d'informations. Dans la foulée, une procédure judiciaire secrète et expéditive a été engagée contre les deux journalistes au tribunal militaire de Yaoundé, et ce, à l'insu des intéressés. La nouvelle de leur condamnation leur avait été annoncée par un inconnu au téléphone.

ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE ET INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

- **SKY ONE**, une station de radio privée émettant à Yaoundé, capitale de la République du Cameroun a été « provisoirement » fermée, lundi 17 août 2009, par M. Issa TCHIROMA BAKARY, ministre de la Communication pour des « nombreuses dérives professionnelles » relevées notamment dans l'un de ses programmes de grande écoute, « *Le tribunal* ».

L même soir M. TCHIROMA a déclaré à la radio nationale qu'il avait pris cette mesure avec peine, après trois tentatives de conciliation avec les responsables de la radio. Le gouvernement camerounais reprochait à Radio Sky One de se substituer à la justice et au ministère des Affaires sociales, prétendant régler les problèmes sociaux.

« La radio Sky One est fermée pour entorses multiples aux lois régissant le secteur de la communication au Cameroun en s'écartant de son cahier des charges. Si les autorités de cette radio donnent des garanties qu'ils vont respecter la déontologie et le cahier des charges, nous allons rouvrir la radio », a-t-il affirmé.

Duval EBALE, présentateur de l'émission « *Le tribunal* » avait dénoncé cette décision gouvernementale, en précisant que son émission qui était diffusée depuis près de deux ans ne traitait que des problèmes récurrents de la société camerounaise en donnant la parole à la population qui y posait ses problèmes en recherchant des solutions.

- **LE MESSENGER**, un quotidien paraissant à Douala, deuxième ville de la République du Cameroun a été officiellement scellé, jeudi 24 septembre 2009, par le service des impôts pour non paiement de plus 1.400.000 Fcfa (environ 3.140 dollars), frais représentant les arriérés dus à ce service.

Le promoteur de la Free Media Group, la maison éditrice du Messenger était sommé par le service de fisc de pouvoir payer les trois mois (avril, mai, juin) d'arriérés avant toute publication. *«Nous devons 1.401.440 Fcfa (environ 3.145 dollars) aux impôts. A ces frais, il faut ajouter les 19.890 Fcfa (environ 45 dollars) de pénalité de retard. C'est une dette que nous reconnaissons et que nous allons payer lorsque nous en aurons les moyens. Nous ne sommes pas des délinquants fiscaux»*, avait déclaré M. Pius Njawe, directeur de publication au quotidien camerounais Mutations.

Plusieurs facteurs étaient à l'origine de cette crise que vivait Le messenger, avait expliqué Pius Njawe. *«Les recettes publicitaires ont considérablement chuté dans les entreprises de presse. La presse écrite est devenue un parent pauvre*

parce que les entreprises trouvent plus d'intérêts à communiquer à la télévision ou à la radio», s'était-il plaint.

Selon Njawe, parmi ses mauvais payeurs, il y avait l'Etat qui leur devait plus de 12.000.000 Fcfa (environ 26.910 dollars), une somme que le ministère des Finances était incapable de payer. Ce qui l'avait amené à penser que Le Messenger était victime d'un acharnement. Car, disait-il, ce quotidien avait depuis le 1er janvier 2000 payé ses impôts et la somme de 100.000 Fcfa, soit 225 dollars proposée aux agents du Fisc comme avance était refusée. Et pourtant, Le Messenger n'était pas la seule entreprise camerounaise insolvable avec le fisc. *«On a instrumentalisé le Fisc pour décourager Le Messenger dans la célébration de ses 30 ans. Mais aucun acte d'intimidation ne nous fera reculer»*, affirmait Pius Njawe. Lequel n'excluait d'ailleurs pas la possibilité de poursuivre les supposés agents des impôts en justice ; puisque, expliquait-il, les cachets et documents déposaient au Messenger lors de la pose des scellés portaient les mentions *«Ministère de l'Economie et des Finances»* et *«Direction des Impôts»*.

République du CONGO



JOURNALISTES ASSASSINES

- **BRUNO JACQUET OSSEBI**, 43 ans, journaliste et chroniqueur politique sur *Mwindi*, un journal en ligne de l'opposition congolaise basée en Europe, est mort, lundi 02 février 2009, à l'Hôpital Militaire de Brazzaville, capitale de la République du Congo. Il a été brûlé au second degré dans un incendie non élucidé à son domicile, la nuit du mercredi 21 janvier 2009, tuant sa femme et ses deux enfants.

De nationalité franco-congolaise, **OSSEBI**, connu pour ses critiques à l'égard du gouvernement congolais notamment sur les allégations de corruption, est décédé un jour avant son évacuation par les autorités françaises à Paris, capitale de la République française, pour des soins appropriés.

Les autorités congolaises n'avaient fourni aucune information sur l'origine

et les circonstances de ce sinistre en dépit de la mise sur pieds tardive d'une commission rogatoire qui n'a jamais communiqué ses conclusions alors qu'elle n'avait que huit jours pour le faire (Lire le rapport intégral sur cette affaire sur www.jed-afrique.org/dossiers).

Cet incendie est intervenu trois jours après la publication sur *Mwindi* d'une interview de M. TOUNGAMANI au cours de laquelle ce dernier accusait M. Sassou-Nguesso, Chef de l'Etat congolais, de corruption.

Le journaliste et l'opposant s'étaient déclarés prêts à se constituer parties civiles dans une plainte internationale contre les chefs d'Etat congolais, gabonais et équato-guinéens concernant leurs riches patrimoines immobiliers à l'étranger.

JOURNALISTES AGRESSES, MALTRAITES OU TORTURES

- **ARNAUD ZAJTMAN, MARLÈNE RABAUD et THOMAS FESSY**, respectivement envoyés spéciaux de la télévision française *France 24* et correspondant de la radio britannique *BBC* à Brazzaville, capitale de la République du Congo, ont été agressés, mercredi 15 juillet 2009, par des éléments de la Police Congolaise. La caméra de France 24 a

été cassée avant d'être emportée et un lot important du matériel de BBC avait également été emporté.

Plusieurs journalistes étrangers et locaux couvraient une marche pacifique organisée par l'opposition congolaise qui contestait les résultats provisoires de l'élection présidentielle de dimanche 12 juillet 2009.

Les manifestants ont été violemment dispersés par les Forces de l'ordre qui s'en étaient ensuite pris aux journalistes. Marlène RABAUD qui filmait les manifestants a été surprise par un policier qui lui a ravi sa caméra avant de l'endommager et de l'emporter. Dans la foulée, Arnaud ZAJTMAN, se débattant dans les bras d'un autre policier, s'en

était sorti avec une blessure à la main. Thomas FESSY, de son côté, a été brutalisé également. Un agent de l'ordre l'avait tiré violemment les cheveux face à son refus de lui céder son matériel. Son téléphone portable, son ordinateur portable, son appareil photo et son enregistreur ont été saisis.

ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE ET INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

- **CANAL PLUS BÉNÉDICTION (CB PLUS)**, une chaîne confessionnelle émettant à Brazzaville, capitale de la République du Congo, a été suspendue pour une durée indéterminée par le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication (CSLC), le 12 février 2009, pour avoir diffusé des images de la Conférence Nationale Souveraine de 1991 (ces assises avaient marqué la transition du régime du parti unique du Président Denis Sassou-Nguesso). Cette chaîne a été autorisée à émettre, vendredi 03 juillet 2009. Selon le CSLC, « *les images diffusées contenaient des déclarations violentes et abusives.* »

Ces images, qui du reste produites par la Radio Télévision du Congo

(RTC), radiotélévision publique congolaise, étaient diffusées pendant que l'opposition congolaise réclamait l'ouverture d'un dialogue politique avant l'élection présidentielle prévue au mois de Juillet 2009.

Quelques jours avant l'interdiction de la chaîne, Elith IBOUREFET et Aimé ONLABY, respectivement directeur général et directeur des programmes de CB Plus, étaient convoqués par la Direction de Surveillance du Territoire (DST), les services des renseignements congolais. Ils ont été interrogés sur les motifs de la diffusion des extraits de la Conférence Nationale Souveraine ainsi que sur leurs liens avec certains membres de l'opposition congolaise.

République du GABON



JOURNALISTES INCARCERES

DIEUDONNÉ KOUNGOU et **GASTON ASSEKO**, respectivement journaliste à *Tendance Gabon*, bimensuel privé, paraissant à Libreville, capitale du Gabon, et directeur technique de *la Radio Sainte-Marie*, une station privée émettant toujours à Libreville, ont été arrêtés, mardi 30 décembre 2008, avec trois personnalités de la société civile gabonaise et un gendarme après avoir été convoqués, mardi 30 décembre 2008, au B2 (2ème Bureau des Services de Renseignements de l'Armée Gabonaise). Ils ont été ensuite conduits à la prison centrale de Libreville. DIEUDONNE KOUNGOU a été remis en liberté provisoire, mercredi 07 janvier 2009, et Gaston ASSEKO, jeudi 12 janvier 2009.

Les deux journalistes étaient poursuivis pour « *détention d'un document en*

vue de sa diffusion dans un but de propagande » et « *propagande orale ou écrite en vue de l'incitation à la révolte contre les autorités* ». Ils encouraient des peines pouvant aller jusqu'à 5 ans de prison et 380 euros (250. 000 francs CFA) d'amende.

Ces arrestations étaient liées à la participation de ces deux journalistes à une réunion préparatoire sur la présentation d'un livre écrit par M. Bruno BEN-MOUBAMBA, porte-parole du réseau d'ONG gabonaises « *Acteurs Libres de la Société Civile Gabonaise* ». Dans cet ouvrage, publié en décembre 2008 conjointement avec une lettre ouverte à M. Omar Bongo Ondimba, Président de la République du Gabon, BEN-MOUBAMBA demandait des comptes sur la gestion financière du pays depuis 40 ans.

JOURNALISTES MENACES OU HARCELES

- **JONAS MOULENDA**, journaliste à L'Union, un quotidien paraissant à Libreville, capitale de la République du Gabon s'est réfugié, samedi 26 septembre 2009, dans une ambassade à Libreville craignant d'être arrêté par les services spéciaux des Forces armées gabonaises. Le journaliste avait décidé d'aller en clandestinité après la perquisition de

son domicile, samedi 26 septembre 2009, par trois agents des services de sécurité en tenue civile qui avaient refusé de lui brandir un ordre de mission. Après la perquisition, ils avaient emporté avec eux l'agenda du journaliste qui contenait tout son répertoire téléphonique, des adresses et diverses notes. Dans la nuit du 9 octobre au 10 octobre 2009, son

domicile a été visité pour la deuxième fois consécutive par des inconnus.

Pendant cette première perquisition, un hélicoptère faisait la ronde au dessus du quartier tandis que quelques éléments du Régiment de parachutistes gabonais (RPG), communément appelés « Bérêts rouges » étaient postés à l'entrée de la ruelle de MOULENDA.

Joint au téléphone, Moulenda avait expliqué que cette perquisition était liée à une série de reportages qu'il avait publié du 20 au 24 septembre

2009, dans lesquels il contestait le bilan officiel de trois morts donné par le gouvernement lors des émeutes post-électorales de Port-Gentil, capitale économique du Gabon.

Ces articles faisaient état de 22 pertes en vies humaines, de corps enlevés par les militaires et emportés vers des destinations inconnues et de la plausibilité d'un charnier. Ces articles étaient illustrés des photos d'enterrements, de victimes, de douilles de balles militaires, etc.

PRESSIONS ADMINISTRATIVES, ECONOMIQUES OU JUDICIAIRES

- **LA PRESSE NATIONALE ET INTERNATIONALE** ont été appelés, mercredi 26 août 2009, par le gouvernement gabonais à « sécuriser » l'élection présidentielle du 30 août 2009 en leur imposant des mesures restrictives le jour du vote. C'était au cours du conseil des ministres qu'avait présidé à Libreville, capitale de la République du Gabon, le chef de l'État ai, Rose Rogombé que le gouvernement gabonais avait restreint le travail des journalistes désirant couvrir le scrutin du 30 août 2009.

Le gouvernement gabonais avait demandé aux médias nationaux et internationaux à n'accéder aux bureaux de vote que de manière passagère et non d'une façon permanente. Seuls les médias publics étaient autorisés à communiquer de manière officielle les résultats à partir des données fournies par le ministère de l'Intérieur. Le dépouillement était public, mais les journalistes étaient obligés d'y assister qu'en se tenant à l'extérieur des bureaux de vote.

ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE ET INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

- **LE NGANGA et EZOMBOLO**, deux hebdomadaires privés paraissant à Libreville, capitale de la République du Gabon, ont été suspendus, samedi

23 mai 2009, par le Conseil National de la Communication (CNC), organe officiel de régulation des médias, respectivement pour un et six mois pour

avoir évoqué la succession du Président Omar Bongo. Le CNC avait accusé ces médias d'avoir « *diffusé les informations de nature à semer le trouble dans l'esprit des Gabonais* », et d'être « *les supports locaux de la désinformation et de l'intoxication* ».

Le CNC avait soutenu que ces deux journaux « *jettent le trouble dans l'opinion en prêtant aux personnalités l'intention d'être candidat à la succession du président gabonais, actuellement en séjour dans un hôpital de Barcelone, en Espagne où il est en train de faire son bilan de santé avant de rejoindre ses fonctions présidentielles à Libreville* ».

Toujours en rapport avec l'état de santé du Chef de l'Etat gabonais, l'organe de régulation des médias avait mis en demeure Canal Overseas, un bouquet satellitaire privé, et Radio France Internationale (RFI), pour « *non respect des clauses signées avec l'Etat gabonais, lesquelles permettent de garantir entre autres le respect de l'ordre public, la sécurité du pays, l'unité nationale, les bonnes mœurs et la dignités des citoyens.* »

• **ARNAUD ZAJTMAN** et **MARLÈNE RABAUD**, tous journalistes de **FRANCE 24**, une télévision publique française émettant à partir de Paris, capitale de la France, ont été, dans la soirée, expulsés du Gabon, mardi 26 mai 2009, après avoir été

retenus durant vingt-quatre heures dans la salle d'attente de l'aéroport international de Libreville pour manque d'accréditation du ministère gabonais de la Communication.

Arrivés, lundi 25 mai 2009, en provenance de Brazzaville, les deux journalistes détenaient un visa d'entrée au Gabon délivré par l'ambassade du Gabon à Kinshasa, capitale de la RDC, où ils sont basés. Or, Selon le ministère gabonais de la Communication, les journalistes étrangers souhaitant réaliser des reportages au Gabon doivent au préalable obtenir une autorisation du ministère précisant « *le sujet de tournage, les noms et prénoms des membres de l'équipe, la durée et l'obtention de l'accord écrit du ministre* ». Le ministère gabonais de la Communication avait affirmé avoir pris cette décision il y a plusieurs mois déjà. Mais les deux journalistes avaient affirmé qu'ils n'étaient pas informés par l'ambassade du Gabon à Kinshasa de l'existence de cette disposition. Ils avaient passé la nuit à l'aéroport de Libreville et ont été refoulés, le lendemain soir, vers la France.

Cette double expulsion était la manifestation de la colère des autorités gabonaises contre les médias français accusés de faire un tapage médiatique autour de l'état de santé du Président gabonais Omar Bongo Ondimba.

• **VINCENT HUGUEUX**, journaliste à **L'EXPRESS**, un hebdomadaire français

paraissant à Paris (capitale de la République de France) a été interdit, mardi 25 août 2009, par Mme Laure Olga GONDJOUT, ministre gabonaise de la communication, de couvrir l'élection présidentielle du 30 août 2009. Cette décision a été motivée en toile de fond par la brouille des autorités gabonaises avec les médias français depuis la publication, en novembre 2005, d'un article relatant les dessous de la campagne électorale du président disparu Omar BONGO ODIMBA.

- **TV+**, une chaîne de télévision privée émettant sur satellite à partir de Libreville, capitale de la République du Gabon et appartenant à M. André MBA OBAME, ex-ministre de l'Intérieur et candidat malheureux à la présidentielle 2009, a été coupée, dimanche 30 août 2009 à 17 heures locales sur l'ensemble du territoire gabonais sur ordre du Conseil National de la Communication (CNC). Ce dernier reprochait à TV+ la diffusion, après la campagne électorale d'un film d'archive montrant le défunt président Omar Bongo dans une émission intitulée « *Le Débat* » lors des présidentielles de 2005. TV+ avait repris ses émissions, lundi 21 septembre 2009, après trois semaines d'interruption. Dans l'extrait incriminé, le président Bongo Ondimba, répondant à une question de journaliste, avait rejeté la possibilité de désigner un dauphin ou un successeur.

Pour justifier cette sanction, le Président du CNC, Emmanuel ONDO METHOGO,

avait déclaré, dimanche 30 août 2009, à la télévision publique RTG1, s'être personnellement rendu dans l'après-midi au siège de TV+ pour demander l'arrêt de la diffusion des images du président décédé.

Joint au téléphone, M. Jean Yves NTOUTOUME, secrétaire général adjoint de l'OMAC avait déclaré que le président du CNC avait "*joué au malin*" en faisant semblant de venir avertir la TV+ de ne plus diffuser, le jour de vote, les images propagandistes du feu président Omar BONGO puisque moins de deux heures après son passage au siège de TV+, le signal de cette télévision a été coupé et l'émetteur de TV+ qui se trouve à la Cité de la Démocratie (ouest de Libreville), placé sous surveillance de la Garde républicaine qui dépend du ministère de la Défense.

- **GO AFRICA**, une chaîne de télévision satellitaire mobile à vocation internationale appartenant à André MBA OBAME, l'un des trois principaux candidats de la présidentielle gabonaise qui revendiquait la victoire du scrutin du dimanche 30 août 2009 a été attaquée, dans la nuit du mardi 1^{er} au mercredi 2 septembre 2009, par un commando d'hommes armés et cagoulés. Ces hommes avaient ouvert le feu à la mitrailleuse sur les émetteurs de la chaîne et les avaient endommagés. Des balles perdues avaient touché également des appartements habités situés dans le même immeuble que celui de la chaîne. Cette chaîne de télévision

n'avait repris ses émissions que le mardi 15 septembre 2009.

Les locataires de l'immeuble abritant Go africa et des appartements privés avaient entendu des rafales d'armes automatiques à 3 heures du matin. Un commando de 5 personnes cagoulées avait, nuitamment, tiré sur la station. Les responsables et agents techniques de Go Africa avaient affirmé à l'AFP avoir compté 28 impacts sur les lieux et avoir ramassé 22 douilles d'armes de deux calibres, dont un calibre 7,5 qui est une arme de guerre.

Joint au téléphone, Jean Pascal NDONG, directeur de Go africa a déclaré que le régime en place au Gabon tenait mordicus à empêcher les médias qui donnaient un son de cloche autre que celui des médias publics à émettre. Go africa, avait-t-il ajouté, jouait le contre poids de la télévision publique qui ne livrait que des informations taillées sur mesure.

- **NKU'U LE MESSAGER, ECHOS DU NORD, LE CROCODILE, L'OMBRE, LA NATION ET LE SCRIBOULLARD**, six journaux indépendants paraissant à Libreville, capitale de la République du Gabon, ont été suspendus de parution pour une durée allant d'un à trois mois, mardi 10 novembre 2009, par le Conseil national de la communication (CNC) pour « désinformation » et « intoxication ».

Nku'u le Messenger a été interdit de parution pour un mois à cause d'un

article, paru lundi 26 octobre 2009, intitulé : « *Et s'instaure la monarchie au Gabon* », dans lequel le journal comparait la validation de l'élection présidentielle du 30 août 2009 par la Cour constitutionnelle au tournage d'un film à Hollywood.

Le Crocodile, considéré comme proche du pouvoir, a été suspendu pour un mois pour avoir accusé la Guinée équatoriale de vouloir « *mettre l'Afrique centrale à feu et à sang avec certains aventuriers de l'opposition* ». La Nation avait écopé une suspension de deux mois pour avoir accusé M. Guy Nzouba Ndama, président de l'Assemblée nationale d'être « *le père de l'ethnisme au Gabon* ».

Quant au bimensuel Echos du Nord, une suspension de trois mois lui a été infligée suite à la publication, jeudi 29 octobre 2009, d'un article titré : « *Prémices d'un Etat voyou* », dans lequel le journal parlait de l'agression dont a été victime un proche d'un général d'armée arrêté lors d'une tentative de visite à la prison. L'Ombre a écopé deux mois de suspension pour avoir critiqué M. Boukoubi, secrétaire général du Parti démocratique gabonais (PDG, parti au pouvoir) en affirmant qu'il était aux aveux.

Le satirique Scribouillard a été interdit pour une durée de deux mois suite à un article dans lequel il s'en prenait à André Mba Obame, un des principaux opposants du régime en place au

Gabon arrivé 3ème lors du scrutin présidentiel. Ce journal estimait que M. Mba Obame poussait la population à la violence et au vandalisme en complicité avec des forces extérieures.

Selon le communiqué du CNC : « ces articles foulent au pied les règles de déontologie et d'éthique qui régissent la communication et versent dans l'invective, l'injure, la calomnie mettant en péril la cohésion sociale et l'unité nationale ».

Norbert Ngoua Mezui, directeur de Nku'u le Messenger a déclaré que : «

La raison de la suspension de ces six journaux est exclusivement politique. Les articles incriminés obéissent aux règles d'éthique et déontologique. Il n'y a pas de diffamation et d'injures dans les articles reprochés par le CNC. C'est le contenu de nos articles qui n'ont pas plu au gouvernement. La presse a pleinement le droit d'analyser et de commenter librement la situation politique du pays. Le fait de dire que le Gabon est devenu une monarchie républicaine après la succession de Ali Bongo à son père n'est pas une injure. ».

République de GUINEE EQUATORIALE



JOURNALISTES INCARCERES

- **RODRIGO ANGUE NGUEMA**, correspondant de **RFI (Radio France Internationale)** et de **l'AFP (Agence France Presse)**, à Malabo, capitale de la Guinée Equatoriale a été arrêté, mercredi 17 juin 2009, et conduit menotté à la prison centrale de Black Beach par un élément de la police sur ordre de M. Augustin Chicampo, juge d'instruction au parquet de Malabo. Angue Nguema a été libéré, jeudi 15 octobre 2009 à 14 heures, par la Cour d'appel de Malabo qui n'avait retenu aucune infraction à sa charge. Par contre, les deux médias internationaux ont été condamnés à payer la somme de 40 millions de francs CFA, soit près de 85.000 dollars américains des dommages - intérêts à Mamadou JAYE, Directeur de la compagnie nationale aérienne (CEIBA INTERCONTINENTALE) pour diffamation et calomnie.

Le journaliste était poursuivi depuis le 15 avril 2009 par le parquet de Malabo pour injures, calomnies et diffamations à la suite de la diffusion et de la publication, samedi 11 avril 2009, par RFI et AFP d'une information mettant en cause le Directeur Général de CEIBA Intercontinental. Selon une source de cette compagnie, citée par le journaliste, M. Jaye aurait fuit

le pays, entre fin février et début mars 2009, avec 3.500 millions de FCFA (environ 5 millions euros). Cette source, que ANGUE croyait être directe, avait avouée, samedi 11 avril 2009, au journaliste qu'elle avait tiré cette information sur internet. Face à ce retournement, et sur initiative du journaliste, RFI et AFP avaient aussitôt diffusée et publiée un démenti et un droit de réponse de M. Mamadou JAYE.

Se sentant lésé, le Directeur Général de CEIBA Intercontinental avait continué à exiger que les deux médias, solidairement avec le journaliste, l'indemnisent avec 3.500 millions de FCFA, soit le même montant dont il était accusé d'avoir détourné. L'accusation de l'avocat de M. Mamadou se basait également sur un article paru sur Internet intitulé «*Mamadou Jaye hunde a Ceiba intercontinental*» et signé par un certain Mbo Oba. Mais l'avocat de M. Mamadou estimait que c'est Rodrigo ANGUE qui aurait écrit cet article sous un pseudonyme. Mercredi 15 avril 2009, les deux parties s'étaient retrouvées devant le juge d'instruction pour un acte de conciliation, étape précédant le procès. N'ayant pas trouvé un accord à l'amiable, ils attendaient que la date du procès soit fixée.

PRESSIONS ADMINISTRATIVES, ECONOMIQUES OU JUDICIAIRES

• **DAVID NDONG, MIGUEL ESONONA, CIRILONSUE et CASIANO NDONG**, respectivement techniciens et cameraman, à la **RTVGE** (Radio Télévision de la Guinée Equatoriale), chaîne publique équato-guinéenne, ont été licenciés, lundi 19 janvier 2009, sur ordre de la vice-ministre de l'Information, du Tourisme et de la Culture, Mme Purita OPO BARILA pour

«*insubordination*» et «*manque de zèle*». Cette dernière n'avait pas révélé les faits qui motivaient sa décision. Selon des sources locales, les quatre journalistes seraient punis pour n'avoir pas vanté les «*mérites*» du régime. En l'absence d'un organe de régulation des médias, le ministère de l'Information a la main mise sur les médias.

République CENTRAFRICAINE



ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE ET INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

- **L'HIRONDELLE**, un quotidien privé paraissant à Bangui, capitale de la République Centrafricaine, a été suspendue, vendredi 17 avril 2009, par le Haut Conseil de la Communication (HCC), organe centrafricain de régulation des médias, pour une durée de quinze jours à partir du 20 avril, «pour publication d'un document appelant à la sédition des Forces Armées Centrafricaines (FACA)», dans sa livraison n° 2051 du jeudi 2 avril 2009. Ce quotidien avait repris ses publications, lundi 04 mai 2009.

Pour le HCC, cet article avait violé l'article 29 de l'ordonnance n° 05.002 du 22 février 2005 relative à la liberté de la Communication en République Centrafricaine qui stipule que « le Journaliste doit s'interdire de publier toute information susceptible de nuire à la souveraineté, à l'intégrité et à la sécurité de la République Centrafricaine ».

Les éditeurs de la presse privée indépendante de Centrafrique protestant contre cette suspension avaient décidé d'observer 15 jours de journée sans presse à partir du 21 avril 2009.

République du RWANDA



JOURNALISTES INTERPELLES

- **AGNÈS UWIMANA NKUSI** et **NAOMI USABUMUREMYI**, respectivement propriétaire et journaliste du Bimensuel privé **UMURABYO**, ainsi que **Alphonse RUTAZIBWA** et **Emile BAYISENGE**, respectivement journaliste au quotidien privé **THE NEW TIMES** et à l'hebdomadaire indépendant **UMUSESO**, tous paraissant à Kigali, capitale de la République du Rwanda, ont été interpellés, dimanche 05 avril

2009, par la Police de la station de Muhima dans la ville de Kigali alors qu'ils couvraient la cérémonie de lancement officiel d'un nouveau parti politique, ADR (Alliance Démocratique Républicain), de l'opposant Paulin MUNYEMANA. Les journalistes avaient été relâchés après deux heures de garde à vue, mais leurs matériels de reportages ne leur avaient pas été restitués.

JOURNALISTES MENACES OU HARCELES

- L'hebdomadaire **UMUSESO** et le bimensuel **UMUVUGIZI**, tous paraissant à Kigali, capitale de la République du Rwanda ont été menacés de fermeture, lundi 27 juillet 2009, par Mme Louise MUSHIKI WABO, ministre rwandaise de l'Information. C'est au cours d'une conférence de presse qu'avait animé M. Paul KAGAME, président de la République que Mme MUSHIKI WABO avait fait cette déclaration. Elle avait reproché à ces deux journaux la publication d'un certain nombre d'articles qui critiquaient le régime en place.

« *Les journaux UMUSESO et UMUVUGIZI n'ont pas changé de comportement depuis que nous les*

avons mis en quarantaine. Ce qui reste, dans les prochains jours, nous allons procéder à d'autres mesures plus sévères voire la fermeture de ces médias », avait déclaré la ministre rwandaise de l'Information.

- **JEAN BOSCO GASASIRA**, directeur de publication de **UMUVUGIZI**, un bimensuel privé paraissant à Kigali, capitale de la République du Rwanda, a été menacé d'emprisonnement ainsi que la fermeture définitive de son journal, lundi 26 octobre 2009, par le tribunal de base de Kagarama pour diffamation à l'endroit de M. John MUTANGANA et Mme Diana GASHUMBA, respectivement procureur de Kigali et médecin. GASASIRA a été condamné

par la justice rwandaise, vendredi 13 novembre 2009, à payer, solidairement avec son journal, au titre des dommages-intérêts la somme de 2.400.000 francs rwandais (deux millions quatre cent mille francs rwandais), soit environ 4.500 dollars américains aux deux plaignants.

GASASIRA était poursuivi devant la justice rwandaise à la suite d'une plainte déposée par M. MUTANGANA et Mme GASHUMBA qui s'estimaient avoir été victime de diffamation dans l'un des articles publiés à la une du journal Umuvugizi affirmant qu'ils entretenaient une relation amoureuse extraconjugale. Les deux plaignants exigeaient du journaliste le paiement de 110 millions de francs rwandais

(environ 200.000 dollars), au titre des dommages-intérêts.

Le ministère public a, à l'issue de l'audience publique du lundi 26 octobre 2009 au tribunal de base de Kagarama, demandé que GASASIRA soit condamné à deux ans de prison ferme et que le journal Umuvugizi soit fermé définitivement.

Lundi 27 juillet 2009, Mme Louise MUSHIKIWABO, ministre rwandaise de l'Information avait, au cours d'une conférence de presse, annoncé que les jours de certains journaux étaient comptés et que le journal Umuvugizi allait être traduit en justice avant sa fermeture définitive.

ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE ET INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

• **LE PROGRAMME** en Kinyarwanda (la langue locale du Rwanda) de **BBC**, la station de radio publique de la Grande Bretagne, a été coupé, dimanche 26 avril 2009, par le gouvernement rwandais suite à la diffusion, la veille, dans son émission hebdomadaire «*Imvo n'Imvano*» (Le fond du problème), des interviews «susceptibles d'entraver les efforts d'unité et de réconciliation nationale», avait annoncé la ministre rwandaise de l'Information, Mme Louise Mushikiwabo, sur les ondes de Radio Rwanda.

Selon la Radio Rwanda, au cours de cette émission, un des opposants politiques au régime de Kigali, l'ancien Premier ministre Faustin Twagiramungu, exilé actuellement en Belgique, avait affirmé qu'en tant que Hutu, il ne pourrait jamais «s'incliner devant les Tutsi pour demander pardon» à la suite du génocide de 1994.

Un autre intervenant, que Radio Rwanda n'identifie pas, aurait affirmé que les corps des Rwandais qui échouaient pendant le génocide sur les rives du lac Victoria étaient

ceux des Hutu tués par la rébellion du Front Patriotique Rwandais (FPR), actuellement au pouvoir. «Nous avons suspendus tous les programmes en kinyarwanda de la BBC parce qu'ils sont devenus une vraie intoxication en ce qui concerne la réconciliation des Rwandais», avait confirmé le ministre, également porte-parole du gouvernement, avant d'ajouter que

« ces déclarations ne visent d'autre objectif que «l'incitation à la haine parmi les Rwandais, avait déclaré Mme Mushikiwabo. Le gouvernement rwandais avait précédemment adressé plusieurs mises en garde au service commun kinyarwanda-kirundi de la BBC, l'accusant de donner la parole aux «négationnistes».

République du TCHAD



ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE ET INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

- **INNOCENT EBODE**, journaliste d'origine camerounaise et rédacteur en chef de *La Voix*, un hebdomadaire paraissant à N'Djamena, capitale de la République du Tchad, a été expulsé de N'Djamena, mercredi 14 octobre 2009 après-midi, par les autorités tchadiennes qui lui avaient reproché de séjourner irrégulièrement au Tchad. Les mêmes autorités avaient menacé de suspendre la parution du journal La Voix, sous prétexte qu'il « troublait l'ordre public et portait atteinte à la sécurité publique ».

Mardi 13 octobre 2009, EBODE avait publié un article intitulé : « Achats d'armes à la France : le Tchad a dépensé 8,5 milliards de francs CFA » », dans lequel il avait repris un rapport officiel du ministère de la Défense sur les dépenses engagées en 2008 par l'Etat tchadien pour l'achat des armes à feu. Au mois de septembre 2009, le journaliste avait publié d'autres articles,

notamment sur le décalage entre le train de vie et les salaires des dirigeants Tchadiens, et avait pronostiqué sur l'éventuelle succession du premier ministre.

Mercredi 14 octobre 2009 matin, le journaliste a été interpellé à la direction de la sécurité du territoire où il était interrogé pendant près de deux heures sur son séjour irrégulier au Tchad avant d'être conduit à la ville frontalière de Kousseri, du côté Camerounais.

Contacté EBODE avait déclaré : « Je suis entré légalement au Tchad, même les services d'immigrations peuvent le prouver. Cette irrégularité évoquée par les autorités tchadiennes est due au fait que j'ai récemment égaré mon titre de séjour ainsi que mon passeport. J'ai quand même brandit ma carte consulaire pour me défendre, mais celle-ci a été confisquée par les services de sécurité ».

TABLE DES MATIÈRES

RD Congo	5
Prolégomènes	7
RD Congo: au-delà des chiffres	18
Monitoring des atteintes à la liberté de la presse.....	32
Journaliste assassiné	32
Journalistes incarcérés	34
Journalistes interpellés	36
Journalistes agressés, maltraités ou torturés	42
Journalistes menacés ou harcelés	45
Pressions administratives, économiques ou judiciaires	50
Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information.....	55
Tableaux et graphiques synthèses des cas de violation de la liberté de la presse en Rd Congo	59
Afrique Centrale	70
Note introductive	71
République du Burundi	77
République du Cameroun	80
République du Congo	87
République du Gabon	90
République de Guinée Equatoriale	97
République Centrafricaine	100
République du Rwanda	102
République du Tchad	106

*Les partenaires ci-après ont soutenu
au cours de l'année 2009 le travail de JED.
Qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude.*

- *France Coopération Internationale (FCI)*
- *Coopération Britannique (DFID)*
- *Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET)*
- *Open Society Institute (OSI)*
- *National Endowment for Democracy (NED)*
- *L'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique*

JED tient également à remercier:

- *Reporters sans frontières (RSF)*
- *International research and exchange board (IREX)*
- *Committee to protect journalists (CPIJ)*
- *La Fondation RORY PUCK TRUST*

© Décembre 2009 - Journaliste en danger (JED)
374, avenue Colonel Mondjiba. Galerie St Pierre
Kinshasa/Ngaliema. B.P. 633 Kin1. RD Congo
Tél.: +243 819 898 076 - +243 817 150 157
E-mail: jedkin@jed-afrique .org
site web: www.jed-afrique.org

